

14/10 Samedi Soir

1891

Nous étions assis.

Y
D.G.

Les étudiants leur ont apporté un
rare visite à la cathédrale Münster,
une fois, mais vous n'y étiez pas.

Je continuai comme une fois
et visurai à l'église la confirmation
de tout ce que nous avons vu sur
ce qui est nécessaire pour la fabrication
des objets d'art en cuivre, qui sont
à distribuer à la toute la France
comme expéditions de la Révolution
à la partie non franc-comtoise
et à une telle quantité pour
accorder des échantillons de ces objets
pour faire inventer.



Scoubidou Turf à allumer
— à la paire

Magnétites à la paire

	f. 1.00
—	6.00
—	9.00

Levante --

Grecque. --

Tant mieux compte j'ai
peis un bidon, un gobelet et une
gourde ; si vous faites hazard.

D'ailleurs dans ces objets il faudrait
vous ruer la gourde sacre
pour l'essentiel aux plus tard

J'ai seen l'ordre de partir
pour Rome le 2^e ou 3^e
et vraiment si je suis bien etonne
de la fete que je vais recevoir, car
il paraît qu'on me veut interroger
sur quelques chose.

Je commence de partir le
2^e, et dans ce cas je ne pourrai
prendre part au dîner pour votre
cette fois.

Je m'endrais levant avec

Ministère
de la Guerre.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

60^{me}

~~Jadis~~ 97 1898

Puis... et mandé à
Rome; au sujet d'interroger
sur quelque chose. —



Classification de la date de cette
lettre aux premiers jours de Janvier
résulte de la mention de retour
écrite dans une carte-télégramme
envoyée le 28 Janvier 1898 (jusqu'
à 99.) =

CÔTÉ EST EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉ À L'ADRESSE

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE

TELEGRAMME



M. l'Avocat Schmid, Kappeler,
78 Rue de Lille 11

PARIS

AVIS

Ce côté est exclusivement réservé aux indications de service.
L'expéditeur ne doit rien y écrire.

Le port de ce télégramme est gratuit.

Le nombre des mots n'est pas limité.

Ce télégramme peut circuler à Paris, où il sera limité à la correspondance fortifiée; il doit être clos par l'expéditeur lui-même.

On ne doit insérer dans ce télégramme ni feuille de papier, ni objet d'une nature quelconque. Le télégramme, qui aurait un poids supérieur à celui de la feuille vendue, serait mis d'office à la poste.

John ami

28 Janvier 1895

16

99

Ce que vous me veulez à dire est
très-très drôle, car depuis que je
vous écris je m'ai pas encore vu
le général feddekerly, ni j'ai parlé
du général à personne seulement à
vous Dugler, Gallina et Schaeffer.

Je crois que ce sera votre chance
stupide qui va s'arrêter au cours
dormant feddekerly aussi desturiden
auquel il devra faire, j'ai écrit ce matin
dans ce cas aurait été mieux pas
faire l'école, car mon père l'a invitée
à lui et s'il n'est demain à venir
sans être, écrit le sera encore
plus drôle. Je vous répète je ne
sais pas absolument rien, j'ai
écrit à l'ambassadeur le général pour l'apporter
au G. En voilà une drôle

Mille amitiés Parcijard

N^o 2
62

28 J^ul 31

juin 31 Ma chère Maximilien

Je vous fais vibration de votre
lettre j'ai été chez Colard
j'en causé à long avec lui
sur la question des pensions
et si elle saut vers nous vers
J'ai parlé des seul général de
Division qui à la rédaction en
1896 et alors il a soumis pour
demander des renseignements
à D'Alton mais celui-ci était
absent.

J'ai reçu de Rome une
lettre de mon ami Tacca la
quelle il me dit que la nouvelle
gouvernance que l'affaire M...
est tout complètement close
et fait une impression
tellement ça au télégraphie

de bonnes vallées la bise
que je pourrai.

je vous attends pacem
dimanche jeudi, mardi à
3 heures.

Votre dévouée

Grenadine

R. B. 190
janv. 1870

B-
10

4

50, RUE DU COURSÉ

150
R.Y.

Mon cher petit bien

Vous la lettice que vous
dînez j'espère qu'elle vous
suffira. Maintenant je
vous prie de pieux la bas de
pas continuer l'enquête,
car ce n'est moi que
j'en pourrais la percer, parce
que le Ministre de la guerre
veut garder le secret
~~Etat major qui n'a pas~~
~~répondu à une question~~
~~et le chef d'état major~~
naturellement tous feront



bon mor que je suis le
petit pion.

D'autre part le Chef
d'Etat major se basant
sur le fait que ma correspondance
^{écrite} est renseignée pouvait me
faire assier des accusations.

À vous d'en vous occuper
par le moyen de faire
comprendre tout cela.

Cordialement
Amandine

64

6 / Pisa 142

Fragment de talle
du Calamal de S....

1^{er} novembre 1896.



Il a écrit à faire à dame.

trouvé à l'ambapu à Yabie

R. Bo
Janv 1896.

6

Paris, 19. Octo

H.
J.F.

P.P.

C'est parfaitement vrai qd j'ai écrit,
deux fois, à Rome

qbec 1895

n° 58 65

Il faut faire autre chose
à laquelle je suis maintenant
plus tenté de faire que de faire
quelque chose de nouveau dans
les deux derniers temps.



Il faut faire autre chose que de faire
quelque chose de nouveau dans
les deux derniers temps.

63 av

J'vous remercier beaucoup.

Pour votre attention à
laquelle j'ai suis d'autant
plus sensible que mon pays
vous a fait beaucoup de
mal, tous ces derniers temps.

Vous savez certainement ce
que Vieux dire, et ce

qui on a raconté sur vous
dans les journaux

je n'y le j'ne pas pris

de Schreyer à Samovar.



juillet 94

Mon cher

Mmeuguet Depay t'a
26. de la 2^e partie
faire nettoyé la convention
pour part abonnee



au verso assin

JP

Paris, in 4. 3. 1891

Link für Kei

M

...
ellenz
kennt
sehr inter-
ante
der mit um-
schritte & Kreolen zu wollen.

Zwettl, den 20. J. 1891.

Lieber Herr Keit!

Mit Freude erfuhr ich die
Excellenz, welche ich Ihr
ergehört habe 20 Jahre inter-
essante Seiten mit mir
aufzutragen zu wollen.



So far, 1897

四
四

Bei weichen Vogeln wurde die Doppelgelenkstelle im Jahre 1894 von
Worralp ausführlich bearbeitet und dabei in der
Frühe fand es keine Frakturen oder Brüche, aber etwas - bestens, fand
die vorsichtigen Befunde in Worralp am 1. Februar 1895, daß ein weißer
weiblicher Vogelplatte mit dem Bein aus dem Hals kam.

Another day comes now we, top ranking inspectors from Detainee interrogators, get our job, some jobs for them. Very difficult job for them, as it is, as there is no one to explain, as there is no one to tell them all the things they need to know. Justifying why they often keep them in and if there is any reason, you will want to make them know, even if it is for a reason of safety for themselves or better policies of your office, the state, and the Detainees. Whether they will be given to us to help them or not. We have to take care of the ones under going forced programs and such as English or Mathematics from Detainee's Nation, and if given, then we offer to help them understand why.

I will inform you by telephone the details when I call
you back from Information, just as soon as my bus and train
Arrive - I expect in Boston and Ronald in Washington about
6, and we will have a good time together if you want me to go along.

Bei 15. Februar 1894 wurde gegen 10.00 Uhr die Ufer Mühle -
Mühle im Dorf, Major Georg Schmetzler, vor dem Landgericht eingestellt,
welches mit sofortiger Wirkung auf die Ufer Mühle einen Besitz
mit einer Kapitalisation von 100000 Mark verliehen und den Betrieb ge-
gründet.

Jan Jhr. Joh. Christianus Hoffmann von Gotha von Georgius Friedrich
von Hofacker, seines gegen die Konvention des Corps und gegen jede
Art von Artillerie-Dienst verneint angefallen zu sein. Wer geht es Ihnen
in Potsdam? Nicht gut, verflucht, ist. Ich kann nicht auf diese Art und Weise
für einen Feindkrieg verantwortlich sein. So Sie ja mögen Sie Ruff jagen,
gleich Sie Ruff in Ihren Kürzeln, und Sie bitten mich, nicht weniger lange
als drei und vier Tage zurück die Tiere sind in Potsdam!

Antwoord op den brief, dat ik in Frankfort had van u.
Uvraag was opeindelijc, welke hulp kon ik uenken om mij te helpen, en
van Uw brief dat alle hulp in de handen van mijne
~~en~~ en mijne vrouw, dat wij welke hulp mochtten hebben om mijne
drie kinderen te helpen, dat wij welke hulp mochtten hebben om mijne
drie kinderen te helpen.

Antwoord was als volgt dat, dat de volgende hulp mijnen voor
hulp en die der kinderhulp van den officier van justitie, best. Dr. R. H. G. B.
de Antwerpse schepenmynd en kolonel van de politie gevraagd werden. Deen niet
te veel weg van Antwerpse.

Wij

SECRET

Traduction d'un rapport adressé par le Colonel Schneider,
attaché militaire d'Autriche-Hongrie à Paris, à son
gouvernement /

00 bis
1 PL
99.

Paris, le 20 Novembre 1897.

Depuis quelques jours, le cas du Capitaine Dreyfus, condamné en 1894 pour haute trahison, fait de nouveau beaucoup de bruit dans la presse.

Un des vice-présidents du Sénat, M. Scheurer-Kestner, serait sur la trace des preuves d'innocence du condamné, et il doit y avoir sous peu une interpellation à ce sujet à la Chambre. On ne sait qu'une chose jusqu'à présent, c'est qu'un certain nombre de journalistes ont interpellé M. Scheurer-Kestner, qui prétend que l'on s'est trompé dans l'appréciation de l'écriture, que la trahison a bien eu lieu, mais que le traître était un autre que Dreyfus. On avait déjà bien des fois émis pareille supposition, et je ne serais pas revenu là-dessus, si depuis un an je n'avais appris par des tierces personnes que les attachés militaire allemand et italien avaient soutenu la même thèse dans des salons, à droite et à gauche. Ces indiscretions ont-elles franchi les limites de certains cercles, et constituent-elles la base de la conviction de M. Scheurer-Kestner ? C'est ce que l'on verra dans la suite.



Mais cette supposition n'a rien d'invoicable.
Je m'en tiens toujours et encore aux informations publiées dans le temps au sujet de l'affaire Dreyfus, les considérant comme exactes, et estimant que Dreyfus a été en relations avec des bureaux confidentiels allemands de Strasbourg et de Bruxelles, que le Grand Etat-Major allemand cache avec un soin jaloux, même à ses nationaux.

Lorsqu'en 1894, je fis ma visite d'arrivée à Bruxelles à l'attaché militaire allemand, le major Comte de Schmettau, il eut soin, sans aucune demande de ma part, de me déclarer que les attachés militaires allemands n'avaient qu'un rôle de représentation

autofais

et n'avaient rien à faire avec les questions confidentielles.

Deux années plus tard, je rencontrais à un bal de la Cour le Prince Frédéric de Hohenzollern, qui venait précisément de quitter le Commandement du IIIe Corps d'armée, et auquel j'avais été présenté dans le temps à Bucharest.

- Comment cela vous va-t-il à Paris ?

- Très bien, Monseigneur; cela est très intéressant, mais il y a parfois trop de besogne pour un homme seul.

- Oui, oui, vous avez raison, dit le Prince, avec un air décidé et plein de significations; " c'est pour la même raison qu'aussi chez nous, le noeud de la question git à Bruxelles."

(Depuis l'affaire Dreyfus)

D'autre part, il est certain qu'il règne en France un sentiment anti-sémitique officiel, bien accusé, qui ferme la plupart des carrières aux Israélites, et contre lesquels ceux-ci ont à lutter. Le moyen le plus sûr pour eux de réussir dans la lutte, serait de pouvoir prouver l'innocence de Dreyfus.

Il n'y a qu'à attendre la production des preuves, puis la déclaration du Ministre de la Guerre, que le Chef d'Etat-Major *(de Saint-Quentin, gne)* et ses officiers, les 12 membres du Conseil de Guerre *se sont ralliés à l'assassinat du jeune juif*, Mais il passera d'ici là encore de l'eau sous le pont!

Dossiers sur Dreyfus

I^e Partie

D) - Actes établis qui prouvent
l'impunité de Dreyfus, malgré l'assassinat
de l'officier. Les documents concernant
au bataillon

Cote 92 : 84



67

Note au sujet de quelques actes de trahison qui paraissent devoir être attribués à Dreyfus, indépendamment de la liaison les documents immorés au barbare.

À la suite du procès de 1894, on eut l'idée de rechercher si l'expérimentation n'était pas l'autrice de la Révolte au 1^{er} régiment d'Artillerie allemande sur le chargement de shrapnel. La campagne, adaptée par les Allemands en 1891. Le service d'artillerie fut fait faire des renseignements pour se procurer une copie de l'instruction confidentielle allemande sur le chargement du shrapnel. La campagne, adaptée par les Allemands en 1891. Le service

d'artillerie fut fait faire des renseignements pour

se procurer une copie de l'instruction confidentielle allemande sur le chargement du shrapnel. La campagne, adaptée par les Allemands en 1891. Le service d'artillerie fut fait faire des renseignements pour se procurer une copie de l'instruction confidentielle allemande sur le chargement du shrapnel avec l'obus R.F. Robin. Le fait était l'autant plus étrange qu'il s'agissait, en l'occurrence, de l'application d'une théorie parfaitement expérimentale, une non à de savants calculs, mais à une pratique de contre-maître.

Dreyfus avait passé 13 mois à l'école de l'Artillerie de Bourges, le 7^{me} 1894 au 1^{er} régiment, à l'époque même où se passaient sans doute l'expérimentation des expériences qui devaient conduire à l'adaptation de l'obus Robin. Dreyfus n'intervint pas personnellement à ces expériences ; mais on ne pouvait faire de ce fait qu'une rapprochement, non une preuve. Le capitaine Remusat avait fourni ses vues au procès.

Il résulte de sa déclaration que Dreyfus lui ayant, peu de temps après son entrée à l'école de l'Artillerie, pris connaissance de l'expérimentation de l'obus Robin, il a été informé des résultats des dernières expériences relatives à l'obus Robin.



C'est à l'Ecole de guerre que Dreyfus, son professeur d'artillerie à l'Ecole de guerre, qui devrait être renseigné sur la question.

La demande était conforme aux règlements; le capitaine Remondat n'y répondait pas.

Restait à Vichy pour le professeur du cours d'artillerie à l'Ecole de guerre avant-reddement chargé Dreyfus. S'une demande aussi incorrecte.

Le général Langlois, chargé du cours de 1895 à 1896, citoit ainsi: « On a faimais fait semblable demande au pied de Dreyfus, non plus que pied d'un autre élève. »

Le colonel Ruffy, professeur adjoint, n'en pas moins affirmatif.

Est-il nécessaire de faire remarquer que l'allégation de Dreyfus était en elle-même peu vraie et improbable? Il est en effet, à usage constant que les professeurs de l'Ecole de guerre aillent demander les renseignements dont ils ont besoin à la section technique que, nous sentimont peut-être égarés, mais surtout et à même de leur faire ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas enseigner.

La préoccupation de Dreyfus de se procurer des renseignements confidentiels par les moyens indiqués et sans les prototypes messagers, et établie s'une façon inadmissible sur les renseignages pris sur les documents qui ne provenaient pas des lettres reçues par le service de contre-espionnage.

- B. Chargement des obus en métalite -

Le Manuel très-confidentiel sur le chargement des obus en métalite, a été livré à l'Allemagne en 1890. Cet acte de trahison se fit entièrement au profitant, car il a été commis à la même époque, et sans les constitutions qui permettent le crime que le document a été pris à l'Ecole de Prototypage de Boulogne.

En novembre 1890, le bureau des renseignements reçut quatre fois calomnié le papier peint

sur lesquels on trouva encore des fragments de phrases, le mot mettre y était apparent.

Ces témoins furent transmis à la Direction de l'artillerie qui ouvrit une enquête. De langues recueillies permirent de constater qu'en ayant entre les mains les témoins, l'armée n'eut instruction très-confidentialle sur le chargement des obus en mortinité. Il ressortait que 200 exemplaires de cette instruction, répartis entre le Ministère, les Commissaires d'armes et l'Ecole de l'Artillerie de Bourges. On chercha de ce côté et la personne subalterne de l'établissement fut arrêtée. L'enquête ne donna aucun résultat.

Elle fut renvoyée postérieurement au procès Dreyfus. Rapprochés du bataillon de 1894, les témoins calvinis présentèrent, au contraire pour l'une de l'autre et de la nature du papier une différence analogique.

L'état du fragment permettait-il de prouver à une expertise l'origine ? Il fut décidé qu'elle devait être au moins tentée, et M. Berthelon en a été chargé. Ses conclusions du travail de l'expert me permettent de vous affirmer. On ne peut toutefois s'empêtrer d'être saufé de cet empêche le papier pelure comme par le bataillon de 1894.

- C - Affection de l'artillerie lancé aux armes.

Dans une note reçue fin 1895, Schwanckhoffen se préoccupa de l'affection de l'artillerie lancé à la 9^e armée, et, à ce sujet, il faut remarquer que, sans le ministrage des armes, il manque un chiffre à la ligne. C'est sans doute pour tromper, dit Schwanckhoffen.

Cette note nous prouve que Schwanckhoffen a reçu communication de documents très-confidentiels concernant, l'une part l'ordre de bataille, de l'autre l'affection de l'artillerie lancé aux armes.



Dès l'enquête avverte sur cette affaire, il résulte que :

1^o) Dreyfus pendant son stage au 1^{er} Bureau, c'est-à-dire pendant la 1^{re} moitié de 1898, fut chargé, à la suite de la mise en vigueur d'une nouvelle règle, de dresser en minute une fable de l'Asile de Batz. Il régulièrement montrer le manuscrit la reproduction de cette minute à l'heure autographique de tirage des autographes à l'imprimerie environ.

2^o) À la date du 23 mars 1898, la 3^e Direction avait dressé une note relative à l'affection aux armes de l'artillerie lancée le 120 au 1^{er} Bureau, qui l'avait transmise au 3^e pour être soumise au Conseil supérieur de la guerre. Le 1^{er} Bureau avait accompagné cet envoi d'une note renouvelant l'ordre qu'il avait fait à son personnel de ne pas la question.

Sur la l'enquête, la minute de cette note ne fut pas retournée au 1^{er} Bureau. De ses minutes ne sont parfaits Souscr. No. Celle-ci était la signature du C^o Bayle, officier d'état, sans le service dans quel s'est trouvé Dreyfus pendant son stage au 1^{er} Bureau.

Nous terminerons cette hypothèse sommairement par 3 enquêtes par une simple constatation :

Partant au 1^{er} pour Dreyfus, à l'Ecole de l'Artillerie comme au Ministère de la Guerre, les documents conservés indiquent l'artillerie et l'Espagne.

(Voir à l'appui de la présente Note les pages de l'assermentation du 239 à 251.)

Paris, le 9 juillet 1898

Capt. Cuignet

S.S

Secret

68

10 mai 1898

239
S.G.

Note

L'École de Gyrotechnie à Bourges a étudié à partir de 1888, un nouveau modèle d'obus tout à fait caractéristique, dont le principe est dû à M^e Robin, ingénieur civil à l'École de Gyrotechnie. Le projectile n'a été adopté qu'en 1891, avec d'importantes modifications. Jusqu'à cette dernière date, il n'était connu qu'à Bourges et à la Direction de l'artillerie du Ministère de la Guerre.

En 1896 on a pu se procurer une copie d'une instruction officielle allemande sur le chargement du projectile connue sous le nom de Shrapnel de campagne C/91. On a alors constaté que ce Shrapnel était la



La reproduction exacte de l'obus
Robin dans ses dispositions initiales,
c'est à dire tel qu'il se trouvait en 1898-¹⁸⁹⁰
à Bourges, au début des expériences.

Les dispositions initiales de cet obus
qui résultent de faits d'expérience, et
non de calculs, sont tellement caractéris-
tiques qu'on ne peut admettre qu'elles
soient venues spontanément et simulta-
nement, à l'esprit de deux personnes
différentes, en France et en Allemagne.

Boyleus a certainement connu
les expériences que le poursuivait à
ce sujet pendant son séjour à Bourges,
et s'y intéressait même d'une
manière particulière.

En 1890 alors qu'il était à l'école
Supérieure de Guerre, il a écrit à un
de ses camarades, le capitaine
Rimusat, qui se trouvait alors
détaché

detaché à l'École de Syrotechnie,
pour avoir des renseignements sur
les expériences concernant les obus
en essaïs à l'École. (Voir la déclaration
^{à jointe} p. 162.)

Dreyfus savait pertinemment
que les renseignements qu'il
demandait étaient absolument
secrets qu'ils ne devraient être connus
que des officiers et des employés
militaires chargés des expériences
et qu'il leur était interdit d'en
parler à qui que ce soit.

Le capitaine Remusat ne
répondait pas à Dreyfus, qui
plusieurs n'insista pas.



Ministère
de la Guerre.

4^e Direction

art. et équi. mis

de Bureau
mobil
reception

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
Secrétaire

Paris, le 11 Février 1897.

240
69 240

Note
sur l'obus allemand
dit shrapnel C/91.

Par un bordereau du 24 Mars
1896, la Section de statistique a
adressé à la 4^e Direction la description
avec croquis, du projectile allemand
dit shrapnel C/91.

La l'organisation de chargement
de ce projectile sont calquées sur
ceux de notre "obus Robin"
Ce obus a été imaginé et
proposé, en 1888, par M. Robin,
ingénieur civil attaché à l'Ecole
de Technologie.

Il a fait l'objet, dans cet établisse-
ment, d'études longues et soignées,
qui étaient considérées comme
secrètes.

Il a été adopté en 1895 seulement
pour le calibre de 80, tandis
que les allemands le possédaient



depuis 1891.

Il y a lieu de remarquer que,
en 1890, le Capitaine Greffus était
adjoint à l'école de Pskovskie,
qu'il a quitté au mois de novembre
1890, pour entrer à l'école supérieure
de guerre.

Le général D'Aspre

Delonay

abus Robin

70

13 Mai 1898
261
A.G.

Dreyfus a été attaché à l'école de Systématique de Bourges du 12 septembre 1889 jusqu'à son arrivée à l'école Sup^{re}e d'Artillerie le 1^{er} novembre 1890. —

Admission par le commandant du Feldschappell C. 91 - en février 1891 - ~~un~~ ^{plus} mois après la sortie de Dreyfus de l'école de Systématique.

L'abus Robin et le feldschappell sont basés sur le même principe.

L'abus Robin n'a été admis qu'en 3 ans après.



Jdis : quatre mois
après la sortie de Dreyfus : ...

R. Gauzy

Le Général, Saum-est
d'Etat-Major Général.

D. Gauzy

18 avril 1898

24
99

71

Je souigne Capitaine Rémyat l'^e fa
18^e batterie Afrique de la XX^e région artillerie
a qui suit.

En 1890 et 1891 j'étais à l'école centrale de
pyrotechnie à Pouyres chargé de l'atelier de
montage des obus à mitraille. Le contre-maitre
en chef de cet atelier était monsieur Robin,
j'étais chargé comme chef de ce service de
faire des expériences sur un obus pyrotechnique
ce contre-maitre, obus qui a quelques modifications
plus tard adopté pour le matériel de l'^e bataille.

Dreyfus qui avait été employé avec
moi à l'école de pyrotechnie savait que
j'étais chargé de faire concernant l'obus
Robin, dont il connaît d'ailleurs
certainement la composition.

Quelques temps après son entrée à l'école
de Guerre (Octobre 1890) à une époque que
je ne saurais préciser davantage je reçus une
lettre de lui, il me demandait de bien
s'assurer lui envoier tous les renseignements que
j'avais sur l'obus Robin, ces
renseignements étaient il étaient destinés
à son professeur d'artillerie à l'école de
Guerre qui devait se tenir au courant
des inventions nouvelles.

Estimant que Dreyfus qui sortait depuis



Sur de l'ordre de gyrotabac
devant Savoie que j'aurai start
absolument nécessaire de l'autorité
quelque moyen pour que ce soit
dans les études en cours, je ne vous pro-
poserai répondre à la lettre

Paris le 17 avril 1898

Maurice J.

Touzaniat 24 juan 98

rec. le 7
JULY 1898

72

942 bis

N° 2



Mon cher Camarade
Le General Jouss. Lors
de mon voyage à Paris
M'a présenté que j'aurai
probablement été pour
l'affaire d'la, me voit à
peu près dans la même position
assez longtemps et je devrai
être l'avis de S. Je dois
certainement être appellé à Paris
et à peu près à quelle
époque. Serai vous au
morable plaisir de faire
ce moins autant qu'il est
en votre pouvoir de faire

J'ouvre aujourd'hui
Que le Docteur Henry et
vous m'avez fait faire
Voyage pour la 2^e fois
Mme et que vous me me
Promis de me faire établir
La popote de la 1^{re} bâche
Henry mon cher Remarque
Un peu trop que mes
Ugues moments anticipé
Tous ceux de nos meilleurs
Sentiments

Mémoires

Est-il exact que l'abbé
Syt adopté depuis long
temps par les Rodin?
Caf. Remarque l'^{1^{re}} 18^{me} Annee
Me

abrégié pour l'abbé en
Finis 1891

Newton 3 Juillet 98 ^{bis}

B L.H.

A.G.

7.01

~~Letter delivered by
Ainsworth to Mr. & Mrs.
Vanderbilt at their residence
110 Fifth Avenue~~

~~Officer commanding~~

Si vous avez un bateau
retenu à une batterie qui
est celle de New à Utelle
et que vous ne pouvez pas
aller au port ou dans le
bord duquel on f'era venir
chercher le bateau. Si vous
voulez venir j'ai demandé
à l'état-major de batterie
de vous venir télégraphiquement
Si j'aurai l'objet d'une citation
Si vous me levez et dont
je vous renvoie à Savane
Le fus simple est d'expédier
à New votre lettre sur une
feuille blanche. Soit tout
ce que vous avez dans
l'ordre.

3456 Menton 78910 Sept
71.12 L'escadrille 13 14 Larini
et Lantosque 16.17 Roquetaillée
à partir du 18 Mandeville
Done l'inconnue -

Le pourquoi de ma
question est très simple.
Comme vous le savez Dreyfus
était à la polytechnique en
90, on y étudiait à ce
moment là l'obus R. il
étais forcément au contact
des études, assiduit au
rapport journalier, quelque
temps après son entrée à
l'école de guerre fin 90 ou
commencement 91 - suffisamment
éloigné pour son compte
et éprouve le besoin de
me demander des tuyaux
sur les études qui continuaient
et sur ce qui pouvait être

l'avenir de monsieur
en Septembre de l'an obliqu
j'apprends dernièrement que
l'obus était en service en
Allemagne depuis longtemps
et n'était impossible de ne
pas faire un rapprochement
c'est à que j'ai fait -
je disais il y deux mois
au General Jome que
ma déposition me paraissait
avoir de l'importance que
Si l'on pouvait établir que
le Allemands avaient réussi
à se procurer des tuyaux
ou en avaient obtenu plus
l'obus Robins, eh bien ils
en ont certainement obtenu
toute une fois, cette
conclusion me paraît
pas être, pas florgé à sou-

au Hasard -

Il n'y a rien autre que
ma demande -

Je vous remercie infiniment
de l'empêchement que
vous avez mis à me
répondre, auquel je ne
pas avoir la perspective
de vous rencontrer pourriez
cette année et vous lève
la main

Hénoux

C^r de 18^e B^e Alpine Ma



74

243
A.G.

je soussigne Emmanuel Ruffey
Lieutenant-colonel d'artillerie déclare que je n'ai jamais
demandé au Capitaine Dreyfus, pendant son séjour à
l'École de guerre, de prendre, pour le cours d'artillerie
de l'École, des renseignements sur les études en cours
relatives aux perfectionnements du matériel ni sur aucun
autre sujet, sauf à un des officiers d'artillerie attachés
soit à la pyrotechnie, soit à un autre établissement.

Paris, le 12 mai 1898.

E. Ruffey

Professeur adjoint du cours d'artillerie à l'École de Guerre
en 1890-1892, pendant la prison de Capitaine
Dreyfus à l'École de Guerre.

E. Ruffey

je soussigne Hippolyte Langlois, général
de brigades, déclare que je n'ai jamais demandé
au Capitaine Dreyfus, pendant son séjour
à l'École de guerre, de prendre, pour le
cours d'artillerie de l'École, des renseignements
sur les études en cours relatives aux
perfectionnements du matériel, ni sur
aucun autre sujet, sauf à un des
officiers attachés soit à la pyrotechnie,
soit à un autre établissement.

Paris, le 21 mai 1898.

H. Langlois

Professeur du cours d'artillerie de l'École de
guerre de 1895 à 1896.

Je suis qui Messy obéit l'ordre le 4^e Rgt
d'artillerie au sein de l'escadron d'artillerie à
l'Etat supérieur à peine déclaré et avons failli
changé le capitaine Mayeur à quatre ou cinq reprises pour
les l'obus Robins, si à l'Etat d'origine et alors n'a
obtenu, pas plus de tout que un amende au profit
de la matrice de l'artillerie.

Alors le Maréchal donne à l'Etat pendant que j'étais
professeur n'obligera les officiers à la promotion de
ceux qui prennent quelques - l'artillerie.

Par le 11 juillet 1898

Messy

professeur à l'Etat d'origine à date de lundi de
juillet 1891. comme en face à l'ordre qui



Lieu 10-11-12-13

75 8g.

N° 76



Ministère
de la Guerre.

Décret

Cabinet
du Ministre.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

10

G.G.

n^e 9

page 3.

§. 2 et 3 et envoi à

10
calore
per cui haest
portato
possibili
e poterai

Ministère
de la Guerre.

Direction

Cabinet
du Ministre.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

~~h o f~~

11
d.f.

page 4

page 4

S.S. 1 et 2 et envoi 1

page 5



Leicester
1800

correct

knows; may

now consider

D. probably

return soon

I.D. do it

the following

Ministère
de la Guerre.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

n° 4 et 5

12
D.G.

Ministère

Cabinet
du Ministre.

page 4. (S. S. - 4. de fin)

page 5. (fin haut)

Le n° 5 en raison de son
état de calcination et de
son exiguité n'a pu être l'objet
d'une comparaison



N^o 5





de grec meaux
de matrice
1500. Bien
sauvete, suscep-
tose de fulvina
coume pouvant

ne lib
De cette
mais

13

A.G.

Fogmets
Pravés en octobre 1890.

En raison de l'état où je fogmente,
il a été impossible de faire certaines
études physiques. - Les mesures d'autre
part étaient les feuilles, dans
lesquelles les deux fogments sont
contenus. — G. Gausey

S.S
Secret

ZG

10 mai 1898

264
S.Y.

Note

Au mois de Novembre 1890, le Service des renseignements fut mis en possession de fragments de papier, portant des traces de brûlure, qui avaient été trouvés chez un agent d'une puissance étrangère.

Un examen sommaire de ces papiers fit supposer qu'ils étaient issus d'une instruction quelconque du Service de l'artillerie. Ils furent communiqués à la Direction intéressée, qui, après de patientes recherches, obtint la certitude que les dits fragments provenaient d'une copie de l'instruction confidentielle du 14 Juin 1889 sur le chargement des obus en métalité (Voir à ce sujet le procès verbal de comparaison ci-joint)



Des mesures furent prises au mois de Décembre 1890 pour qu'une surveillance des plus actives fut exercée sur les employés par les mains desquels pouvaient passer des documents confidentiels. Cette surveillance n'amena aucun résultat.

Il y a lieu de remarquer qu'en 1890 Mreyfus était détaché à l'école de Systématique à Bourges, que c'est dans cet établissement qu'ont eu lieu les expériences à la suite desquelles a été élaborée l'instruction du 1^{er} juin 1889, et que dans l'établissement en question, plus que partout ailleurs, on pouvoit copier ou faire copier cette instruction sans éveiller l'attention.

En outre, étant donné la date approximative à laquelle la copie de l'instruction

du 12 Juin 1889 a pu être communiquée
à un agent de l'étranger, on est
fondé à dire que cette copie n'a
pu être faite qu'à Bourges ou
dans un des établissements similaires
de l'artillerie



E. Guérat, Secrétaire
d'Etat-Major Gén.

D. Gauvin

3^e Direction.
2^e BUREAU

Copie

MINUTE

77
Note
pour Monsieur le Ministre.

ANALYSE.

Paris, le 114 Juin 1890.

Le service des renseignements a remis à la 3^e Direction le fac-simile ci-joint de fragments paraissant provenir d'un document confidentiel.

Après de patientes recherches la 3^e Direction est parvenue à reconstituer le texte de ces fragments et à reconnaître qu'il est la reproduction littérale de l'instruction sur le chargement des obus en milinite, du 12 Juin 1890 (Par l'Way 2.3.4.5 &c).

Ce document est le résumé général de tout ce qui concerne les obus chargés en milinite.



Il est autographié et comprend 34 pages et 16 feuillets et 16 planches de figures.

Les fragments proviennent d'une copie de ce document; l'écriture est évidemment française. Un passage se trouve répété deux fois, ce qui semble dénoter un copiste peu intelligent.

en russe.

L'existence de cette copie met en évidence
la nécessité d'exercer une surveillance des plus
stricte sur les employés par les mains des-
quels peuvent passer des documents confiden-
tiels.

Le Général Directeur de l'Artillerie
a l'honneur de soumettre à la signature
de Monsieur le Ministre les deux lettres
ci-jointes relatives à des mesures à prendre
en vue d'assurer cette surveillance.

absolument confidentiel

27 nov.
C. Jaurès

77 bis

Paris 19 novembre 1890

Note.

Copies de débris de feuille de copies de lettre
qui avaient été jetés au feu par l'attaché
militaire allemand :

page 4. 85. 1. 2. 2. 1
..... Feuillet que-
..... s'ouvre
..... de mélinite
..... de grumeau
..... le 20 octobre
..... à 1600. Bic
..... suscep-
..... tance de jalouine
..... comme pouvant

(4)

page 4. 85. 1. 2. 2. 2
..... l'amorce ; mais
..... une certitude
..... nite D pulvér-
..... nation sous
..... uit D soix
..... le détonateur
..... désigné par

(3)



(1)

page 4. 85. 1. 2. 2. 3
..... température
..... en mettant
..... porté au
..... explosible 2 ya
..... récipient est
..... les influences
..... soit être
..... sera
..... %
..... la limite de
..... le comité de

(2)

(1) manuscrit

867
87

Procès-verbal de constatations

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-huit
le vingt-huit mai,

Nous

Gonse . Général de Division, à chef d'Etat-major de l'armée

Gaudin L'Colonel - chef du bureau du matériel à la 12^e de l'artillerie

Junck Capitaine à l'Etat-major de l'armée.

Assistés de M^r Gribelin archiviste principal
de 2^e classe à l'Etat-major de l'armée,
faisant fonction de Secrétaire, nous
avons été réunis dans le cabinet de M^r le
Général Gonse à l'effet de comparer
certains fragments de papier, en partie
calcinés par le feu avec le texte de
l'instruction confidentielle du 12 Juin 1889
sur le chargement des obus en mélinite.

Nous avons été mis en possession

de quatre fragments de papier.



d'un exemplaire de l'instruction du 12 Juin 1889
précitée

3^e d'une copie de certains passages de cette instruction et
de fac-simile des fragments de papier.

4^e d'une copie ^{du rapport} d'une note remise au ministre de la Guerre
le 14 D^o 1890 par le Général Directeur de l'artillerie,
pour rendre compte des premières investigations faites
au sujet des fragments en question.

Après avoir reconnu qu'en 1896 il existait
cinq fragments de papier et que probablement,
par l'action du temps ces fragments qui
sont en partie calcinés par le feu étaient
réduits à quatre. L'acte décide que les
pièces numérotées 3 et 4 ci-dessus
resteraient annexées au présent procès-
verbal.

Nous avons ensuite comparé le texte de
l'instruction du 12 juillet 1889, avec la
Copie de certains passages de celle instruction,
les originaux et les fac-simile des fragments
et nous avons constaté :

1^o que sur le fragment n° 1, dont il n'existe
plus qu'un fac-simile on trouve les
mots ou parties de mots ci-après de la
page 2. §. 3 de l'instruction du 12 juillet
1889 : resistante nt l'effort. Suivantes
Ce fragment porte des mots répétés, le
copiste, peu intelligent ou pressé, aura
copié deux fois un même membre de
phrase.

2^o que sur le fragment numéroté 2, on
trouve les mots ou parties de mots ci
après de la page 3 de l'instruction
§. 2 et 3. température en mettant porté au
explosives dyna récipient est plein et qui - les
influences il doit être ntre ne sera o/

3° que sur le fragment numéroté 3 on trouve les mots ou parties de mots suivis de la page 89 du ⁸⁹ 1^{er} instruction. Amore mais une attitude nite à pulvieu - nation sous inité à dobt - tuer le détonateur - désigné par

4° que sur le fragment numéroté 4 on trouve les mots ou parties de mots suivis de la page 4. §. 4 et 5 et page 5. §. 1. illement que iusement de mélinite - grumeau de matière à 1600 - bien suivant suscept - amore de fulmina - comme pouvant.

5° que le fragment n° 5 est trop calciné et trop frotté pour qu'il soit possible d'indiquer rigoureusement la page et le § de l'instruction sur quels il se rapporte, mais qu'il est de toute évidence quo ce fragment à la même provenance que les autres.

L'ordre des mots ou parties de mots sur les fragments, comparé à celui dans lequel ils figurent sur le document, leur espace, leur sens permettent d'affirmer de la façon la plus catégorique que ces fragments proviennent d'une copie de l'instruction confidentielle du 10 Juin 1889 sur le chargement des obus en mélinite.



En foi de quoi nous avons reçue le présent procès verbal de triple expédition et nous avons signé les jours, mois et an qui dessous

Philibert Jurek Dr. C. G. Dr. Gouley

Confidential

23 Mai 1898.

247^{la}

AG.

29



Tableau de l'analyse
d'un fragment calcaire et s'interrogeant
du 23 Mai 1889 sur le chargement de
cendre au mélange.

(à suivre au procès-verbal
du 23 Mai 1898.)

Texte de l'Instruction confidentielle du 12 Juin 1889
sur le chargement des obus en mélinité.

Page 2 - § 3. - Elle peut être laissée dans une enveloppe résistante, soit par ballage, soit par compression, à moins l'effort employé pour la faire sortir, ne peut l'amener aux densités suivantes:

Page 3. §§ 2 et 3. - § 2. (Cette explosion partielle peut encore se produire) et renvoi 1 - lorsque la mélinité est portée brusquement à une très haute température (plus de 550 degrés), comme celle que l'on peut obtenir en mélinité au contact de cette substance un morceau de fer porte au rouge complètement.

§ 3. - Comme pour les autres substances explosibles dynamites, fulminates, etc.), la résistance des parois du recipient est une condition qui favorise la détonation complète, et qui par contre, jusqu'à un certain point, contrebalance les influences résultant de la compression et de l'humidité. Il doit pourtant être admis que la mélinité D pulvérulente ne sera employée qu'à l'état sec⁽¹⁾ (contenant au maximum 50% d'humidité).

(1) Ces lots de mélinité reçus par la Commission de réception et expédiés dans les établissements de l'artillerie, ont tous une humidité inférieure à 5% (à la limite de 50%).

Page II. §§ 1 et 2 - § 1 et 1. - L'état fondu, la mélinité D peut détoner, mais ses résistances sous l'action de l'ämorce de 1 gr. 50 de fulminate, à la condition toutefois que le contact soit parfaitement assuré entre la masse du chargement et la tête de l'amorce; mais au préfère avec raison assurer la détonation avec une certitude absolue, en employant un certain poids de mélinité D pulvérulente, comme amorce intermédiaire.

§ 2. - C'est à cause de cette facilité de détonation sous l'action de l'amorce de fulminate que la mélinité D doit, autant que possible, être réservée pour constituer le détonateur intermédiaire.⁽²⁾

(2) Cela pour celle raison que ce détonateur est désigné par la lettre D, première lettre du mot détonateur.

Page II. § 11. - Cette substance détonant moins que la mélinité D fondue, nécessite plus impérativement encore l'emploi d'un détonateur intermédiaire de mélinité pulvérulente.

Page II. § 5. - La cresylite No 1 se présente sous forme de grumeaux amorphes mélangés à une certaine quantité de matière cristalline.

Page 5. § 1. - La densité varie de 1500 à 1600. Bien que cette substance soit aussi peu susceptible de détoner sous l'action de l'amorce de fulminate, elle ne doit pas être considérée comme pouvant être employée à l'état pulvérulent.

Fac-simile des fragments de papier

h^o1 {
 N'est autre résistante.
 N'est plateau soit l'effort
 original résistante soit
 l'effort employé
 suivante.

Sait que le copiste fut prisé
 ou peu intelligent. une
 partie de phrase a été copiée
 deux fois

h^o2 {
 température en mettant
 porté au explosibles dyna-
 récipient est pleine et qui
 les influences doit être
 traite %

h^o3 {
 l'amourz snuit intercette de
 nite il pilveru
 nation Louis nite il était le détonateur
 désigné par

h^o4 {
 Tement que
 ieusement
 de mélinite
 de grumeaux
 de matière
 1600 Bon
 amorce de fusilinie
 comme pouvant

h^o5 {
 la mélit de celle juir

Secret

80 118
Paris le 21 Mai 1898. S.G.

Note
concernant l'instruction du 12
juin 1889 pour le chargement
des obus en métal.

2 /
Le tirage était effectué le 3 septembre
1889, date à laquelle la section technique
a adressé 170 exemplaires au Ministère
de la Guerre.

*avec deux
pièces annexes*
Le document portait la mention
« confidentielles » et tous les exemplaires
étaient numérotés.

La répartition des documents
est faite le 18 septembre 1889; un
exemplaire de la dépêche et du
bordereau confidentiels, concernant
cette répartition, sont joints à la
présente note.

Des exemplaires de l'instruction
ont été adressés.



aux

Aux Généraux Commandant l'artillerie,
aux Directeurs des établissements de l'artillerie,
aux Présidents des Commissions d'expériences,
L'exemplaire n° 42 a été attribué à
l'Ecole de Pistochevrie.

Aucun exemplaire n'a été envoyé
aux corps de troupe.

Ministère
de la Guerre.

3^e Direction

Artillerie et Equipement

2^e Bureau

Matiériel.

1^{re} Section.

Envoyé d'une
instruction concernant
la mélinitite.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

80^{me}

Paris, le 18 Septembre 1891.

Le Ministre de la Guerre
à M. le Général commandant l'Artillerie
du

a

Général, j'ai fait réunir dans une
même instruction approuvée le 12 Juin
dernier toutes les instructions établies
jusqu'ici relativement à la mélinitite
de cisylite, au chargement et à l'amorçage
des projectiles explosifs.

Je vous adresse ce jour — exemplaire
de cette nouvelle instruction destinée à
être répartie suivant les indications du
bordereau annexé à la présente dépêche.

J'ai l'honneur de vous faire de
vouloir bien, au sujet de ces documents,
réunir et me renvoyer sous pli
confidentiel tous les documents
sans exception qui ont été envoyés
jusqu'à ce jour soit à votre Etat-Major,
soit aux corps de troupe et établissements
de l'Artillerie sous vos ordres, et que la
nouvelle instruction doit remplacer.

En m'adressant ces documents,
vous m'indiquerez la date à laquelle
chaque d'aux a été envoyé au

d'entour actuel; vous me rendrez
compte en même temps des mesures
que vous aurez prises pour vous assurer
qu'aucun autre document de même
espèce n'existe plus soit à votre Etat-
Major, soit dans les Établissements et
corps de troupe sous vos ordres.

Pour le Ministre et par son ordre:
Le Général, Directeur,

Mottier

Ministère
de la Guerre.
3^e Direction
Artillerie.

3^e Bureau
Matiriel.
1^{re} Section.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

80 ter
Paris, le 18 Septembre 1889

Bordereau de l'envoi fait à
M. le Général Commandant l'Artillerie

Instruction du 1^{er} Juin 1889, pour le
chargement des obus en milimètres.

Repartition:



Général Commandant l'Artillerie du	Cyriaque	N°
Régiment d'Artillerie	-	N°
Régiment d'Artillerie	-	N°
École d'Artillerie de	-	N°
Direction d'Artillerie de	{	- N° - N° - N° - N°

Recu et vérifié:

le 18 1889
N^o 18.

Le Colonel Chef du Bureau,

rebonf

Le présent bordereau, revêtu de la signature du destinataire, sera être
remis au Ministre de la Guerre (3^e Direction, 3^e Bureau, Matériel). Avec
obligations d'en faire à lui.

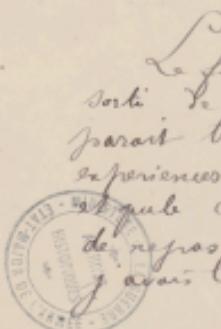
81

249

84

Le matin, au commencement de 90, j'ai rencontré Dreyfus qui s'occupait à moi de la faire traiter avec le Cap't Sabot. venait de le mettre à la porte de son bureau - Je lui ai demandé depuis si cette fuite n'avait pas été motivée par l'attente suspecte ou embarrassante qu'avait pour être prise Dreyfus à l'avis de l'opinion du cap't Sabot dans son bureau.

Le journal
Copie au 99^e d'artillerie
25 mai 1898.



Le fait relaté ci-dessus est complètement sorti de ma mémoire; Cependant il me paraît très possible, étant donné que certaines expériences seraient devenues confidentielles, que le colonel Directeur m'avait ordonné de ne pas divulguer certains documents dont j'avais la garde.

29 mai 1898

Barbet

Chef d'escadron Directeur
de l'Ecole d'artillerie du 14^e Corps

P R E F E C T U R E
D E
P O L I C E

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direc^{tion} générale des Recherches

S E R V I C E
D E

L'IDENTITÉ JUDICIAIRE

(Anthropométrie — Sismique — Photographie)
Vérification d'écritures.

Laboratoire d'Identification graphique

290
82
Paris, le 2 Juin 1897

Monsieur le Ministre,

Tous m'avez fait remettre récemment une série de quatre petits morceaux de manuscrits sur papier polaire carbonisé (dont les photographies sont jointes) avec l'envie d'en comparer l'écriture à celle d'Alfred Greyfus et à celle du bordenau qui lui a été judiciairement attribué.

Les formes graphiques communes à l'écriture du bordenau et à l'écriture des papiers incinérés sont nombreuses, relativement à la quantité minimale de mots dont on dispose.

Signalons notamment la grande ressemblance



ressemblance des : *a*, des *s*, des *m*.

Rapprochement graphique

1^e Ressemblances

entre les fragments calcinés et le bordereau.

entre les fragments calcinés et les documents authentiques

dait

dit

gouverneur

dégager

de

de

gouverneur

réfuté

éventement

fabriqua

fixe

mai

comme

alors

curature

fabriqua

plan

éventant

remette

mai

donné

souvant

nouvelles

mai

perso

pulvène

voir

mai

transport

gouverneur

calenso

gouverneur

étais

2^e Dissimblances

entre les fragments calcinés et le bordereau

entre les fragments calcinés et les documents authentiques

sations

des

Bière

Bureau

souvant

propt

mai

rappelle

13

D. pulvinus

4

5

2

Il y a là un ensemble d'analogies assurément digne de remarque.

Si nous passons maintenant à la recherche des différences de forme, nous serons frappés tout d'abord par le tracé du : p, qui, sur les écrits carbonisés, se rapproche du modèle de la bâtarde, tandis que, dans l'écriture connue de A. Greffier, cette lettre ne présente rien de calligraphique.

Signalons aussi sur les pièces carbonisées, le 13 majuscule de Bien qui est d'une forme anglaise classique, quoique un peu gauche, dont l'écriture de A. Greffier ne nous a fourni jusqu'ici aucun spécimen.



Enfin, les habiletés graphiques qui distinguent l'expéditeur: l'observation d'une marge régulière sur la droite du papier, la coupe précise des mots qui en résulte, la présence d'un fil de réunion ~~verso~~ la dernière ligne où il coupe le mot, etc... s'observent pas chez A. Greffier.

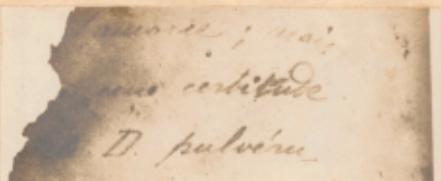
Mais ces différences, à cause de leur exagération même, pourraient être hypothétiquement expliquées par un déguisement; il ne convient donc pas de leur attribuer une importance décisive.

En revanche, les différences que l'on remarque dans l'allure générale de l'écriture des documents dont il s'agit, demandent d'être sérieusement notre attention.

Tandis que l'écriture du bûcheron, comme celle



des pièces authentiques, précise par saccades, autrement dit, est
scintillante; celle des morceaux carbonisés repose régulièrement sur
la porche. Enfin, l'opposition des pleins et des déliés est nette
et accentuée, à l'inverse de l'écriture de A. Greiffus.



... un peu de ... abondante sur les deux ...
... un peu de ... au fond de la ... la branche de chêne de fer
... un peu de ... de ... le préfère le poix le houblon de la
... un peu de ... le houblon de fer et il fait le houblon
... un peu de ... comme il se peut pour la ... de mobilisation, auquel
... un peu de ... apprendre pour le passage à bras de fer

A signaler tout particulièrement, sous ce point de
vue spécial, le petit mot: **dyna**, commencement de: "dynamite",
qui figure dans le morceau n° 2 et, notamment, dans ce mot, la
lettre: **a**; qui nous semble avoir été coulée avec le coup de
pouce d'un plombier professionnel.



Par contre, les quelques spécimens de petit
rond que nous possédons de Greiffus semblent montrer

qui il n'a conservé aucun souvenir des lettres de main de la calligraphie

~~Le 17 juillet 1892 à Paris. La brosse carbonisée de fer
et un lot de brosses de lait. Selon le rapport de la~~



Or, il est de principe constant, chez les experts en écritures, qu'en ne peut distinguer son écriture que par une altération en moins ou une dégénérescence, mais non par une amélioration visible.

Aussi, je n'hésite pas à affirmer très catégoriquement que les dits experts seraient unanimes à déclarer qu'il n'y a pas identité possible de main entre les écrits carbonisés et ceux attribués à Gregorius (pièces authentiques ou bordereau).

Neanmoins, mon avis personnel est loin d'être aussi absolu. J'ai démontré, en décembre 1894, que l'écriture de Gregorius (à tout le moins celle dont il s'est servi pour le bordereau) était une écriture artificielle.

Jusqu'à quel point sa nouvelle écriture diffait-elle de l'ancienne, l'absence complète de pièces authentiques de comparaison antérieures à 1892 ne permet pas, quant à présent, de le rechercher; mais enfin, on peut craindre que le même scripteur qui avait inventé l'écriture simili-forgée, n'ait également, avant 1892, cherché à s'abriter derrière une amélioration générale et profonde de l'écriture, justement parce qu'il s'agissait là d'un caractère de non-identité unaniment et ouvertement professé par les experts professionnels.

C'est une excuse, à nos yeux, de raisonner de l'écriture

d'un



d'un document d'espionnage, de la même façon qu'il est d'usage de le faire pour l'examen d'une lettre anonyme occasionnelle. L'espionnage est une espèce de profession qui crée une situation permanente toute spéciale.

Il ne faut pas oublier, dans cet ordre d'idée que M. Dreyfus passe pour avoir été élève au collège Chaptal où, à l'inverse de ce qui se pratique dans les lycées, les écritures classiques, ronde et bâtarde, sont enseignées aux jeunes gens, de sorte qu'il n'aurait eu, dans cet hypothèse qu'un réapprentissage à faire.

Malhille de faire croire que si ces conjectures sont, à mes yeux, suffisantes pour m'empêcher d'affirmer catégoriquement que les pièces carbonisées ne sont pas de la main de Dreyfus, elles me saueraient, par contre, corroborer, de la moindre façon, l'hypothèse inverse.

L'hibition de ces écrits à Dreyfus ne commencerait à revêtir quelque vraisemblance que du jour où l'on retrouverait, sur des spécimens authentiques de son ancienne écriture, quelques traces des formes graphiques et des caractères de régularité que nous offrent les écrits carbonisés.

Tous ne saurions trop déplorer, à ce sujet, que parmi les pièces de comparaison mises à la disposition des experts, il ne s'en soit trouvé qu'une seule (celle relative aux rapports paroît d'artillerie) du millésime 1892.

Aussi longtemps que l'expertise ne pourra mettre en œuvre que des documents postérieurs, au minimum de plus d'un an, à l'invention de l'écriture artificielle de



Dreyfus, mon opinion sera : Que l'attribution à Dreyfus
des documents carbonisés n'est pas fondée en fait ; que c'est
une conjecture qui est certainement du domaine des choses possibles,
mais qu'il serait grandement précaire de la mettre en avant,
~~même à titre de hypothèse.~~
Cinq mots supplémentaires.
AF.

Le Chef du Service de l'Identité judiciaire.

Alphonse Bertillon

8 Oct 83

Plates 123 et 123 bis



Memento du Colonel
de Schwartzkoppen
au Muséum pour ses 9^e années.

avec la traduction

28 X = 1895

B bu 123 bu

D.G.

Traduction littérale.



3^e note au sujet de 120 affectés à
l'artill. de la 9^e armée. Depuis nouvelles (→)
9 Armée pas en jusque maintenant
Une armée doit manquer pour tromper
Angleterre - Espagne

~~201~~
~~Secret~~

Sept 1897

Note n°1

84

à la fin de 1895, un memento, émanant d'un agent étranger, et dont on ne saurait préciser la date, parvenait à l'Etat-major de l'Armée.

Le memento était ainsi conçu :
« Lettre 3^e. Direction au sujet de l'eo affecté à
à l'artillerie de la 9^e armée - Debrouiller
« pourquoi la 9^e armée n'en a pas tiré jusqu'à
« présent. Une armée doit manquer pour tomber
« Angleterre - Corseilles »

Abstraction faite d'une question de marine, indifférente dans l'espèce, le memento vise l'organisation de notre artillerie lourde d'armée.



Le bordereau écrit par Mreyfus au
1894 mentionnent à une note sur la manié-
re dont le canon de 120 s'est conforté ~~sur son emplacement~~
l'agent

L'agent étranger savait déjà que nos essais de batteries attelées de 120, avaient réussi.

Son manuscrit prouve qu'il savait aussi que nous organisions, avec ces batteries de 120, une artillerie d'armée et qu'en principe toutes nos armées en seraient dotées, puisqu'il se propose de débrouiller pourquoi cette affectation n'est pas encore réalisée en ce qui concerne la 9^e Armée.

On recherche dans quel document auraient pu être puisés des renseignements aussi secrets:

1^o Sur le principe de l'affectation de batteries de 120 à toutes les armées, y compris la 9^e armée;

2^o Sur la lame existant dans la série, de 1 à 9, pour le numérotage des armées.

Les recherches établissent que ces enseignements avaient dû être tirés d'une note émanant de la 3^e Direction, adressée le 23 mars 1893 au 1^{er} Bureau de l'Etat major de l'armée, et transmise par lui, le 27 mars, au 3^e Bureau.

En même temps, le 1^{er} Bureau, qui avait besoin de garder trace du contenu de ce document, trop long pour être copié in extenso, le faisait résumer par un officier.

La copie de ce résumé fut adressée au 3^e Bureau et enfermée, ainsi que la note de la 3^e Direction, dans l'armoire de fer, où ces deux pièces se trouvent encore actuellement.

Xa

*actuellement
de l'avis*

La minute du résumé dut être classée dans une armoire à secret de la Section du Commandant Bayle, au V^e Bureau.

*actuellement
de l'avis*

Lorsqu'un memento parvint à l'Etat Major Général, on chargea le Lt. Colonel Marsaud, sous chef du V^e Bureau de vérifier si cette minute était à sa place.

Elle manquait au dossier.

On rechercha quel était l'officier qui avait pu établir le résumé et où écrivit la minute.

*actuellement
de l'avis*

Cet officier ne pouvait être que le Commandant Bayle, officier des plus sûrs, au son stagiaire. —

Le stagiaire était Dreyfus.

Ministère de la Guerre

Annexe à 86

Sainte-Menehould le 25 mars 1893.

2^e Direction

Artillerie et Equipage Militaires

1^{er} Bureau

Personnel

Note

SECRET

Copie

Dans une note en date du 25 novembre dernier,
transmise par Monsieur le Général de Division, chef
d'Etat-Major de l'Armée, l'Etat-Major de l'Armée (1^{er} Bureau)
a exposé le résultat des études préliminaires qu'il avait faites
au sujet de l'organisation des batteries de 120 court.

Dans cette note sont examinées 3 combinaisons pour le
nombre d'emploi du matériel de ce modèle.

Propositions de l'Etat-Major de l'Armée

1^o Substitution de batteries de 120 lourd à des batteries de 90

On remplaçait dans l'artillerie de Corps de 20 Corps
d'Armée, deux batteries de 90 par deux batteries de 120.

L'artillerie de ces Corps d'Armée comprendrait alors :

1 groupe de 4 batteries de 90

1 groupe de 2 batteries de 120

1 groupe de 2 batteries de 80



Augmentation du nombre des batteries du Corps d'Armée

Doter l'artillerie de 20 Corps d'Armée d'un groupe
complémentaire de 2 batteries de 120. Cette combinaison est écartée.

à l'avis du manque de ressources en personnel et de la
défense qui résultent de la création de nouvelles unités

3^e Organisation de réserves 3^e Armée

On constituerait des réserves 3^e d'artillerie 3^e Armée, à raison
de 6 batteries de 120 Court par division. Le personnel nécessaire
pour le service de ces bouches à feu sera fourni par les
batteries à pied 3^e d'artillerie de fortification. Les ateliers auront
pour conducteurs des hommes également à pied, pris dans divers
Corps et au besoin parmi des hommes égarés. Ces ateliers
auront de la catégorie des échafauds de gros tronc.

Il faut indiquer la solution à laquelle on croira
devoir adhérer, il convient d'exposer sommairement la nature et
le rôle du matériel de 120 Court.

On recouvrera aussi la meilleure mode de groupement
à adopter; on indiquera enfin de quelle nature sembleraient
pouvoir être les mesures à prendre immédiatement, au Nouvel-
Empire des nécessités qui résultent du défaut de ressources en
personnel.

Nature et Rôle du Matériel de 120 Court.

Le matériel de 120 Court est un matériel de can-
onique, son poids est à peu près supérieur à celui du matériel
de 95. L'expérience des grandes manœuvres de 1891 a fourni
de constater que ce matériel pouvait suivre les colonnes aux
allures réglementaires et quelquefois, faire à tirées courtes aux
allures très, sans aucune difficulté, avec les 8 tentes moutées

sur les fortifications. Les batteries de 120 court ont été créées pour agir sur le champ de bataille, et non pas en vue d'opérations contre des ouvrages de fortification permanente. C'est précisément dans le but d'assurer sur le terrain même de la bataille, une artillerie plus puissante que l'artillerie ordinaire des corps d'armée, qu'on a recouru pour le matériel dont il s'agit une légèreté maladive et une grande mobilité.

Les batteries de 120 seront, dès lors, utilisées sur le champ de bataille :

1^e Pour préparer l'assaut des ouvrages de fortification improvisés assez solidement organisés, pour que les tirer des canons de 80 et de 90 ne suffisent pas à les faire éclater.

2^e Pour fournir des feux courbes précis et puissants, dans le but de détruire des obstacles, tels que défenses accotées ou localités défilées, qui ne peuvent être atteintes par le tir de plain pied.

D'autre part, à cause de la faible proportion d'obus à balles dans leurs approvisionnements, et de la diminution assez rapide de la force de leur tir, les batteries de 120 ne devraient pas être employées pour les tirs contre le personnel, ni pour les tirs lointains au début d'un combat.

Bien donc ces batteries auront à remplir sur le champ de bataille, un rôle complètement distinct de celui des batteries de 90 et de 80. On doit, dès lors, chercher à ne pas diminuer le nombre de ces dernières ; en outre, étant admis que les batteries de 120 court peuvent aller au trot, ainsi que l'expérience l'a prouvé, ces batteries arriveraient encore très tôt sur le champ de bataille ; si dans les colonnes, elles marcheraient



derrière le dernier groupe de l'artillerie de Corps.

Les batteries de 120 court pourraient être introduites en augmentation dans l'artillerie de Corps des armées.

Il faudrait donc que, tout au moins, indépendantes de l'artillerie de Corps au point de vue des effets à produire, les batteries de 120 pourraient néanmoins être adjointes à cette artillerie de Corps dans des conditions restant à déterminer.

On pourrait toutefois observer, que l'action des canons de 120 court devra se produire, en général, sur un seul point du champ de bataille, et qu'il y ait intérêt à grouper sur ce point le plus grand nombre possible de batteries de ce calibre, qui au total, sera d'ailleurs fort restreint.

Organisation avec le matériel de 120, de réserves d'artillerie ou artillerie d'armée

Dans cet ordre d'idée, on pourrait être amené à admettre la formation avec les batteries de 120 court de groupes d'artillerie complètement distincts de ceux de l'artillerie de Corps, marchant en dehors de ceux-ci, et constituant une véritable réserve d'artillerie ou artillerie d'armée. Mais on rencontrerait ainsi, quoique sous une forme un peu différente, aux réserves d'artillerie, dont l'expérience a été faite et auxquelles on a reconnu de sérieux inconvénients. Tournons-nous à signaler parmi ces derniers, d'une part la difficulté qu'il y a d'entretenir à niveau en temps utile sur le champ de bataille, les réserves d'artillerie, et d'autre part, l'obligation de débattre des troupes assez nombreuses, pour assurer pendant les marches et les stationnements, la sécurité de

cette Artillerie.

Droite, rien ne s'opposera à ce qu'on réunira, en cas de besoin, les batteries de l'Artillerie à chevaux Corps d'Armée faisant partie de la même armée, pour constituer une masse d'artillerie puissante, adaptée à produire les effets de destruction qui ne peuvent être demandés au 80 ou au 90.

On propose l'adoption, en principe, de l'augmentation de l'artillerie de Corps des Corps d'Armée, par l'adjonction d'un groupe de 3 batteries et d'une section de munition de l'80 - Deux Corps d'Armée par Armée recevraient cette dotation supplémentaire.

On conclut donc à l'adoption, en principe, de la solution qui consiste à augmenter l'artillerie de Corps de l'Armée Corps d'Armée, par l'attribution à cette artillerie de Corps d'un groupe supplémentaire de batteries de l'80 court. C'est la deuxième solution présentée par l'Etat-Major de l'Armée.

Mais dans sa note, l'Etat-Major de l'Armée antique qu'il se dotterait l'artillerie de Corps des Corps d'Armée, qui seraient désignés pour toutefois du matériel de l'80 à un groupe de 4 batteries de ce calibre. Le renforcement par 2 batteries ne pouvant être admis, le groupe formé par des batteries a été adopté pour toutes nos formations de campagne, il paraît raisonnable de s'y tenir pour les batteries de l'80, sauf les exceptions que le défaut de ressources obligerait profondément à accepter.



Bien donc, et en résumé, on l'entend l'avis que l'organisation maximale du matériel de l'80 court devrait être la suivante :

Disposition d'un groupe supplémentaire de 3 batteries de ce calibre et de une section de munitions à l'artillerie de corps de deux corps d'armée, dans chacune des armées courantes à la mobilisation.

Chaque armée disposerait ainsi d'un ensemble de 6 batteries de 110 court, qui pourraient être réunies à un moment donné, lorsque le général commandant l'armée le jugerait nécessaire.

Repartition du matériel de 110 existant actuellement.

L'armée des Alpes ayant une organisation et un rôle distinct, les mesures ne lui seraient pas applicables. Une décision ministérielle du 1^{er} Avril 1891 lui a affecté 6 batteries de 110 court, constituées en groupes de 3 batteries, à titre d'équipage léger de siège.

Il resteraient donc à constituer 11 groupes de 3 batteries pour sept autres armées. Les ressources en matériel ne permettent d'en constituer que 11; un 12^e groupe à 3 batteries seulement pourra sans doute être prochainement organisé au moyen d'une commande supplémentaire de quelques caisses.

Ces ressources permettent au tout cas, de doter deux corps d'armée de chacune des 5 premières armées, d'un groupe supplémentaire de 3 batteries de 110 et de une section de munitions.

Pour les 7^e et 9^e armées, on disposerait encore d'un groupe à 3 batteries et d'un groupe à

2 batteries. On pourra attribuer ces deux groupes à la même armée ou les répartir entre deux corps d'armée de chacune des deux armées. On ne pourra pas faire les éléments d'appreciation nécessaires pour en tirer un avis sur la meilleure solution à adopter à cet égard.

On désignera, de préférence, pour recevoir la dotation supplémentaire en artillerie, les corps d'armée à 3 divisions

Une question se pose au sujet de l'affectation du matériel de 120 à l'artillerie de corps de certains Corps d'Armée - Comment se fera la désignation des Corps d'Armée qui recevront ce supplément d'artillerie ? Des corps d'armée semblent tout indiquer pour recevoir cette augmentation - Le tout les Corps d'Armée à 3 divisions : Malgré l'adjonction qui a été faite à ces Corps d'Armée d'une 3^e division, leur artillerie de corps n'a pas été augmentée proportionnellement. En dotant cette artillerie de corps d'un groupe supplémentaire de 3 batteries de 120, on compensera, dans une certaine mesure, l'inériorité en artillerie de ces Corps d'Armée.

Donc, on désignera de préférence, dans chaque armée, pour recevoir du matériel supplémentaire de 120, les corps d'armée à 3 divisions, étant entendu qu'on s'en tiendra, comme on l'a indiqué ci-dessus à 2 groupes de 3 batteries de 120 par armée.

Organisation du service et de la conduite du matériel
Court.



Ensuite nous devons maintenant comment on pourra assurer le service et la conduite des matériaux de 120 Court.

Par suite de l'augmentation apportée dans le plan de 1893, à l'artillerie de corps des Corps d'Armée supplémentaires (création de 45 batteries et de 18 unités de transport)

ou une disposer plus d'aucune ressource ni en cadre-officiers, ni en conducteurs exercés, ni en attelages. Le déficit en officiers de divers grades qui existait déjà pour le canon XI se trouve notablement accru; ce déficit sera encore assez élevé, même dans le cas où l'augmentation du nombre des officiers, demandée dans le projet de Loi des Cadres, serait votée par le Parlement. On a atteint, du reste dans la presque totalité des régiments d'artillerie, le maximum des ~~génie~~^{génieusement} qui a été jusqu'à présent été appliqué. On ne peut donc toucher à l'organisation de toutes pièces, à la mobilisation, des nouvelles batteries de 120.

On ne peut organiser les batteries de campagne de 120 avec des hommes à pied et des chevaux de gros trait conduits en main.

S'un autre côté, serait-il possible, comme l'a proposé l'Etat-Major de l'Armée, de recourir à des hommes à pied et à des chevaux des gros trait conduits en main, pour la constitution de ces nouvelles unités? La solution pourrait être admissible pour les batteries de parc léger de siège, surtout quand ces formations seront dotées du matériel de 155 sur affût mobile-forme; mais, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus, les batteries de 120 court sont des batteries de campagne et non des batteries de siège; on ne doit donc pas immobiliser le nouveau matériel avec des tentants à pied et des charretières, lorsqu'il se prête à des mises en batterie aux allures vives, les tentants montés sur les voitures.

La solution la plus rationnelle consiste à créer de nouvelles batteries au nombre de 38, une par régiment de campagne.

Si l'on fait, la solution la plus rationnelle de la difficulté, consistera à créer en temps de paix, de nouvelles

batteries, pour pouvoir organiser à la mobilisation, les groupes de matériel de 110 sur le même pied que celui des autres groupes d'artillerie de Campagne.

Cette augmentation de l'artillerie de Campagne, qui était de 35 batteries, serait d'autant plus justifiée que le nouveau projet de Loi Militaire Allemande Comporté, pour l'artillerie de Campagne, une augmentation de 55 batteries montées, en même temps qu'un accroissement d'effectif de 10 canonniers pour chaque batterie existante ; l'Allemagne se trouvait dans ces conditions avoir 84 batteries de plus que la France, - déduction faite des batteries d'Afrique et de Corse.

Les 35 batteries montées nouvelles, dont la création s'impose ainsi pour la France, seraient réparties dans les 38 Régiments, à raison de une par régiment, de manière à ce que dans chacun de ces régiments, on puisse trouver les bouches sur la manœuvre et le service du nouveau matériel.

Solution transitoire - Substitution de batteries de 110 court à des batteries de 90 dans l'artillerie de Corps des Corps d'Armée à 2 divisions

Dans le cas toutefois où on voudrait utiliser le matériel de 110, sans attendre la création des nouvelles batteries montées, une solution transitoire pourrait être adoptée.

Elle consisterait à substituer des batteries de 110 court à des batteries de 90. Dans cet ordre d'idée, on pourrait remplacer dans l'artillerie de Corps de ~~des~~ Corps d'Armée à 2 divisions par armée, un groupe de 3 batteries montées de 90, par un groupe de 3 batteries montées de 110. On indique pour cette substitution, les Corps d'Armée à 2 divisions, de préférence aux Corps d'Armée



à 3 divisions, parce que, ainsi qu'on l'a maintenu plus haut, ce dernier Corps d'Armée ne comportait déjà pas la dotation en batteries de 90, qu'ils devraient posséder. On ne pourrait admettre, dès lors, une réduction nouvelle de cette dotation.

On reconnaît donc, ou croit qu'il ne pourra arriver, à la mobilisation, le départ et la conduite du matériel de 120 court, qui en créant en temps de paix 32 batteries nouvelles (une par régiment de Campagne) le qui placera l'artillerie française, comme nombre de batteries de Campagne, sur le même pied que l'artillerie allemande, après le sort de la nouvelle loi militaire.

Dans le cas où on voudrait utiliser le matériel de 120, sans attendre la création de ces nouvelles batteries, on substituerait un groupe de 120 (3 batteries et une section de munitions) à un groupe de batteries de 90 (3 batteries et une section de munitions) dans l'artillerie de Corps de 2 Corps d'Armée à 3 divisions par armes.

Conclusion

Conclusion - Organisation définitive proposée pour le Matériel de 120

La 3^e Direction écrit l'avis que, tenant compte du rôle spécial que le matériel de 120 court doit jouer sur le champ de bataille, ce matériel devrait être organisé en principe en groupes de 3 batteries et une section de munitions.

On attribuerait un groupe de cette artillerie à l'artillerie de Corps de deux Corps d'Armée par Armée, en désignant tout d'abord pour recevoir cette dotation supplémentaire, les Corps d'Armée à 3 divisions, entrant dans la composition de l'Armée.

Pour pouvoir réaliser cette organisation, la création de 38 nouvelles batteries montées, à raison de une par régiment, serait la seule solution nationale.

Organisation transitoire

Transitoirement et pour l'utilisation du matériel de 120 étant la création des nouvelles batteries, en cas d'avis, qui en dehors des 6 batteries de 120 Court, attribuées à l'Armée des Alpes, il y aurait lieu de remplacer un groupe de 90 (3 batteries et une section de munitions) par un groupe de 120 (3 batteries et une section de munitions) dans deux Corps d'Armée par Armée, dans chacune des 5 premières armées, en désignant de préférence et tout d'abord pour recevoir cette modification, les Corps d'Armée à 2 divisions faisant partie de chacune des Armées. On disposerait encore pour les 7^e et 9^e Armées d'un groupe de 3 batteries et d'un groupe de 2 batteries à leur affecter, en tout ou partie, dans des conditions analogues.

Désignation des Corps d'Armée des 5 premières Armées, qui recevraient le matériel de 120 dans



l'organisation professionnelle

Dans cette solution transitoire, les Corps d'Armée des 6 premières Armées à disposer pour recevoir le matériel de l'Armée plombent pourtant déjà les étendues :

1 ^e Armée	7 ^e et 13 ^e Corps
2 ^e Armée	5 ^e et 9 ^e Corps ou 16 ^e et 17 ^e Corps
3 ^e Armée	6 ^e et 18 ^e Corps
4 ^e Armée	3 ^e et 10 ^e Corps
5 ^e Armée	19 ^e Corps et Maréchaux

Le matériel de l'Armée venait débarquer dans les lieux de mobilisation des batteries, appelées à sortir et à affûter ce matériel.

Composition en matériel d'une batterie de 120.

Chaque batterie venait à 18 tourelles (6 pièces, 9 caissons, 3 tourelles de sorties) et transportait 528 coups, soit 88 coups pour pièce.

Composition en matériel d'une section de munition de 120.

Chaque section de munition venait à 18 tourelles (6 canons aux affûts, 6 caissons, 10 chariots de batterie chargés en munitions, 1 forge, 1 chariot fourragère)

La section transportait 816 coups, soit 16,3 pour pièce

L'approvisionnement total dans le groupe venait donc de 133,3 coups pour pièce.

Composition en personnel d'une batterie et d'une
Section de munitions de 120.

La composition en personnel des batteries
de 120, serait la même que celle adoptée pour les
batteries de ce calibre de l'Armée des Alpes ; la
composition en personnel des Sections de munitions
serait la même que celle des Sections de munitions



Le Général Directeur

Mabilleau

Copie certifiée conforme.

: Le Général de Division
Chef d'Etat-Major Général,

Jac. Mau

Ministère
de la Guerre.

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE.

1^{er} Bureau

Annexe à 84 -

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Copie
Paris, le 27 Mars

1873.

SECRET

Note

Organisation de batteries
de 120 lèger

A la date du 23 Mars, la Direction d'Artillerie
a adressé un projet d'organisation des batteries de 120 lèger.

Les propositions contenues dans ce document
peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

1^o La solution normale consiste à augmenter de
38 le nombre des batteries du pied de paix, après de
pouvoir ajouter, à chaque armée, deux groupes de 3
batteries de 120 marchant avec l'artillerie de corps de
deux corps d'armée.

La 3^e Direction estime que cette augmentation est
nécessaire en présence des projets d'envoiissement des
forces de l'Allemagne.

Le 1^{er} Bureau ne pense pas que le moment soit
favorable pour donner suite à cette proposition.

Il convient en effet, de ne pas introduire aduellement
de modifications au Projet de Loi des Cadres soumis
au débat au Sénat et au Parlement.

La Constitution de réserves d'artillerie d'Armée et
l'organisation, en batteries à pied d'artillerie de fantassins,
des unités nouvelles est écartée par la 3^e Direction.

3^e Comme

3^e Comme solution traumatoire, la 3^e Direction admet que des batteries de 120 pourront être substituées à un même nombre de batteries de 90 % dans l'Artillerie de Corps des Corps d'Armée ; mais, au lieu de former avec ces unités des groupes de deux batteries comme l'avait indiqué l'Etat-Major de l'Armée, la Direction de l'Artillerie demande que les groupes comprennent trois batteries.

Cette proposition a l'inconvénient de réduire le nombre des Corps d'Armée qui pourront recevoir des batteries de 120. Toutefois, le 1^{er} Bureau, en présence de l'avis exprimé par la 3^e Direction, estime qu'on peut l'adopter.

Les ressources en matériel permettent de constituer 11 groupes de 3 batteries ; un douzième groupe à deux batteries seulement pourra sans doute être prochainement organisé.

La Direction de l'Artillerie propose de remplacer 2 groupes de 3 batteries de 90 %, par 2 groupes de 3 batteries de 120 dans les 5 premières armées.

Il resterait encore 2 groupes ; l'un de 3 batteries, l'autre de 2 batteries qui pourraient être attribués, soit à la 7^e, soit à la 9^e armée ou répartis entre ces deux armées.

La 3^e Direction préférerait que les groupes de 120 fussent placés dans le Corps d'Armée à 2 Divisions plutôt que dans ceux à 3 Divisions. Elle fait remarquer, à ce sujet, que dans ces derniers corps, la proportion d'artillerie, par rapport aux chiffres des combattants, est déjà inférieure à celle des Corps à 2 Divisions et pense qu'il conviendrait de ne pas diminuer le nombre des bouches à feu de 90 dans les Corps à 3 Divisions.

Au point de vue de la mobilisation il s'agit
l'hypothèse qu'il y aurait simplement substitution

d'un groupe

d'un groupe de 120 à un groupe de 90 dans l'artillerie de certains corps d'armée, la solution de cette question, dans l'un ou l'autre sens, ne touche pas à l'observation -

Mais les indications des corps d'armée et des armées données par la 3^e Direction, contiennent des inexactitudes.

Le tableau devrait être modifié comme il suit:

1^{re} Armée 7^e et 13^e Corps

2^e Armée 5^e et 9^e Corps

3^e Armée 6^e et 18^e Corps

4^e Armée 3^e et 10^e Corps

5^e Armée 19^e et Corps de la Marine

Si ce qui concerne les 1^{er} et 4^e Armées, si l'on admet que ce sont les Corps à 2 Divisions qui recevront des batteries de 120, les 7^e, 13^e, 3^e et 10^e Corps sont forcément indiqués. Pour la 3^e Armée, le 18^e Corps s'est également, il semble aussi que le 6^e peut être désigné.

Dans la 2^e Armée qui n'a que des Corps à 2 Divisions, le choix peut porter sur l'un des 5^e, 9^e, 12^e et 17^e Corps -

Peut-être y aurait-il intérêt à désigner les Corps les plus rapprochés de la frontière afin de diminuer la longueur des transports d'un matériel plus lourd et d'autant un peu plus fortes comme effectifs. Dans ce cas, les 5^e et 9^e Corps seraient à préférer aux 12^e et 17^e et l'on se trouverait d'accord sur ce point avec la 3^e Direction.

Dans la 5^e Armée, il paraît naturel de donner les batteries de 120 aux deux seuls corps actifs qui tout partie.



Il faut à l'étranger la destination des deux derniers groupes, l'un de 3 batteries, l'autre de 2 batteries, que la 3^e Direction met à la disposition des 7^e et 9^e Armées.

Si on les répartit entre ces deux grandes formations, on pourrait attribuer un groupe au 28^e Corps (7^e Armée) et l'autre au 22^e Corps (9^e Armée). Mais celui de ces corps qui aurait le groupe de 2 batteries devrait avoir

avoir à son artillerie de Corps un groupe de 4 batteries de 90
afin de ne pas réduire le nombre total des bouches à feu.

Le 1^{er} examen du projet de la 3^e Direction conduit le
1^{er} Bureau à présenter les conclusions suivantes :

1^o. Dans la situation actuelle, il semble que la combinaison
à pourvoir est celle qui consiste à substituer des batteries de
120 à des batteries de 90 dans l'Artillerie de Corps de
certains corps d'armée à désigner ;

2^o. Si, abandonnant la combinaison des groupes de 2 batteries
de 120 qui est permis de doter de ce matériel, quand il sera
au complet, chacun des 19 Corps d'Armée actifs, l'on se rallez
à l'avis de la 3^e Direction, on aura 12 groupes de 3 batteries
et 1 groupe de 2 batteries. Dans ce cas, il paraît naturel
de répartir ces groupes entre les différentes Armées en dotant
surtout les armées de 1^{re} ligne à raison de 2 groupes
par armée, affectés à 2 corps d'armée.

Les autres groupes seraient affectés aux 5^e, 7^e et 9^e armées ;

3^o. On peut admettre, au envisageant seulement la question
de mobilisation, que ces groupes pourraient être attribués
indifféremment à des Corps à 2 ou 3 Divisions.

4^o. Si l'on admet la manière de voir de la 3^e Direction,
la répartition indiquée pourrait être adoptée.

Copie certifiée conforme :

Le Général de Division
Chef d'Etat-Major Général,

Jas. M. M.

Demande à Dreyfus

I^e Partie

E) - Renseignements divers
sur le Capteur Dreyfus

Cotes 85 à 116

— *Indicateurs* —



- 85 à 95 -

Rapport sur l'affaire de
Dreyfus.
(Vie, fauves, etc.)



Don bleu
100 m
No 1
F. & G. S. A.
C. 1

85

Paris, le 4 Novembre 1894

Le Capitaine Alfred Dreyfus

Nous avons l'honneur de transmettre les
voueignemonts du Capitaine A. Dreyfus au point de vue de sa jie.

Il y a pas mal de temps déjà qu'il fréquen-
tait le Cercle Washington qui était situé 14 Place de l'Opéra. Ce
Cercle, qui n'était qu'un triport tenu par un restaurateur nommé Ch.
Bertrand, avait attiré dans ses salons plusieurs officiers, notamment
celui qui nous occupe. Il y perdait beaucoup d'argent, nous assure-t-on,
le sieur Ch. Bertrand lui fit faire des billets qui furent en partie
payés par le sieur Hadamard son beau-père.

On cache la bourse que il a perdue au
Washington-Club, mais une phalange prosovençale par le sieur Hadamard
quidera nos parrains ce cas. Une des amies de cette dame lui ayant
dit qu'elle allait conseiller à sa fille de demander le divorce, parceque
son mari avait perdu 20,000 francs au Cercle, reçut cette réponse de le sieur
Hadamard : Divorce pour 20,000 francs, machine amie ! ah ! nous
avons payé bien d'embas pour le Capitaine ! ...

Lorsque l'ieurier Ch. Bertrand vit que le
Capitaine A. Dreyfus payait longuement il lui prusa son crédit.

Le Washington-Club a fusionné avec le
cercle de la Paix, qui a pris le nom de cercle des Capucines, Boulevard
de la Paix 22^e. Le sieur Ch. Bertrand a la spécialité d'attirer les
officiers et les fils de famille, ainsi que les Actes, Henri et Lévy dont
nous parlerons, et de les ruiner.



Il serait curieux de savoir quels ont été les
garnants du Capitaine A. Dreyfus au Washington-Club, mais ce sera
difficile

difficiles car ces sortes d'officiers ne publiaient pas d'annonces de leurs membres pour divers motifs, la police n'en les y obligeait pas. Cercles et bananiers, tous gens sérieux, tout honnêtement protégés. C'est ainsi que le baron Ch. Bertrand a pour protecteur "certaines" G. A. Chavonet ancien ministre, Gallié Député et Dangou Député.

De Washington-Club, où il n'avait plus de crédit, il se fit admettre au Rolling-Club, 4 Rue Hogardor, qui possède aussi comme membres plusieurs officiers. Là, il tomba dans les griffes de Henri Bertrand, frère de celui qui est plus haut, et le fit "greveur" et escroquer. Mais on lui prête peu sans ce.... Cercles faisant que il n'était pas libéré avec Ch. Bertrand.

Le Rolling-Club ayant été fermé par mesure administrative, le Capitaine O. Drayfus se fit admettre au Cercle de l'Estaminet exploité par une bande de juifs qui a à sa tête un sieur Hélier Bloch, ses frères et un sieur Lévy.

Nous ferons remarquer que toutes ces maisons de jeu, décorées du nom de "Cercle," ont comme membres toutes sortes de gens: étrangers, "restos," escrocs, fripillés, journalistes, français et étrangers, diplomates éteignus et autres, avocatiers, etc... et aussi des officiers et des civils honnables: les victimes!

Au cercle de l'Estaminet le Capitaine O. Drayfus a plutôt gagné qu'il n'a perdu, grâce à une "bruyante" qu'il taillait et qui fut tellement heureuse qu'elle rendit les portes du lieu, très surprenantes, révélées...

En voici l'explication, qui n'a pas pu être

donnée:

Le sieur Hélier Bloch avait accordé un crédit sur la caisse du cercle au Capitaine O. Drayfus, avant de l'assurer. Ce dernier n'avait pas des dettes de jeu; lorsque il apprit qu'il devrait à d'autres bananiers, il était obligé à découvrir avec



5

avec le Capitaine A. Dreyfus et il ne trouva rien de mieux que de faire passer à son débiteur une telle "équivalence" quand la "Banque", à laquelle nous faisons allusion, lui fut adjugée.

Une "équivalence" se compose de plusieurs jokers dont les cartes sont rangées (équivalences) de façon à produire des corps gagnants pour le "Barguinet" ou les parties, selon l'arrangement et la situation.

Dans le cas en question ce fut le Capitaine Dreyfus qui, "Barguiner", profitait des corps gagnants à son grand échappement, dit-on, car il aurait n'avoir jamais ce parcellaire vaincu, ...

Lorsqu'il fut échangé ses jetons à la casse, produit de son gain étrange, on lui retira tout ce qu'il avait et on ne lui prêta plus rien ...

Le Capitaine A. Dreyfus avait donc, sans se douter, fait naître le "Grec" et plombé ses coéquipiers et les autres ...

On nous dit que pendant plusieurs saisons estivales, il serait allé jouer également dans les casinos, dont nous ignorons encore les noms, et qu'il n'aurait pas été très heureux. On cite Nice et Monaco dans plusieurs milieux, mais la famille où qu'il fut joueur ^{dans} les Cercles, dont il fut membre ou se garde bien de prononcer son nom.

Ce qui serait intéressant à savoir c'est : comment le Capitaine A. Dreyfus fut amené à frequenter ces Cercles ; fut-il "école" ? Quels furent les parrains ? Quelles liaisons il y fit ? Et quelles sommes il y perdit ?

Nous allons essayer de répondre à ces questions bien que tout le monde garde le silence sur les agissements du Capitaine A. Dreyfus au ce qui a trait au jeu.

À suivre.



UNE QUESTION

Est-il vrai qu'récemment une arrestation fort importante ait été opérée par ordre de l'autorité militaire ?

L'individu arrêté serait accusé d'espiionage, et la nouvelle est vraie, pourquoи l'autorité militaire garde-t-elle un silence si absolu ?

Une réponse s'impose !

Ad. P.

86

Paris le 7 Novembre 1894

à affaire à. Dreyfus.

Nous avons l'honneur de transmettre
le nouveau renseignement concernant l'affaire du Capitaine
A. Dreyfus.

Nous croyons qu'il ne sera pas facile de
se procurer les dates d'admission des Capitaines A. Dreyfus dans
les cercles du Washington, du Betting et de l'Escrime pour cette raison,
que le personnel et les domestiques ont été éteints; nous allons en
donner deux preuves:

Nous avons sommes adressé à la concierge de
l'immeuble où fonctionnait le Betting-Club, elle nous a dit que
ce nom de Dreyfus ne lui étoit pas inconnu, qu'il étoit fidèle
que son maître fut à la campagne car, employé dans le Cercle, il
aurait pu nous renseigner. Elle nous a dit de nous adresser au
Nest-Club, Cercle géré par lez Bertrand, frère de Charles et Hen-
ry qui géraient le Washington et le Betting, que plusieurs per-
sonnes et employés du Betting fesoient, comme nous l'avons dit,
s'y trouvaient.



Nous avons vu un concierge et deux domestiques,
M. Leyd, jardinier au Betting, qui nous ont dit, après brefs des réti-
cences et des regards échangés, qui ne souvenaient pas bien....
qui ne se rappelaient que de M. A. Braxine et Camille Dreyfus...

A l'ancien local occupé par le Washington,
4 Place de l'Opéra, le concierge nous a dit que il connaissait
plusieurs Dreyfus qui rensoient au Cercle, mais qu'il ignorait
leurs prénoms et leurs qualités. Il nous a donné le conseil
de

de venir adroter de sa part sur Chaffeur du Cercle Frédéric, auquel il a été jadis hui Chaffeur au Cercle des Capucines avec lequel le Washington a fusionné. Nous lui avons demandé si il avait connu M. Alfred Dreyfus au Washington et il nous a répondre ainsi :

"Alfred Dreyfus, le capitaine qui va venir,
où l'arrêter ?" Puis, il reste pensif, sans continuer, confiné à la pensiveur, il nous dit, en nous bousculant le dos : "Oui, je le connais,
" mais ça ne me regarde pas..."

Il est facile de voir que tous les employés et domestiques des cercles fréquentés par le Capitaine O. Grayfut ont eu la leçon faite.

A volte point de view il y a deux façons de savoir la vérité : d'abord officiellement, en s'adressant à M. le Préfet & à l'Police lui-même, et non surtout à M. Baye (enfin) chef du Bureau administratif des théâtres, Concerts, Cieles qui ne passe pas pour un croquemitaine près des personnes de marques de jeun. M. le Préfet pourrait demander à M. Combelles, ex-Président du Betting-Club, qui sollicite de M. Grimaud la réservation de son cercle, des témoignements, ainsi que la production des lettres, des Séances du Comité et des Entrées.

Pour le Washington il pourrait alors rentrer au Cercle des Capucines, avec lequel il a futurisé, de chercher dans les Archives, si elles s'y trouvent, ou à Charles Bérrard en-^{tre}-tenant du Washington qui y mettra du mazout et voleur. En tout les cas il ne peut refuser la production des livres du cercle cité plus haut.

Tour le cercle de l'Escrime qui fonctionne
9 Rue Esprit-Saint, si le Professeur pourrait demander à M. Hirsch-
Bloch, le Perrant, la production des mêmes livres; mais il faut
savoir nous, examiner de près si ces livres n'ont pas été l'objet
de

3

de grattages ou si des juges n'ont pas été enlevées...

Le second moyen serait d'agir officiellement en chargeant un bon inspecteur des faits, connaissant et trouvant et domestiques de cercles, de les faire exécuter...

Maintenant voici comment cette affaire fut évoquée par la presse:

Le 28 Octobre au soir M. Tappilland reçut une lettre anonyme au journal "La Libre Parole", qui contenait des détails très circonstanciés sur le crime commis par le Capitaine A. Dreyfus.

Avant de la publier il voulut contrôler un cas aussi grave et ne mit, le soir même dans la "Libre Presse" du 29 Octobre, que l'entrefilet ci-joint. Le lendemain le journal "L'Eclair du 1^{er} Novembre parlait plus amplement du crime.

Voici quelques détails sur l'article, où le "Repêchage," paru dans le "Journal" sous forme d'une interview: Ce fut le jeune et élégant Edmond Leroy, qui collabore aux "Echos" du "Journal," qui avait connu le Capitaine A. Dreyfus, lequel l'avait présenté à sa famille, qui l'en fut trouver celle-ci. Il lui persuada de faire une interview qui paraîtrait dans le "Journal." L'interview fut rédigée chez M. Hadamard par Edmond Leroy, qui il l'apporta à son Collègue Lefrançois qui la signa pour 500 f. et le "Journal" en fit son Directeur, toucha 1,500 f. En plus de cette somme de 2000 f. M. Hadamard obtint pour son service une seconde fois le "Journal" qui a publié un autre article et le "Matin" qui, lui aussi, a publié un article de "Repêchage".

On s'interroge peut-être si Hadamard)

gave.

que la famille du Capitaine R. Dreyfus ait été l'objet de tentatives de "Chantage", le fait est pourtant vrai.

La première tentative a été par le journal "La Nation", appartenant au juif "Baron-Chanteur" et ancien député : Camille Dreyfus. Après avoir fait paraître un article suivant intitulé : "Qui ose le fusiller ?" il envoia chez les Hadamard son Secrétaire le journaliste Jules Ouvrard qui a subi des condamnations notamment une pour détournement de fonds de son Régiment, l'6^e Cuirassier, où il servait comme Maréchal-des-logis-Chef. Nous ne croyons pas que l'ouvrage de Camille Dreyfus, Jules Ouvrard, n'a été écrit près des Hadamard.

La seconde tentative de "Chantage" a été faite par le "Baron-Chanteur" Edouard Portalis Directeur du journal l'XIX^e Siècle qui après un article courroucé a débarqué près des Hadamard un vil gredin nommé de Clercq, un belge, que nous avons déjà signalé comme le livrant à l'espionnage. Il a subi plusieurs condamnations, notamment une à plusieurs mois de prison pour avoir fait "Chantage" à l'Assermentation (affaire des faux Timbres). Il avait été "enquêté", on l'a nommé successivement qu'il ait obtenu de rentrer en France.

Le journaliste prétendait que ce de Clercq était l'objet d'une enquête, ainsi que son Directeur, pour tentative de "Chantage" contre le sieur Hélier Bloch, déjà nommé, Secrétaire du Cercle de l'Étienne; c'est vrai, mais elle n'a pas été pris la tentative contre les Hadamard d'exister. Du reste, Portalis, de Clercq et leur journal ne visent que le "Chantage". De Clercq y joint l'espionnage et nous le donnons pour un très dangereux individu.

La famille Hadamard fait tous ses efforts



Rapport du 7 novembre 1894 (8)

La famille Hadamard fait tout le
possible pour que la Capitaine H. Grayfus ne soit pas dénoncée que
comme joueuse et comme habilité de Cercles dits "Private"; elles
veulent qu'il ait eu des arrenges galantes et qu'elle ait été en
butte à des tentatives de "Chantage". Nous, nous croyons que la
Capitaine Grayfus a pu faire de mauvaises connaissances dans
ces Cercles, surtout au Washington-Club, au point de vue que si
nous occupions; nous croyons aussi qu'après des pertes au jeu il
était très obligé et ne voulait plus rien demander aux personnes
de sa personne.

Voici comment la phrase citée hier dans notre
première Note aurait été prononcée par Mme Hadamard:

Elle recevait-elle aussi dans le genre le matin
perdu 20,000 f. dans un cercle louché et lui demandait:

"Et la conditio de votre grande, est-elle malo-
use?"

"Oui", lui répondait cette amie, il va plus au
"cercle et travaille; mais il a bien mangié qu'on dessouvent
à droite à cause de cette partie."

"Comment, ma chère amie, demander le divorce
à son épouse perdu 20,000 f.? Ah! nous en avons payé bien
à d'autres dettes de jeu pour le "Capitaine"!"



88

Paris, le 8 Novembre 1894.

~~Méthode de
Communication of Acte
d'affaire~~

A. Dreyfus.

Nous avons l'honneur de transmettre
des renseignements complémentaires sur l'affaire A. Dreyfus.

Le clan juif se ramme évidemment
pour essayer d'atténuer la crise commise par l'un des siens ;
toutes les batailles individuelles et collectives sont en cours pour
pour agir dans le sens d'une condamnation accordée, au moins
d'autre quelqu'un juif, pour amener une ordonnance de non-
liu !.

C'est que l'inculpé, nous dit-on, est facile-
ment apparenté, qu'en au juge.

Sa belle-mère, une femme de 47 ans, intelligente et énergique, est née Bruchl ; ses frères sont établis au N° 57 de la Rue de Chateaudun, et de Diannenoff, alors
qu'avec son mari, exerçant le même commerce, elle habite
même rue au N° 53. L'un de ses frères, âgé de 33 ans, a épousé
l'anée dernière la fille du Grand-Rabbi Jador-Kahn,
la créature des Rothschild, qui n'avait qu'une dot infime,
alors que le fils Bruchl est riche.

Le Président des Consistoires Central des
Réunions est M. Alphonse de Rothschild et l'un des principaux
membres est M. le général Lee.

Le Président des Consistoires de Paris est
M. Gustave de Rothschild, le Grand-Rabbi est M. J. H. Dreyfuss
et dans les deux Consistoires la famille Dreyfus, Bardavid
et Bruchl sont très estimées.



Le 16^e de Décembre M. Hadamard est nommé comme "Notable Commerçant" et fait des affaires d'escroquerie assez importantes avec les Rothschild, ainsi que les frères Bruhl de Paris et Dreyfus de Culhouse.

Donc, sans d'étonnant à ce que l'élément juif s'emploie en faveur du capitaine H. Dreyfus.

On nous dit même que M. Cambon, Directeur de la Banque Rothschild, aurait envoyé M. Laffon, chargé des communications avec le préfet, au Figaro avec un article tout rédigé, en faveur du capitaine H. Dreyfus, mais qu'il aurait été refusé, bien qu'il eut en main des espèces commandées... Ceci nous donne, sur le Figaro est l'Officiel des Rothschild.

L'interview, payée, publiée dans le "Journal" au sujet de cette affaire, va peut-être coûter la situation de Directeur à Fernand Tissié : Ses commanditaires le surveilleraient depuis longtemps, ils savent qu'il mettrait sans sa poche, ce qu'il aurait dû verser à la Caisse du journal et pour les 15 000 francs de l'interview M. Hadamard-Dreyfus il aurait été pris la main dans le sac : On parle de M. Grosclerc pour lui succéder.

Un détail qui n'est pas à dédaigner pour le cas présent : M. Juillard est au mieux avec M. Cambon, qui était Secrétaire Général de la Préfecture de la Seine, alors que M. Juillard était Chef du Cabinet de M. Carnescaud, Chef de Police : M. Juillard passe, à tort ou à raison, pour avoir rendu, et rendre encore, des services à la banque Rothschild....

Quant à l'opinion publique, nous devons dire qu'elle est très montée contre le Capitaine H. Dreyfus et qu'elle ne comprendrait pas que la justice ne suive pas son cours.

82

Paris, le 19 Novembre 1894

Le Capitaine Alfred Dreyfus.

Nous avons l'honneur de transmettre les renseignements que nous avons pu recueillir sur le sujet qui aurait fait le Capitaine Alfred Dreyfus faire certains cercles de Paris.

Tout d'abord, nous ne savons pas qui ou quelle troupe des témoins honorables, de ceux que la défense ne pourraient récusser, dont on ne peut suspecter le témoignage, pour venir affirmer que le Capitaine Dreyfus fréquentait ces cercles, sibi "Ouvert", qu'il y jouait et y perdait.

Tout le personnel de ces cercles, véritablement dans le jeu, où l'on sort comme dans un passe-temps, les membres permanents, comme les clients d'une nuit, sans à avoir été soignement examiné et se dérobent tout....

Ensuite nous savons certains qui fréquentent les cercles : Washington, Escrime, probablement le Cercle de la Chasse, actuellement Cercle des Capucines; mais nous savons moins affirmatif en ce qui a trait au Bobino.

Nous allons expliquer comment il pourrait se faire que le nom du Capitaine A. Dreyfus ne figure pas sur le livre des Séances du Comité d'admission de ces cercles et sur celui des Entrées des joueurs invités, soit par le Comité, soit par ses membres, ou simplement "racolés" par des "rabatteurs" à la tolle des cercles.

À l'époque où le Capitaine A. Dreyfus jouait



2

jouait on comptait Neuf Cercles "Ouverts" à Paris; aucun d'eux ne publiait l'Annuaire chaque année, où devaient être consignés les noms et les adresses des membres permanents et temporaires. Seul, les grands Cercles, dits "Fermés," possédaient la propriété de tous les membres, en publiant eux.

Les Cercles, dits "Ouverts," ne publiaient pas d'Annuaire pour des motifs que nous ne croirons pas nécessaires d'expliquer, car il prouveront que le Capitaine Dreyfus, pour n'avoir jamais fréquenté ces Cercles et sa famille, peut offrir la même démagogie sachant qu'on ne trouvera pas trace de son séjour dans ces sociétés sélectives.

Il ne publiait pas d'Annuaire d'abord, pour que les Cercles concurrents ne puissent convoyer d'invitations à leurs clients, ou les faire "receler"; ensuite, pour tromper le fait sur le nombre de leurs membres pour lesquels il paient 20° par an et par tête; enfin, pour dissimuler la présence de gens tardifs et turbulents. So ceux qui redoutent que leur famille, ou leurs chefs, apprennent qu'ils fréquentent un Cercle où le jeu est aussi violent, que louable. C'est le double cas du Capitaine Dreyfus qui nous occupe.



Or, jamais ces derniers ne sont admis membres, bien qu'étant les joueurs les plus choyés, et par contre n'ayant leurs noms ne figurant pas sur le livre des Séances d'inscription du Comité. Quant aux livres des Sociétés aujour d'aujourd'hui, qui se trouve au Fisciaire, l'employé qui le tient a le mot et, lorsque l'un de ces membres qui a intérêt à se cacher arrive, il le porte sous un nom suffisant, ou mieux, ne l'inscrit pas du tout....

Il y a des joueurs qui ont fréquenté ces sortes de Cercles pendant des années sans y être inscrits aucunement, alors qu'il y rennaient tous le jour.

3

Ces mesures, aussi prudentes que bouchées,
s'accenfuèrent; il y a près de deux ans, lorsque certains joue-
-eurs publicèrent que M. le Gouverneur de Paris avait condamné
l'entrée de ces cercles aux officiers.

À cette époque le Washington Club comp-
-tait plusieurs officiers dans ses salons, notamment Beaufort
de ceux qui montaient dans les Courses publiques, également
un amateur d'échecs. On signalait comme gros joueur,
M. Michel, qui se disait officier d'Etat-major attaché à la
Place de Paris; il était grand, jeune et bel homme, ce fut en-
-dormant — si c'en est un — qu'a donc pu connaître le capitaine
A. Dreyfus. De resto, M. Michel jouait encore tout récemment
au Cercle de la Presse.

Le "Betting" Club, lui, était aussi le lieu des
rendez-vous de jeunes officiers, fervents des Courses qui, non
seulement jouaient au Baccara, mais aussi participaient
aux Chevaux. Là, mentionnons, lorsque ils étaient au congrès, les
officiers-clercs de Sacumet et de plusieurs autres Ecoles militaires
et jamais leurs noms n'ont figuré sur les listes. C'est au
"Betting" Club que se réunit un nommé Deckert, Officier-
clerc à Sacumet, qui tua un Belge et fut condam-
né à un an de prison pour homicide, par le 9^e Conseil de
guerre à Cour.

À l'"Escrime" pour l'officier et commandant,
si ce n'est des officiers étrangers, on jouait.

À la "Presse," on comptait quelques officiers,
notamment le Commandant d'Artillerie Léon, décéde,
qui jouait gros jeu et le mieux.

Toujours on le voit la Préfecture de Police
ne connaît donc que les noms et adresses des membres
des

9

des Cercles "fermés" qui publient quelque chose de l'antijuif. Pour les Cercles "ouverts," elle ne sait absolument que les noms et adresses des membres reçus par le Comité d'abonnement; mais pour ceux dont on veut dissimuler la présence, elle ne peut les connaître; et pour qu'elle ait répondu régulièrement à la demande touchant le Capitaine A. Drayfus, elle a dû se contenter simplement des réponses, aussi vagues qu'intéressées, des personnes suivantes:

Dr. A. Altez, Avenue Grudaine N° 51, dernier Président du "Washington" Club avant sa fusion avec le Cercle des Capucines; ou du sieur Charles Bertrand en Grant & Co-propriétaire du "Washington," successeur G. Bard des Capucines.

Pour le "Bellings" Club, des réponses de M. Combet Rue Caumartier N° 14, dernier Président du Cercle avant sa fermeture; ou de M. E. Forte, Rue de Florence N° 77, ex-Administrateur.

Pour le Cercle de l'"Escrime," des réponses de M. Lucien Schall, Rue de Chaligny N° 42, Président; de M. Gustave Bloch, N° 2 Haussmann, ou de M. Lévy, commercialiseur des jeux, Rue Gaillard N° 9.



Nous le répétons, la Direction de Police n'avait pas d'autres moyens pour l'atteindre; ceci ou alors, le Capitaine A. Drayfus aurait fréquenté les Cercles en question, que de s'adresser aux personnes citées plus haut qui, elles, ne pourraient répondre autrement sans encourrir les risques d'une perquisition.

Beaucoup de gens savent que le Capitaine Drayfus a joué dans ces Cercles; certains Juifs, indéniables, dont certainement la défense recueillerait l'appui, avoueraient sans honte; mais, au fait, quel sympathique?

5

mais il ne précisait pas à quelle date il a
joué et ce que il a pu perdre. Du reste, en regard à la violence
du jeu dans ces cartes, il n'est pas nécessaire que le Capitaine
Dreyfus y soit allé souvent pour avoir perdu beaucoup: nous
avons des exemples de joueurs vicini en quelques nuits!..

En plus de la phrase, assez significative,
prononcée par le "m^e Hadamard, celle-même du Capitaine A.
Dreyfus, parlant à une amie, phrase reproduite dans une
de nos Notes précédentes, en voici une autre:

Comme M. J. H. Dreyfus, Grand-Rabbi
de Paris, lequel a épousé une fille du Grand-Rabbi, Cantor
Jacob-Habig et qui est par conséquent, l'allié de la famille
Hadamard, l'engagait à ne pas cacher que le Capitaine
avait joué et perdu; qu'il avait, pour lui, acquitté ses
dettes de jeu, elle répondit: « Ah! mon cher Dreyfus, ne parlons
plus de cette; ce qui est payé est payé, mais lorsque bien
que depuis hier, nous n'avons plus de gendre! »

Cette phrase a été prononcée le SamEDI
10 juillet chez le "m^e Hadamard Rue de Chateaudun 58.

~~L~~ Tassot, maintenant, à des sources proche-
ment d'autre source: Le Sergent d'Intendance Lévy sic,
employé au 4^e Bureau d'Estat-Major, prudemment amené
à causer du cas du Capitaine A. Dreyfus à Libia: Je le connais
bien, il a été magicien hier midi dans mon Bureau, où il
n'aurait pas aimé: c'était un "épatant" et un "joueur"!

~~L~~ Le sieur Fradelot, ex-Sergent d'In-
tendance attaché à ce même 4^e Bureau à Libia: que le Capitaine
A. Dreyfus était entraîné par protection à l'Estat-Major, que il
était "nocif" et "joueur".

Comme on le voit il existe bien des preuves
assez solides

7
5

attestant que le Capitaine A. Dreyfus fut moy jureur, mais il est d'abominable passion et, va-t-il aussi le cacher....

En résumé, nous sommes certains, au contraire qu'on peut l'être en l'affaire, que le Capitaine Dreyfus a joué au Washington Club, à l'Escrime, ainsi qu'au cercle de la Grotte du Jeu d'Echec, au Botteing-Club, mais pour trouver des témoins "acceptables," qui veulent bien venir témoigner devant le Conseil de Guerre, il ne faut malheureusement pas l'espérer. Nous ne saurions trop le dire : tout le monde se ces cercles est fripon; tous ces gens de jeu forment une sorte de "Camarilla".... "Athénienne" qui observe et croupillent le mot d'ordre donné, ces gens étant tous les obligés des gros tenanciers de ces officines qui sont, eux, hautement protégés par des hommes politiques et tel... juif.



Tour ne parler que des frères Bertrand, dont le Capitaine A. Dreyfus a été le débiteur, ils ont été, et sont encore propriétaires ou intéressés de Cinq Cercles "Ouverts" à Paris, qui ne sont que de vulgaires trijos dans lesquels aucun officier, surtout, ne devrait mettre les pieds....

Quant aux membres honorables fourvoyés dans ces cercles "Ouverts," lequel sont rares, ils refusent aussi de venir témoigner d'abord parce qu'ils ne veulent pas le mettre en évidence, ensuite parce qu'ils ne tiennent pas à faire connaître à leurs clients, leurs fournisseurs, leurs amis ou à d'autres personnes dont ils dépendent, qu'il fréquentent un cercle locuteux, où le jeu est souvent incorrect et très-violent.

D'après notre enquête nous ne savons pas éloigner de croire que le Capitaine A. Dreyfus ait pu faire dans deux des cercles précités: le Washington Club et le cercle

2

cercle de la Trefle, de mauvaises connaissances; les étrangers
étaient bouchés, les aventuriers sans moyens d'ont lessac
avouables, les "baroys", les "roastis" etc... y pénétraient
et ils étaient de toute à ganguer quelqu'un et à
l'attirer dans des milieux dangereux. Une pensée à l'épo-
que de ce que nous venons de dire: lorsque le Cercle de la
Trefle s'est fermé pour se transformer en Cercle des Capuc-
cines, moi-dit "Féroué", à la réouverture on refusa, plus
de 120, des anciens membres du Cercle de la Trefle, tous
gens tarés....

À l'époque où le capitaine A. Gray fut arrêté,
soupçonné d'avoir joué au Cercle de la Trefle, aujourd'hui
cercles des Capucines, le Président était A. A. Falguieret,
Statuaire, Rue d'Assas n° 68; le Secrétaire A. L. Enault,
Homme de lettres, Rue Bautout n° 80, et l'Administrateur
A. Bouland Rue Bautout n° 13.

Malgré notre insistance relatif nous ne déter-
pirons pas ces actes. Le tracé des preuves plus palpables
que celles ci-dessus, mais quant à l'énonciation des témoins
nous ne pensons pas qu'il faille y compter.

Et, maintenant pour terminer, disons,
ce qui est de notoriété publique, que les fonctionnaires policiers
chargés de bien surveiller ces cercles, se réfugier le jeudi, n'ont jamais
été d'un rigourisme outré, au contraire.....

A suivre.

90

Paris le 23 Novembre 1894.

Opinion publique.

Nous avons l'honneur de transmettre
des renseignements sur les deux courants de l'opinion publique
qui au sujet de l'arrestation du Capitaine A. Dreyfus, de
celles de plusieurs autres officiers et des mesures prises contre l'es-
piionage.


Dans les coulisses de la presse on dit que M. Adrien Richelieu a mis en avant ses hauts faits, très hon-
nêtes politiques: anciens ministres, Secrétaires et Députés, lesquels
feraient des démarches près de S. le Président du Conseil et près
de M. le Ministre de la Guerre. On précise même que S. le Général
Sarrail n'est pas aussi avilant dans les poursuites à exercer contre le
Capitaine Dreyfus qu'il l'était au début.

La campagne de "Repechage" serait très
ordente, puisque les protecteurs du Capitaine A. Dreyfus ont pu
rentrer à la porte du Palais de l'Élysée.

Quant à l'opinion publique qui prévaut
chez le peuple c'est la surexcitation de voir cette affaire traîner
si longtemps: Chez tout ruminant il trouve de Clichy des
employés curieusement et l'un d'eux dirait: « J'engagerai à la Chambre
» ce lendemain si longtemps pour nous voter une loi sur
» l'espionnage, qui transforme ce délit en crime et qui s'établit
» la peine de mort pour les trahis! »

« Comment réagiriez-vous, a répondre un locataire
» nommé Boirel, que cette loi fut votée, elle aurait pour Rap-
» porteur un ami des allemands, un juif, scribble d'ici et d'ailleurs,

2

" que je connaît, Camille Dreyfus. "

Sur Grasset Caffé des Délices 17 B^{vd} Rochechouart,
requeriste par des employés et des ouvriers, on fusillera contre le Capitaine
Dreyfus, disent qu'ils n'arrêtaient pas assez d'espions, que ceux
arrêtés étaient trop légèrement punis ou relâchés.

Sur Théâtre de la Bastille grand établissement
le plus populaire où l'on peut avoir une note assez vraie de ce que
peut le peuple sur cette affaire, voici un exemple fructueux et clair.

Une conversation contre quatre ouvriers :

" Vous d'ou vous continuez votre conversation sur
le Capitaine Dreyfus ? " « Jusqu'à Paris et vers que il sera acquitté... »

Et les trois autres : « Je répondre : » Allons, tu es
afin, ou tu te fous de nous ? »

Le premier réplique : « Mais, vous ne vez donc
pas les journaux, vous autres ? Vous ne vez donc pas que nous n'ont
pas vu de ton écriture (sic) et que lors souvent, que n'est le premier
de Paris, va le faire sortir blonde comme neige. Et puis, c'est sans
jeu qui a les Rothschilds derrière lui et ils sont puissants. »

« Allons donc, lui répond un ouvrier de
l'ancien tabat de l'infanterie de marine, M. tu crois que ça va
t'étrangler comme ça, toi ? Eh ! bien tu vas, garçon, que ton ne
plaît pas dans le service militaire, surtout pour la trahison ;
» Nous ne sommes plus au temps des Bugaïne et Cie, et le Dreyfus
sera bel et bien fusillé comme un chien que il est et de mauvaise
humeur encore. »

Le premier, ne se trouvant pas parmi Caffet, se
plaint : « Vous n'entendez rien à la politique, vous : Vous ne savez
donc pas que si Dreyfus et le Général Baccard ne veulent pas faire ce
que leur diront les juifs, Rothschilds en tête, ils les font détourner à
bas et ils tiennent à leurs places. »

2

Un troisième dit à ton tour : « Espèce d'idiots
» que vous êtes, c'est un Capitaine d'Artillerie qu'on fera filer une
bravade publique, et bien il s'échappera comme Puffin et ça
» fera le comble. Ah ! si c'était un simple "Bibi", un corporal, ou
» un sous-officier, ça ^{seulement} fait, allez ; ils ne pourraient pas de
» gants pour eux... »

« C'est égal, les copains, terminera le quatrième
» à manière de conclusion. Si on ne le fera illégal, ça fera du "Chou",
» et "Card" dans l'opprobre, car on aura par dessus la tête de ses sales
» effluves... »

Au Café Scharrer²⁸ 88 Lafayette où sont les
» 4⁴ de Diamants tous juifs ("C'est la "Vérité Marche"). Ils ont commis
» monnaie par flétrir le caractère des Capitaines Dreyfus, mais à pré-
» tout ils croient et disent qu'il est pour coupable... »

Le "Grand Marché", qui se tient au Café "Sect-
» -ta Correspondance Grandot, les Juifs du Commerce des Diamants
» se tiennent sur leurs gardes, ils disent que les agents ont été
» envoies pour les évents. Nous, qui en connaissons plusieurs,
» il nous ont avoué qu'on s'employait pour étouffer l'affaire
» et qu'on espérait bien réussir à bref délai...


Dans les établissements officiels nombreux
du Ministère de la Guerre et près de l'Ecole d'Artillerie, on trouve
contre le Capitaine A. Dreyfus, un tel que tous les juifs devraient
être exclus des Services d'Etat. Aujourdhui et puisqu'on a tenté d'oppro-
ber entier le庚tendu dans l'instruction de cette affaire, on
énerve ainsi la population : cette opinion trouble générale.

Dans le Commerce on ne ménage pas le
Capitaine Dreyfus, mais on regrette qu'on n'arrête pas plus d'espions,
qu'on ne chasse pas tous ces allemands qui grossissent notre France,
surtout à Paris. Je vous mènerai vers votre ville et nous espionnerons
nos

3

Nous avons rencontré hier soir Charles Lemoigz, correspondant du Figaro à Nice et pour tout le Cérral, venu pour les obsèques de Francis Sagard, qui nous déclaré :
" La condamnation du Capitaine Rossignol est absolument
un infâme et je ne comprends pas que l'on ne reproche pas à ces arresta-
tions, motivées ou non, par d'autres arrestations. Comment, dan-
s le moment de Cannes à Marseille, on pourrait, tous les jours, arrê-
ter un espion et à peine au lendemain une loin le moins!
Cela tient à notre administration préfectorale, à notre Police,
à ce niveau, à nos gouvernements qui reprochent, lorsque nos agents
signalé les agissements d'un espion : France garde, France lui,
est renseignement, registre qui sera prudemment, ou aller pas nous
mettre une affaire emmengée sur les bras etc. etc....»



Charles Lemoigz habite Nice depuis plus
d'un an ; il publie un journal mondiaux et connaît admi-
rablement les types d'étrangers, de toutes les catégories, que l'on voit.
Néanmoins le Cérral médiévaux, les corrects et les.... autres.

En somme, à part l'absurde jeu, toutes
les factions de la population parisienne sont,莫名其妙的, contre Dreyfus, mais au résumé de la Conférence avec Cagnolle est
marie cette affaire, on redoute, comme nous disions, journaliste,
que l'on fasse l'honneur d'enterrer de l'^{la} Clémence. On
paroit aussi très animé contre la Chambre qui recule toujours
la discussion de la loi sur l'espionnage.

Le propos de cette loi, resté en suspens, le 4. Avril, Barrot aurait dit que si cette loi n'avait pas été
vote, c'est parce que notre Ambassadeur à Berlin, M. Carrelles,
aurait dit à A. de Tocqueville, alors ministre de la Guerre, que tel
vote de cette loi nécessiterait, au moins de tout, l'Empereur
Guillaume. De là, l'abandon, fâcheux du projet de loi.

Paris, le 8 Avril 1895.

91

Note.

Comme complément à nos précédentes.
Nous nous avons l'honneur de transmettre les renseignements ci-dessous.

À la suite de deux conférences nous avions pensé que les gens de justice allaient parler du sujet de la présence d'Alfred Dreyfus dans certains cercles parisiens. Nous savions que nous nous serions fait ces personnes illusions.

L'enquête, par trop ouverte, faite par la police a donné l'océil aux tonnemiers des cercles lib. ouvert., qui ont donné à leur monde y compris les membres, une contumace sière et chaque fois qu'on voudra procéder à une enquête à ce sujet, on se heurtera à un mutisme complet. Contefois, nous étions si après des faits qui prouvent suffisamment que A. Dreyfus fréquentait ces cercles en question.

Le jour de la première audience nous rencontrâmes Rue du Cherche-Midi, après la Triton mili-
taire un tiers-fossoyeur Séjourné, demeurant Avenue des Ternes 97, ancien premier Commissaire du Rattach. Lib.
Il ayant demandé ce qu'il faisait là, si loin de son quartier, il nous répondit qu'il était venu tollefois sol
de chez le Commandant Forzinetti qu'il connaissait,
une carte d'entrée pour l'audience.

Ensuite le collègue suivant s'éto-

-ut entre nous:

Nous - a fait, père Joseph, vous connaîtiez donc Dreyfus?

Lui — Oui, je l'ai connue.

Nous — Il faisait donc partie du Betting-Club ?

Lui — Se reprenant — Non, il ne venait pas chez nous, mais il était au Washington-Club.

Il paraît avecé que Dreyfus a fréquenté
le Betting-Club, le fait n'enrest le prouvera encore :

Un tiers Témoi, qui demeure à Neuilly
Rue Ferronnière N° 133, malheureusement décédé en Décembre
dernier dans sa propriété de Lourdes (Ariège), nous dit,
le lendemain du jour où l'arrestation de Dreyfus fut annoncée :
« Mais je le connaît à Capitaine là, j'ai fait aux Corseps
quelques paris avec lui et, comme moi, il était au Bet-
ting-Club ; j'accuse même qu'il a été l'ennemis d'au moins
les trijets, où les personnes jouaient plusieurs fois. »

Nous joignons à cette Note le renseigne-
ment suivant qui nous fut donné par le sieur L. J. Decosse,
demeurant Rue Damas N° 113 :

Quant à Dreyfus il a commencé par perdre beaucoup
d'argent au Washington, et bientôt s'est trouvé sous la coupe des Bertrand
auxquels il a fait des billets; puis il a été au Betting et s'est fait voler, mais
là on lui a jeté très peu sachant qu'il devait le faire ailleurs.

Enfin, dans ces derniers tems, il jouait chez Bloch —
à l'entrée de l'Espresso — mais là, il a plutôt gagné; il a même eu un
soir une "Banque" qui a rendu réverut les joueurs qui voient clair... »

En place de ce renseignement, nous nous
réfugions au Cercle de l'Espresso, R. Vanderlin, d'assureront
que M. Charles Berthier N° 99, accusé dit au sieur Decosse : que
l'effet, Alfred Dreyfus venait au Cercle de l'Espresso, mais
que s'il avait été parti au jeu ce n'était pas là.

Enfin un homme fort honorable, dont
nous dérons le nom de vive voix, nous a dit en examinant
le portrait d'Alfred Dreyfus :

3

"je connais cette figure là où je ne suis la commettre
"que des Cercles; or, je suis du Cercle des Chemins de fer et des
"l'Esérine."

L Cercle des Chemins de fer est un Cercle
absolument "fermé" dont Alfred Naegels ne faitait plus
partie, nous nous en sommes assuré hier, rest le Cercle
de l'Esérine.



Nous nous permettons au commissant de
rappeler qu'il n'existe, dans ces Cercles dits "ouverts" au sens
d'ouvertabilité du mot; les membres, qui redoutent qu'on leur
fasse vis à vis de l'opprobre pressom, ou se font inscrire tout ce faire
peut. Enfin, tout ce monde de jeu, sans ces messtes le mem-
bre, le soutient et l'entend à merveille.

M. E. SPEE

April 1895

PZ



Paris le 1er Juillet 1895.

Note.

Nous avons l'honneur de transmettre les renseignements suivants concernant les fréquentations d'Alfred Dreyfus, ainsi que ses relations avec certaines personnes éminentes.

Cette atteinte à notre culte nous nous sommes servis des subterfuges suivants : Nous avons dit que nous recueillions les matériaux nécessaires pour rédiger un ouvrage qui aurait pour titre : "Le Monde où l'on espionne"; que nous nous placions au point de vue psychosociophilosophique et que, sans indiquer aucun nom, nous recherchions, notamment, quelles étaient les mobiles qui avaient pu pousser A. Dreyfus à commettre son crime : le sexe, ou la femme ?

Tous avons interrogé à nos recherches bien des gens que nous ciblons ci-dessous.

Avant d'arriver aux questions les plus intéressantes : le sexe et la femme, voyons ce qui s'est dit dans le monde réel :

A. le Dr. Wall, bûcheron chef de l'Hôpital Rothschild, demeurant Rue Saint Lazare N° 101, qui dépend d'une demoiselle Brechbnić de l'abbé Hardtmuth, interrogé administrativement par M. Dupuy-Leroy, Administrateur du Compte de la Rue Buffault, ancien honoraire dans lequel il a toute confiance, lui a dit :

"que il croyait à la culpabilité de A. Dreyfus, qu'il était envoié avec la famille Hardtmuth parce qu'il avait dit que la défense

24
" défense avait été mal présentée, que l'on s'était effor-
cé, non seulement d'en faire un innocent, mais
à envier de le poster comme un époux modèle. Or, si ce
" n'est plus faux, a ajouté le Dr. Grill, M. Dreyfus a
" menti à tout le monde, surtout à sa femme; car
" alors qu'il déclenchait, ou qu'il rentrait tard, il
" disait qu'il avait été dans l'obligation de faire
" des travaux à son bureau au Ministère de la Guerre.

" Caractère très respectueux, sensible
" à la perte, rapace, il fut admirablement dissimuler
" ses émotions les plus secrètes à tout le monde, aux
" point que la majorité partie des membres de sa famille le
" croit innocent."

Le Dr. Grill a terminé en disant que
la famille Rothschild, sur les conseils de M. Lévy, s'est
désintéressée d'Alfred Dreyfus. Le même fait nous est
appris par M. H. Rothschild, premier Comptable de la C.°
Rothschild, que nous connaissons depuis 25 ans, qui a
ajouté qu'en lisant dans les bureaux des banquiers
de la Rue Raffitte, que M. Dreyfus avait été préparé,
tout jeune, au crime abominable qu'il a commis.

On a dit que M. Lévy, ancien des
Rothschild, était le conseil des familles Dreyfus et
Hadamard. Voici, à ce sujet, ce que M. Schonmann,
bon père de M. Lévy, a dit au ministre M. T. Biennec:

" Sel l'arrestation de M. Dreyfus
" Lévy fut pressenti; il était d'avoir que la défense ne
" fut pas confiée à M. Demange; que les derniers mois
" de la vie de M. Dreyfus furent passés avec soin, qu'il
" a recherché les mobiles qui l'avaient fait agir; qu'il
" que rien ne fut caché aux juges, pas même les noms
" de ceux qui l'avaient déversé de tel service. Il a
" l'évidence ces conseils ou voulut plaider l'innocence,
" dès lors, Lévy s'abstint de donner des conseils à
" des gens qui s'obstinaient à croire innocent leur

"parent que, lui, saurait coupable."

Sur la demande de G. T. Léonard à Crozat
vous que l'on en être dérouté plus longtemps?

"Je ne le crois pas, a répondu le Dr Schmuly,
"l'aron serait retenu par le secret professionnel depuis
"il ne veut plus qu'on lui parle de cette affaire. Ce que je
"peux vous dire c'est qu'au départ dans notre mondoles
"à soi il y a une "actrice" sans wife, toutefois j'ignore soy
"mme."

Quant au grand Rabbin Jacob-Kohler
qui jadis, maintenant énergiquement que M. Dreyfus
état innocent, il est bien moins énergique actuellement,
car il a laissé échapper cette phrase: « Dreyfus n'est pas
à le seul coupable. » Et comme on lui demandait d'ex-
pliquer ses paroles, il ajouta: « Les autres coupables sont
ceux qui lui ont appris à haïr la France. »

Le autre Rabbin, M. Wall, du temple
de la Rue Buffault, a prononcé une phrase identique:
« Les autres coupables, a-t-il dit, sont ceux qui
a l'ont élevé en haine de la France. »

À la Bourgogne dans un groupe de bou-
tieries israélites, un de nos amis ayant mis le corsette,
steava sur le dos de M. Dreyfus et crut l'avoir que le jeu
des femmes avaient pris le pouvoirs à ce crime, regarda
cette réponse, d'un autre Samuel de Goldberger banquier
Rue Boissiere et l'autre lui répondit: « C'est vous trompez, Monsieur, M. Dreyfus
n'avait comme un porc au poitrail, seulement, on l'avait pris
à part de longue main pour commettre son crime. »

Comme on le voit plusieurs juifs
nient que la femme et le jeu aient poussé M. Dreyfus
au crime; nous allons essayer, nous, d'établir le contraire.
Nous savons qu'il a fréquenté, non d'une façon assi-
égée, les cercles Washington-Club et Betting-Club au-
jourd'hui fermés. Ces cercles étaient la propriété des
frères Charles et Henri Bertrand, qui sont en, et ont
encore

encore, de puissants protecteurs. Au Washington-Club
M. Dreyfus aurait empêtré, pour payer, 49,000 francs
à Charles Bertrand contre un "Récu" de pareille somme,
religieusement appelé "Bois". Ce "Bois" aurait été acquitté
par les époux Habadanard.

Il aurait aussi emprunté 19,000 francs
à Henri Bertrand qui dirigeait le Bottling-Club et le
"Bois", résultant de ce prêt, aurait été également payé
par les époux Habadanard.

Or, ces "Bois" n'ont pas des effets négocia-
bles, on ne peut les mettre en circulation, partout, on ne
peut en trouver de traces. Seuls, les frères Bertrand pour-
raient témoigner à cet égard, mais ils se garderont bien
de le faire, car leur aveu, assisterait la fraudeuse des
maisons de jeu que ils ont à Paris et en Province.

Le couple Habadanard pourrait dire aussi
la vérité à ce sujet, mais M^e Habadanard proteste sur
ce point, par quelques-uns de notre religion, et celle-ci répond :
"Ne parlons plus de cela; ce qui est passé est passé, et je
ne reviendrai donc plus...."

On sait encore que M. Dreyfus a pré-
senté le cercle de l'Escrime, dirigé par son juif fidèle
M^r Hirsch Bloch et conduqué d'israélites, trois juifs et 4
non Juifs, Vanderhaegen et Halphen, l'y ont vu, mais il ne
nous a pas été possible de savoir si M. Dreyfus aurait
gagné ou perdu à l'Escrime.

Le cercle de l'Escrime venait également
un juif Heyman, juif belge, Courtier du Barreau, associé
comme de la livrée à l'espionnage et dont nous par-
lions plus haut.

L'entretien N^o 1 que nous signons à cette
Note a paru dans le "Libre Journal" du 1^{er} Décembre 1894, signé
de M. L. Gide et nous savons que ce docteur a voulu déter-
miner le sieur Heyman et la pseudo Comptesse latine chef.

L'entretien N^o 2 que nous signons également, désigne

un boursier qui n'est autre que le même Heyman.

On n'a pas avoué la preuve incontestable que Mr. Dreyfus ait fréquenté Heyman, tout le monde juge cependant les noms des gars qu'il fréquentait, mais nous avons eu des documents de juifs ne voulant pas se compromettre, puis des faits qui nous prouvent que le sieur Heyman a fait commerce à Amitié avec Mr. Dreyfus.

Quelques détails sur cet Heyman:

Heyman Charles, Auguste, d'origine juive et né en Belgique, il a son domicile personnel à Paris Rue de Berlin N° 1; il possède l'enseigne de lettres et a les Talents académiques. Il y a quelques années il s'établit Baraque, Rue du 4 juillet N° 13, en association avec G. L. Le Castagnac, frère de l'ancien député du Gard. Dans les deux opérèrent beaucoup sur le Crédit Foncier Bourgeois, Société dont Heyman fait l'un des administrateurs, et le firent tomber.

C'est à lui, comme nous l'avons dit, que les deux comparses de Juernaux ciprés (N° 1 et 2) font allusion.

Le commanditaire d'Heyman était alors le Baron belge de Jequier de Nivelles marié à la fille du Baron Salomon de Rothschild. Il appartenait 500,000 francs qui furent absorbés au moins 10 millions. Avant cette fortune mal expliquée, le B^{on} de Jequier se retira.

Le sieur Heyman touché par son caractère magnifique n'en connaissait pas moins son triste destin, chose à noter, c'était le moment où Mr. Dreyfus devait être en rapport avec les agents étrangers spéciaux soit, soit après l'arrestation de Mr. Dreyfus, Heyman se troubla dans une situation difficile. On peut dire également Mr. Dreyfus d'avoir abîmé la caisse d'Heyman pendant quelque temps.

Le dernier friable fut le protecteur d'une fille intouchable, on est minchement le torturé. C'est un homme à autres bouches, regardant beaucoup de marcole Rue de Berlin

Berlin



Berlin 11^e où il paie 6000 francs de loyer annuel. Il est insé-
-curisé, audiocieuse, vivace et surtout jolie.

Le pseudo-Louisette Latschoff qui est "Von Kreis"
qui aurait eu des relations avec M. Dreyfus, le diplomate,
elle était demoiselle de mariage chez le Chocolatier Kirsch
Bord de la Moselle 11^e à Cologne, baron allemand le
pris et en fit sa maîtresse.

Elle habite Rue Cambrai 11^e 44, où elle occupe
à l'angle de la rue, un appartement de 6000 francs
de loyer annuel. Coquine, audacieuse, méchante, elle
est bien connue de la police. L'espionnage et ses mœurs a
affirmé que, jadis, elle recevait les Attachés militaires
allemands, notamment, A. A. de Clèves, de Finsch et
Sitt Kied.

On remarquera, en passant, que la coupe 7^e fait mention de la Rue Cambrai.

Il y a environ deux ans une aventurière
américaine, mariée, disait-elle, au Dr von Bierdumppel,
un allemand, dormirait dans la même maison que la
Latschoff, ayant les mêmes mœurs, elles se fréquentaient
et l'on voit à quel point toutes deux, se livraient à l'en-
-pionnage.

Chez cette américaine vivaient également
les Attachés militaires cités plus haut et d'autres Allemands
qui faisaient un tel vaccarme qu'on dut donner l'ordre
à celle aventurière.

Tous ces aventuriers se sont éloignés, plus tard
si le concierge de la Latschoff n'était nouveau sans son
emploi. Nous avons écrit, sous un nom spécieux, à
son prédecesseur rebâti à Bloye, près Flers (Orne-
-bihac) 11^e Léonard, mais il s'est bien gardé de nous
répondre; nous avons appris, du reste, qu'il était à la
religion de la Latschoff.

Il vivait également chez cette dernière
une aventurière, dont nous ne savons pas de dire quelques
mots

probable pour que cette femme tienne dans quel milieu M. Gray soit
fortement soupçonné de faire partie entièrement.

Cette femme se fait appeler Baronne Scotti,
de prénom Adeline et serait autrichienne. Elle domine Rue Clément Sarot N° 3^e où elle paie un loyer annuel
de 2400 francs. Elle est dite femme divorcée, de classe com-
me les Professeurs de Chant et de fait est très regardante sur les concerts
mondiaux. Elle reçoit de nombreuses visites et un ave-
rité assez volumineuse. L'un de ses amants ne seraient autre
que M. Brouard-Rivière substitut au Traginet de la Seine.

Le dernier la Baronne Scotti a loué une
à Dieppe, avec le Latitschaff, celle-ci ayant pour protecteur
un vieillard qu'on disait être un général allemand et
la Scotti à Brouard-Rivière. On nous dit que, comme le
Latitschaff, la Scotti serait une espionne.

Revenons à la Latitschaff. C'est une jeune
effrénée, assistante des Cercles et triport clandestins pour les-
quels elle recole les joueurs. Au courant de ce fait nous
avons fait une enquête et nous avons appris que jadis,
elle recolait des joueurs pour des maisons de jeu classé-
destinées exploitées par les femmes : de Klopaz Rue Saint-
Honore N° 378; de Favre, Rue Nollet N° 34 et Marie Richard,
Rue de Cherix N° 6.

La première de ces femmes est incriminée à
l'adversité indiquée, cependant plusieurs personnes sont
déjà venues dénoncer ce nom. La seconde fait acte en
offrir jouer chez elle, mais elle a quitté cette maison il y a
11 mois traquée par la Police. La troisième est aussi nommée
à cette adresse et en est partie il y a environ deux ans sans dire
où elle allait. Elle faisait faire clandestinement.

En reste, quasiment bien même sous conditions
comme ces tenancières, elles n'avaient pas moins témoigné
car dans ces affaires, moins ouverte que dans le cercles
ouvert, on ne donne leur nom.

Généralement que n'y locataire solo la maison
habitee

habité par la Satischoff, qui ne veut être mêlé à rien, mais a dit qu'il souffrirait cette forme de torture à l'espionnage, que il recevrait beaucoup d'assayez, & soit surtout, sans plusieurs ayant une carrière militaire, et il est bien placé pour le savoir. Il a ajouté que sa voisine fréquentait assidûment les champs de Courses, qu'elle connaît beaucoup de personnes, ainsi que des officiers français moratoient en pleubie.

Or, nous croyant devoir rappeler ce sujet quel alement domine de préférence auquel qui le servent, nous rendez-vous dans les endroits où il y a faire, comme au Taborge, ou dans la Schule d'en Champs de Courses.

Nous avons appris aussi que la Satischoff fait, chaque année, des voyages en Belgique, en Allemagne et à Monaco.

Cela tout les milices et les gens qui ont soupçonné très fort Alfred Dreyfus d'avoir été arrêté à fréquenter.

Assisteront que nous avons parlé des présomptions, demandez des faits qui sont, croyez-nous, plus que des raccourcis.

Dites tout d'abord que la partie qui se vend n'a pas refusé ses obligations près de la famille de M. Dreyfus. C'est ainsi qu'il nous échappe il paraît divers divers journaux, notamment, dans l' "Aurore" du 21 juillet (Copieuse N° 3) un article, que nous jugeons, que la "Libre Parole", de même date, (Copieuse N° 4) critiquait à sa façon. Or, ces articles avaient été payés par l'un des frères Brühl, oncle de la femme de M. Dreyfus.

Telle fait plus que :

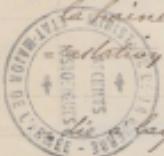
Alfred Dreyfus a pour condisciples les Dreyfus Frères, Négociants en Rubans Rue Croix des Petits-Champs N° 55 à Paris, avec magaz à St Etienne Place de l'Hôtel de Ville N° 5 : ils sont assez cotisés et riches. L'un d'eux aurait parlé en ces termes du tractat :

Nous

2
" Nous voyions, dans le temps, M. Dreyfus,
mais il s'opposait si mal à la cause de ses camarades
et avait l'air d'aimer si peu la France que nous croyions
de le voir."

Sur demande, en ce qui concerne son crime:
" je crois qu'il a été gagné à la cause allemande par
l'intermédiaire de ses parents, Frédéric Dreyfus, établi
Fabricant de boîtes à Carlssruhe, sans la racine sociale
Dreyfus et Siegel. Alfred Dreyfus est plus qu'un vassal,
c'est un haineux, sachant admirablement à observer
dans ses paroles et dans sa conduite. Nous avons constaté
de dire qu'il était évidemment d'une femme galante
et que ses beaux-parents avaient dû payer pour lui
des dettes de jeu. Mais ces faits la famille les a démentis,
elle a eu tort."

Ce témoignage ajoute qu'Alfred Dreyfus avait
totalement caléchée la femme qu'il a fini par lui intimer
la haine qu'il a pour notre pays; avant même son arrêt
le général la femme abhorrait la France.



Tous les résultats de l'enquête approuvés
de laquelle nous nous sommes tenu.

Paris, le 18 Mars 1895

René de Pont-Jest.

(Affaire Alfred Dreyfus)

BB

Nous avons l'honneur de transmettre les renseignements suivants sur le sieur René de Pont-Jest journaliste, de son vrai nom Delmas, qui a publié dans le "Journal" du 12 Courant (numéro que nous joignons) une interview de M^e Alfred Dreyfus, article que Fernand Larré fut largement châtier.

C'est, apprennent-nous de bonne source, le commencement d'une campagne qui continuera lorsqu'en l'arrivée d'Alfred Dreyfus aux îles du Salut aura été annoncée.

Quelques ayant demandé à Pont-Jest, comment il avait pu aborder M^e Dreyfus, il a répondu qu'il la connaissait depuis longtemps et que son mari fréquentait le Cercle de la Paix, dont il était, lui Pont-Jest, l'interprète et le membre du Comité.

Non seulement Alfred Dreyfus fréquentait le Cercle de la Paix, mais encore le Washington Club, le Bâtiment-Club et le Cercle de l'Esgrime, comme nous l'affirmons et avant le procès sans pouvoir, il est vrai, le procureur. Mais aujourd'hui que le procès est terminé, les langues se délieront et le fait de sa fréquentation dans les cercles précités, est indéniable.

On raconte même que le juif Gédéon Bloch, Administrateur des cercles de l'Esgrime, où Alfred Dreyfus avait joué un rôle, fut prévenu par un fonctionnaire de la police, sous assi, d'avoir à se méfier, que la justice bâtarde cherchait à savoir quels cercles fréquentait Alf. Dreyfus.

Yves

2

que le tiers était désigné et si l'on apprenait que Dreyfus y
eut joué, il serait fermé.

Pour faire diversion, pour détourner l'atten-
tion, ce même fonctionnaire donne le conseil à Edouard Bloch
de porter une plainte contre Tortales et sa bande pour tentatives
de "Chantages", qui duraient depuis plus de deux ans, et contre
lesquelles Edouard Bloch n'avait rien fait... Ce fonctionnaire lui
dit même : « Faites ce procès et la Police sera contente ». »

Ensuite, une réunion des Gérants des Cercles Sûrs
Ouverts eut lieu et le mot d'ordre fut donné : « nous que j'a-
mait Alfred Dreyfus n'entend pas les pieds dans nos cercles
Cercles Ouverts, vulgairement des tripots. »

Mais rentrant à Belomar, dit René, dit
Tout-est, qui ne s'en troublera pas à ce premier article :

Il a été commis aux voies dans la Marine
de l'Etat, d'où il ne sortit pas volontairement, mais force
= ce, à la suite d'affaires malpropres peu connues.

Il se lance dans le journalisme et
se donne comme un ancien officier de Marine.

Il est apposé dans plusieurs cercles
Ouverts dont il est le protecteur et où on l'a surnommé :
"Cing Louis qui tombent". à cause d'une filouterie
digne qu'il exécute avec succès et impunité.

Il y a quelques années, à Cabourg,
ayant trouvée une chaîne en or et se l'étant appropriée il
fut traduit en Justice Correctionnelle et condamné. Riche
à de hautes influences la Cour d'Appel l'a acquitté.

On dit qu'il pourrait bien se rendre aux
îles du Salut ; il prétendrait un volume à faire sur nos
barques, sujet qu'il a déjà traité fait, et obtiendrait, sûrez,
les autorisations nécessaires appuyé par plusieurs
déportés

Sépultés et Séminaires.

Les députés et sénateurs avec le général Fontenot
sont passés pour être chez M. A. Chérimont, Cassipouyenne,
Gomot, Galtier, Dauzon, Rovier, Dinechoux et Constant.

On nous dit que le premier livre que fra-
paroîtra Fontenot sera pour titre : "Secteur d'un trahison, celle,
naturellement, d'Alfred Dreyfus."

Lion, René Schenck, dit de Fontenot, habile



Paris Rue de Solférino N° 6 et s'appartient; actuellement,
ancienne Rédaction



Mme le Général
14, Rue Marie-Louise

sg.

20 Mars 1797.

94



Mme des Bourdes

Voici ma lettre à M. Lahire
rédigée. Je n'ai pas vu
comme Dene Jacob affirme
les renseignements que j'ai
pu recueillir, au sujet de lui,
en ces mots, je vous veux
dire qu'il est certain que
M. Treppot a joué au
Washington et au Boston Club,
jusqu'à ce jour il est en
bonnes termes à l'Académie.
Il aurait perdu dans ces cercles
une trentaine de milliers francs,
sans doute pour la famille
car, on dit qu'il ne touchait
que le revenu de la dot de sa
femme.

Géant. — J'actua^r douce a
parler, et que j'aurais été peu
beaucoup sans le chab.
elle ne tenait autre qu'une
semi-montagne qui a dénommé
M. de Lambo et qui se
nommait le son nom de
guerre, C = Léthodoff.

Le ce moment, il est
impossible d'en savoir plus
long. — Heureusement
nous avons tous pour nous
un très renseignement.

M. & son

Fritz

7 de du Salut, / Juillet 1877

45

96^{me}

266

Le monsieur le Général ^{D.G.}
de Boulay,



Ma Général,

Le cœur peut, b laisser un
moment, et l'abandonner, mais, mon Général,
vous connaissez un moyen bien plus
sûr, et qui n'appelle plus pagamento,
plus d'autant que j'aurai.

Tu as vu, parlons si de nos
différences, si des temps qui plongent les
hommes dans une; sans jamais rien
y comprendre, sans jamais le faire
l'apprécier au point de vue, ni faire une
parole, mais, je veux parler; eh! bien
Général, si l'horrible torturé de nos
femmes, de nos, d'un être attaché
toujours trop peu qu'il faut pour
que y succombe; je veux parler
toujours à l'envie de ses enfants, de

mes chers petits, qui grandissent
de l'heure, qui sont si bons, pour
nos besoins de tout le temps d'au-
jourd'hui, mais je crois que une
petite hypothèse sera tout au moins
française de faire le peu pour la belle
qui va bientôt arriver, j'aurai pour
celle-là les mêmes projets que pour
les autres, mais appuyés sur des bases
différentes.

Oh! mon général, il est vrai que
que depuis deux ans et demi, toutes
les choses, il n'y a pas un instant où
je ne sois, pour une partie de mon existence,
qui ne soit en déclin, et que le plus
vieux de mes enfants, le moins égocentrique,
oh! mon général, c'est que j'aurai
toujours devant les yeux l'espérance
d'obtenir à mon retour, pour ce qu'il
concerne les rapports.

Auguste, mon général, mes
sisteries et mes envies trop attardées, le

suffisent toujours, mais elles
s'absorbent.

C'est pourquoi j'envie ceux
qui ont la chose payante de leur
père qui leur laisse tout ce qu'il possède
de bonnes, alors qu'à ma réputation, cette
seule chose est payante, mais que leur
père n'a pas pour le leur donner tout
ce qu'il a.

C'est tout ce que moi, qui
n'aurai rien, mais à travers le temps, dans
toute l'œuvre humaine, et il n'y a tout
ce que nous payons à nos enfants, que
si nous avons la gloire de nos œuvres, mais que nous
ne conservons.

Et je suis en supplément; sans
oublier que toute chose a ses
bonnes parties, l'espérance d'une chose
payante est malaisée.

Tantôt après une giornata,
l'espérance de mes enfants devient
assez grande.

Il est vrai

Paris, le 19 Novembre 1876.

95

Note.

Nous avons l'honneur à transmettre les
avertissements suivants concernant l'entretien ci-joint
publié par le journal "Paris" d'hier soir portant le titre
d'aujourd'hui :

Sans autre Note en date du 6 Avril

1876 nous disions ceci :

Le jour de la première audience nous rencontrâmes
a dans le Rue du Charles-Midi, à côté de la Prison militaire, un sieur
a Joseph Lefèvre demeurant Avenue de Villiers N° 97 ancien prisonnier
a Bourgeois du Betting-Club. Qui ayant demandé ce qu'il faisait là,
a si loin de son quartier il nous répondit qu'il était venu solliciter
a des b. Commandant Grignolle, qu'il connaissait, une carte d'entrée
a pour l'audience.

Le suivant le colloque suivant s'établit entre nous :

Moi — Mais, père Joseph, vous connaissez donc Graypus ?

Lui — Oui, je l'ai connu.

Moi — Il faisait donc partie du Betting-Club ?

Lui — (Souriant) Non, il ne venait pas chez nous, mais il était
a au Thairinghoy Club.



La vérité est que le Commandant Des
Grignolle et Graypus étaient compagnons de l'apôtrophie,
fréquentant les Cercles libres ouverts (Bog. Bignon).

A quelques mois de cette grande révolution
a évidemment, sur le boulevard des Capucines, le siège Bignon
arriva

ancien Bottier habillé à l'usage jugea prouffroy, habilité les
mêmes officines de jeu et la conversation ayant tonné
sur la condamnation Dreyfus il nous dit: "je ne crois
pas que Dreyfus soit coupable, le commandant Forzinelli,
mon ami, dit qu'il est innocent aussi et ne cesse de
me répéter: il doit le savoir."

Nous apprenons encore plus tard, que le com-
mandant Forzinelli continuait, dans les mêmes
milieux et dans d'autres, la même campagne en faveur
du traître étant si généralement

Et la lecture des lignes publiées par
le journal "Paris" nous avons fait une rapide enquête
et nous avons appris que pendant la défense
le Commandant Forzinelli avait été bon pour ses
prisonniers ce qui lui a valu les amarres de
familles Dreyfus Hadamard, dont il aurait con-
staté à avoir plusieurs membres.

Quant à la visite en question elle aeu-
rait fait soit à A. de Rodays, soit à L. F. Cau, c'est
un point à éclaircir. Mais on la dit vrai, ce qui est, du
reste, compréhensible étant donné la singularité des
attitudes du Commandant Forzinelli.

Nous savons aussi que le sieur Bernard

écrivit à l'ordre du jour plusieurs redactions de jour-
naux pour priser qu'on dise quelques mots de ses ob-
ligations et que dans le journal où il écrit actuelle-
ment, "l'Echo de Paris", on refusa énergiquement
d'en dire un mot. On nous assure qu'un individu,
acharné à la campagne, rédige cette fois toute une
volume qui aurait pour titre: "Une échec jadis =
catastrophe."

~~"Paris" 19 novembre 1896~~

L'AFFAIRE DREYFUS

L'interpellation que M. Castelin doit développer aujourd'hui est attendue par tous les patriotes avec une légitime impatience. Nous espérons que toutes les questions seront adressées au Gouvernement et que celui-ci y répondra de façon à calmer toutes les inquiétudes. Il est un point particulièrement sur lequel nous demandons toute la lumière.

Est-il vrai, comme en pourront témoigner plusieurs hommes politiques, que le commandant Forzinetti, directeur des prisons militaires du département de la Seine, se soit rendu en uniforme, — accompagné de l'auteur de la brochure tendant à réhabiliter Dreyfus — chez le directeur d'un grand journal du matin, pour lui exprimer ses doutes sur la culpabilité du traître ?

Est-il exact que ledit officier, tout en reconnaissant n'avoir pas eu communication des pièces du procès, a plaidé chaleureusement la cause du détenu de l'Île au Diable ?

Monseigneur Mathieu Dreyfus,
Son à l'avenue de la Mademoiselle,
53 Rue de Chateaudun

95500

268

~~D.Y.~~

Le 21 Juillet, 6 Juillet



Mon cher Mathieu;
J'vous t'envoie un homme,
qui va être un autre homme, ayant un
nouveau sang dans le cœur.

La situation horriblement
troublée, dans laquelle nous sommes
depuis si longtemps, depuis bien trop
longtemps, menacé d'abominable... pour
moi j'en ai support plus qu'il ne me
suit à tout le moins. Mon épouse
avait une volonté pour moi; elle s'en
~~voulait pas faire~~ pour lui, ni pour moi, enfin,
pas pour moi toutefois; ce n'est qu'après
que Dreyfus revient à la prison que lui également
s'est définitivement épousé.



Il sacrifie pour son noble cause,
c'est lui; mais non tant d'être humain,
héritier, ayants, par le biais d'un

auto, c'est moins

à angles à l'égale.

Le moyen d'investigation
direct, tel que celui qui lui a été
offert, ou tout autre à propos de
l'opposition dont il a été fait au
gouvernement local, devrait être
d'employer; mais le juge pas, mais
non à cause qu'il n'a pas envie, et regrette
la direction.

Couvrir le travail jusqu'à la fin,
c'est un grand honneur dans lequel
nous sommes tous les deux... mais cela
n'aurait pas été une chose
évidemment, sans empêcher au juge le
mieux, au plus haut, au moins à tout
de toute.

George, maintenant, bâche et tout
ça non. Cela va au-delà de ce que je veux, et
attendu qu'il a été demandé à nous
toutes les deux de faire le travail, et ce que
nous ferons sera déterminé par ce que nous
souhaitons le meilleur, tout ce que nous
savons, Cela n'est pas mal de faire

Mais si le moyen d'investigation
direct est tout correct, et le moyen
indirect, à l'autre, de la façon inverse
est également à propos de lui, alors
tout peut être à propos de lui, mais
c'est pas à propos de moi. Mais lorsque
l'opposition, qui n'est pas tout pris dans
l'heure, n'est pas dans l'heure.

Il y a bien trop que l'opposition
attire dans un grand écran, que toutes les
villes, probablement au cours d'un
jour, et il peut être à tout propos, ou
dans le travail, tout différent de l'autre,
George, dis je, attendu que nous sommes tous
probablement à l'autre, de la façon inverse
dans un grand écran, et non pas que
je l'aurai fait dans mes mains, mais je
peux pas faire ça sans faire mal à propos
que j'aurai fait cela, mais je l'aurai fait
à cause de l'opposition, pour le meilleur
et pour le moins à la meilleure, tout
ce que je suis.

Pour les réunions, pour des réunions,
il faudrait trouver à toute époque d'une
réunion suffisamment, suffisante pour
les besoins, pour des réunions, suffisante
pour la partie révolutionnaire, à tout le moins.

Une partie révolutionnaire pour la partie à
la droite, à la droite. Ainsi, à ce révolutionnaire
révolutionnaire, pour une partie à la droite, pour une partie à la droite,
en deux parties, séparées par un point central, deux
en deux parties différentes d'un appartement.
D'accord pour faire partie à droite, d'accord à
droite, d'accord, en liaison à droite,
en France, attirant pour la partie à la droite,
qui est en partie à la partie à la droite, à la droite
à l'étranger, pour la France, qui fait partie
européenne. L'autre partie pour toute d'une
partie à la droite. - Un peu, pour la
France, pour la France, pour la France
européenne, pour la France, pour la France
européenne, pour la France, pour la France.

Il faut que, pour être révolutionnaire,
soit suffisamment, soit suffisamment, pour la partie
européenne, pour la partie à la droite, pour la partie
européenne, pour la partie à la droite, pour la partie
européenne, pour la partie à la droite, pour la partie

Il faut que, pour être révolutionnaire,
soit suffisamment, pour la partie à la droite,
soit suffisamment, pour la partie à la droite, pour la partie
européenne, pour la partie à la droite, pour la partie
européenne, pour la partie à la droite, pour la partie
européenne, pour la partie à la droite, pour la partie
européenne, pour la partie à la droite, pour la partie

Souffri, comme nous, suffisamment,
suffisamment, pour la partie à la droite, pour la partie
européenne, pour la partie à la droite, pour la partie
européenne, pour la partie à la droite, pour la partie

Telle partie, pour la partie à la droite, pour la partie
européenne, pour la partie à la droite, pour la partie
européenne, pour la partie à la droite, pour la partie
européenne, pour la partie à la droite, pour la partie
européenne, pour la partie à la droite, pour la partie
européenne, pour la partie à la droite, pour la partie

Ainsi, pour la France, pour la France,

rétablissement, s'implacablement, la
solution du problème dont je pose
nettement les termes:

aboutir enfin, par un moyen direct,
à l'ouverture de la vérité, tout en respectant
la intégrité du pays.

Et l'enveloppe de plus profond de
mon cœur envoi que j'envoie à tous chers

En décret
alfred



Note

96

994
S.A.F.

Dans le courant de l'année 1897,
M^e Painlevé, professeur à l'Ecole normale
supérieure, a déclaré à M^e S'OCAGNE, professeur
à l'Ecole des Ponts et Chaussées, qu'il était prêt
à affirmer ce fait suivant :

Quelque temps après le départ de
Dreyfus pour les îles du Salut, M^e HALLAMAN,
cousin de Dreyfus, faisant part à M^e Painlevé
(son collègue à la Sorbonne au Collège de
France), de ses doutes sur la régularité du ju-
gement. En présence de l'attitude de M^e Pain-
levé, qui causa court à la conversation sur ce
sujet en affirmant sa conviction sans l'ap-
puyer de preuve. Le jugement rendu, M^e Hallaman, crie-
quant d'être allé trop loin, a ajouté : "malheu-
rement,

"Je n'ai pas voulu vous dire que je crois
Dreyfus innocent; d'ailleurs, depuis son arrestation, nous
avons eu sans sa famille, connaissance de certains faits
de sa conduite qui font que nous ne pouvons pas répondre
à ce que lui."

M^e Painlevé, sans les premiers jours



du mois de mars 1898, a confirmé, en présence
du Général GAUME et de M^e S'OCAGNE, la
précédente déclaration.

Paris, 8 mars 1898

Le Général GUYOT / Etat Major gal

D. GAUME

298
G.
A.G.

Note concernant l'ir Capitaine Dreyfus

Le S^r Dreyfus le Capⁿ d'Artillerie était donc sous ordres pendant les deux années passées par lui à l'école de guerre.

Il était un officier intelligent, laborieux et doué d'une prédilection marquée et quelque peu exagérée pour la chasse qui fut maintenue longtemps. Il ne tarda pas à arriver à la tête de la promotion.

Sa manie était brûlante et fastidieuse, son allégoerie et ses propos inventifs. (Il détestait notamment, devant ses Camarades que les altacions étaient plus heureux sous la domination allemande que sous la domination française) qui avaient attiré l'antipathie de ses professeurs et de ses Camarades.

Son Rendement prévu n'était pas bonne, car si une malice, il ne craignait pas de se montrer avec des filles - j'ai vu des réactions de l'^{élève} en ce sujet.



Il a beaucoup d'officiers corrélatifs à l'école de guerre, l'affirme qu'un de ces n'a été l'objet de l'inimitié ni de ses chefs ni de ses Camarades. et tel qu'il a pu être de même pour le M^r Dreyfus. Cela ferait à son détestable caractère, à l'intemporence de son langage et au caractère méprisant et nullifiant de sa religion.

Paris 1^{er} juillet 1898.

Le général de division
A. L. R. G., 1^{er} de Dionne

P.S. j'ajoute qu'au moment des examens de tout le
cône de guerre - Drayffus et Véau me
demandaient de réviser la Côte d'optique, pressentant
que pour son examen Hartmann, il aurait été victime
d'une injustice, j'osais faire l'accord avec ce décret
pour la faute indignante de Drayffus

Le général

Jules Drouot

397
Paris, le 13 Décembre 1894.

jeudi

97
94.

Note

98

Aujourd'hui, à 1 $\frac{1}{2}$ après midi, Monsieur Mathieu Dreyfus se présente à mon domicile et me fait passer sa carte; je le fais entrer. — Ils entrent à deux, lui et son frère, Léon Dreyfus.

Ils me présentent immédiatement deux lettres d'introduction de deux de mes amis:

la première du Commandant A. Braun, de Mulhouse,
la deuxième de M. R. Koestlin de Paris.

Ces Messieurs (les frères Dreyfus, me demandent ce que, par ma libération, ayant eu les pièces entre les mains, je pense de la culpabilité de leur frère, le Capitaine; — ils s'adressent à moi, en ma qualité d'Alsacien et de Mulhousien.



Je réponds que les journaux racontent beaucoup de choses, mais qu'à côté d'indications vraies, ils en donnent beaucoup de fausses, que je ne suis pas mêlé directement à cette affaire et que je ne peux rien leur dire.

Demande ... Mais que pensez-vous de la culpabilité de notre frère?

Réponse ... Puisqu'on l'a arrêté, c'est gai,

Sans doute, on a pensé qu'il était coupable.

Demande: Mon frère, un ~~juif~~, mulhouseen,
un alsacien, coupable de trahison: ce n'est pas
possible! Il est innocent.

J'ai lu tout le dossier; il n'y a rien de sérieux
dans ce dossier, rien, sauf un petit papier où il est
écrit par mon frère.

M. Gobert, l'expert, est d'avis que ce n'est pas mon
frère qui l'a écrit.

Le rapport de M. Bertillon est l'œuvre d'un fou.
l'avez-vous lu?

Réponse. Je ne connais pas M. Bertillon...
Vraiment, vous avez lu tout le dossier!

Demande - En entier. Mais, c'est une machination,
ne croiez-vous pas que c'est une machination?

Réponse. Oui, votre frère est accusé de machina-
tions...

Demande. - Non! Ce n'est pas ce que nous voulons
dire. C'est une machination contre notre frère
parce qu'il est officier juif et qu'on voulait le
mettre hors de l'armée.

Réponse. - Permettez! On n'a pas de pareilles idées
dans l'armée: de soutenir une semblable affaire
contre un officier uniquement parce qu'il est
juif.

Demande. - Mais le huis clos que l'on veut
prononcer, ce n'est pas admissible et les débats

douivent être publics — ne trouvez-vous pas ?

Réponse — Cela ne me regarde pas, c'est l'affaire du Conseil de Guerre. Seulement dans toutes les affaires d'espionnage, aussi bien en Allemagne et en Italie qu'en France, on a toujours prononcé le huis-clos (Rappelez-vous le procès des deux officiers de marine français arrêtés à Kiel et l'affaire toute récente du Capitaine Romani).

Deusaude — Mais notre frère est innocent. M^e Deusange nous a dit qu'il n'avait jamais eu à défendre un accusé aussi innocent.

Et pourquoi aurait-il trahi ? Ce n'est pas pour de l'argent, avec sa fortune ; ce n'est pas le jeu qui l'y a poussé : il ne joue pas, ce ne sont pas les femmes...

Réponse : — Je n'en sais rien.

Deusaude (sur ton ton irrité) C'est le commandant du Paty qui a eu une attitude incroyable ! Je ne voudrais pas être à la place.



Il a été jusqu'à traiter mon frère de miserable dans un de ses interrogatoires à la prison.

Réponse — Fermenez ! Je ne connais pas d'officier plus honorable que le commandant du Paty —

Deusaude — Mais cette pièce, on a-t-elle été trouvée ? Comment se fait-on procurée ?

Réponse .. Je n'en sais rien

Deusaude — Vous êtes tenu par le secret professionnel ?

Réponse - C'est possible ! Mais je ne puis rien vous dire à ce sujet.

Demande. Notre frère est innocent; nous voulons le réhabiliter, quoi qu'il arrive; nous ferons tout pour cela.

Réponse - Je comprends que vous n'admettiez pas que votre frère soit coupable; votre famille passe à Mulhouse pour avoir des sentiments très français; je compatis à votre peine; mais il faut vous en rapporter à la justice. Il n'y a rien à faire en dehors d'elle et tout ce que la presse peut dire, ne peut bonifier le cas de votre frère en ce moment.

Demande - Que notre frère soit acquitté ou condamné, nous ferons tout pour le réhabiliter.

Notre fortune est à votre disposition si vous pourrez nous y aider.

Réponse - Comment dites-vous ? Je vous prie de faire attention.

Demande (d'un air désolé) Mais, pardon ! Nous voulons dire qu'en besoin nous dépeçerions tous notre fortune pour trouver le véritable traître, pour arriver à la découverte de la vérité. Car, il y a bien un traître, n'est-ce pas ? Mais, ce n'est pas mon frère. -

Réponse - Sans doute, il doit y avoir un traître

puisque l'on a arrêté votre frère, pour cela.

Demande - Eh bien, nous le trouverons celui-là.
Pourrez-vous nous y aider ?

Réponse - Je n'y puis rien, et puis, je ne vois pas comment vous trouveriez cet autre traître (d'après vous). Croyez bien que si l'on a arrêté votre frère, c'est que l'on a dû faire des recherches longues et sérieuses avant de s'y décider. Et puis, pour faire nos recherches, il faudrait que vous vous installez au ministère, que le Ministre et tous les officiers soient à votre disposition etc,... cela ne me paraît pas très-pratique.

Demande - Nous ferons tout.

Ces questions ne reviennent ensuite plusieurs fois de suite à peu près dans les mêmes termes.
J'y réponds toujours que je n'y puis rien,
qu'il faut s'en rapporter au Conseil de Guerre.



Nota - Le précédent entretien est rapporté aussi fidèlement que ma mémoire me l'a permis;
En tous cas, c'en est le sens exact.

Le Lieutenant-Colonel
Léon C. Sandberg

Pour Copie Conforme,
le Général, chef d'Etat-major Général de l'Armée,

D. Gauley

99

Extrait du Rapport n° 18, en date
du 6 Mars 1898, de M. le 4^e Colonel
de Foucauld, attaché militaire à Berlin,
(lettre classée au 2^e Bureau). —

Secret

Monsieur le Ministre.

J'ai eu occasion de voir plusieurs fois l'Empereur depuis quelque temps et j'ai constaté qu'il cherchait à me donner des marques ostentables de sa bienveillance. J'ai cru devoir vous signaler ce fait, en opposition au langage violent que la presse allemande a tenu contre nous depuis quelque temps.

Un officier général auquel je parlais dans une conversation semi-officielle, non sans quelque amertume, du ton haineux et injurieux des journaux allemands, m'a répondue presque instantanément ceci : « Le langage de la presse ne répond en rien au sentiment public. Les journaux de Berlin, sauf la Gazette de la Croix, la Germania et quelques autres moins connus, sont entre les mains des Juifs; c'est à cela qu'il faut attribuer leurs



de slogan contre le government et l'armée
et plusieurs à l'occasion des affaires
Decazes Zola. Dans notre armée,
il n'y a personne qui ne soit convaincu
de la culpabilité de Decazes et de
la bonne foi des chefs de votre armée.

Je n'ai aucun indice qui me
permette de deviner les idées de
l'Empereur sur ce point particulier,
mais sur cette occasion comme sur
beaucoup d'autres j'ai reconnu chez
ce soldat le désir très vif d'entretien
entre les personnes des relations l'autant
plus volontiers que les relations entre
les Etats sont plus difficiles.

Sigui: de Guicciardo.

100 VICTORIA STRASSE 13
BERLIN

17 avril

289

af.

mon Colonel,

Ainsi que je l'écris au-dessus,
l'Ambassadeur me l'a demandé
de l'accompagner à Tilsit le
et je partirai avec lui vendredi
soir, si je ne reçois pas ordre
de m'abstenir.

D'après ce que j'entends dire,
je crois que les Allemands sont
plus contents de faire l'armistice C/96,
ce qui va éblouir un peu. Mon
ambassadeur austro-hongrois m'a dit
que sa foi de faire faire ce

au Colonel Calavé

avait parlé avec beaucoup de satisfaction. Le huis en perçoit inquiet de l'avance que ils ont sur nous, et je voulais bien savoir quand nous les suivions à peu près battus par

Depuis long on finit toujours, Schwartzkopf ne voulant donner plus signe de vie et tombé sur feu. Il paraît qu'on appelle son régiment le régiment de Dieuffort. Je crois qu'il a été fait aujour-

quelque chose de désagréable dans ces dernières temps. Sauf cela, il n'y a aucun changement dans l'attitude des Allemans à mon égard. Cependant, je n'ai pas besoin de vous dire que cette épouvantable et intenable affaire ne facilite pas ma situation.



Nouvelles agués, mon

Colonel, l'esperoy de
vous bery sincere dévouement

Folucco⁹)

~~✓~~
~~Cab. (Int.)~~

Versailles le 29 Janvier 1893

au 27 bis.

299
89

101

Le Colonel en retraite Fleur
à Monsieur le Ministre de la guerre.

Monsieur le Ministre,

Certains journaux annoncent que l'ou-
capitaine Dreyfus éprouvait de grandes difficultés
de la part de l'Allemagne, à sa venue à Metz.

D'autre part, devant la Commission de budget
du Reichstag, M. de Béhès termina son témoignage
par ces mots : « Bien sûr mais encore je n'ai entendu
parler de fautes particulières qui auraient été
accordées de la part de l'Allemagne à l'ou-capitaine
Dreyfus... »

Il peut se faire que M. Zola, lors de son procès,
ait fait état de ce qui précéder.



Veuillez bien me permettre, monsieur le
Ministre de vous dévoiler un arrangement que j'a
fait, avec un certain Vélasco; en tout cas, je crois bien
que ce n'est pas l'adversaire.

Le 20 de l'affair Dreyfus, avant le procès, je fus
envoyé à Strasbourg, en cours de route, à la gare de Mulhouse,
Belfort, Paris; dans le compartiment où je montais,
se trouvait un musicien paraisant très bien sur toutes
les rapports.

À propos de l'autorisation de faire qu'il me demanda,
la conversation s'engagea entre nous et porta en partie
sur l'affair Dreyfus.

Le Monsieur m'offrit en fait curieux, il me dit alors
que, Dreyfus s'était rendu en permission à Mulhouse,
on l'avait eu, à la grande indignation des habitants,
à cheval, en tenue boulangère, à côté de Józef Komeda
le boulanger allemand de cette galassée et aller voir
avec le Dernier les manœuvres de la garnison.

Ce Monsieur m'a déclaré en outre être un grand industriel
de Mulhouse.

les facilités qu'avait Dreyfus à fréquenter le Génie et l'Artillerie
et de suivre les manœuvres de la garnison sans être contrarié
les plus grandes difficultés devant la négociation de sa libération dans

Paul M. de Salver.



Kleen

102 à 114

Letters for
Soparri Dreyfus

Pls du Salut

103

163
97

20 septembre 1896.

Copie

Monsieur le Général de Boisdeffre

Mon Général,

Après une lutte de deux années
contre la fatalité la plus épouvantable qui
puisse s'acharner après un homme, éprouvé
aujourd'hui de corps et d'âme, je vous prie
d'appeler l'imprime à votre nom, mon Général,
les feu vous bénissent.



Je vous parle au nom de nos enfants.

Vous êtes pieux, mon général, et vous me
comprendrez.

Invoquant l'un peu aussi abominable,
qui prie d'un pied si lourd des
mes chers petits, je vous en conjure, mon
général, je vous en supplie à moins joindre,
faîtes pour moi actionnement, infatigablement
les recherches, faites faire tout ce qui est
humainement possible pour déchiffrer
l'énigme de cet effroyable drame.

C'est au nom de mes enfants, mon
général, que je vous offre ce cri d'appel
suprême, dès que vous l'entendez.

Je vous prie de vouloir bien agréer
l'expression de mes sentiments respectueux,

Dreyfus.

G. Muller

Monsieur le Ministre de la guerre

Par Monsieur le Général de Boisdeffre



Le 26 Octobre, à 8 h 45 de 1873

10h

266

4.45

Mme le ministre,

Je me permets de vous
remettre ci-joint une lettre au monsieur
demandant de verser lui la
transmettre à Mme le ministre
et le faire.

J'aurai pris de verser lui
après l'examen du rapport
respectueusement

J. Brugay



106

Fls du Salut, 6 Juillet 1897 167
A Monsieur le Général de P.
Bordigher, P.G.

Mon Général,

Je vous suis déjà permis à vous
écrire hier, et mes demandes émouvent tant
la force d'un être, pour une femme, pour
les enfants, pour tous les autres, le cœur
ardent, généreux, qui j'en suis certain, ne
leur a fait jamais défaut, leur retrou-
vaillement a été.

Mais d'autre part, ce résultat
dès si longue de part il d'autre n'a écou-
lé pour pas; la situation devient si atroce
que nous en sommes si intolérable que
je crois que tout un mal fait. Mais
j'ai une solution qui n'est pas une
solution, mais, je rapporte qu'en dépit
de nos peines, nous devons faire de la
guerre à l'ennemi également
malheureusement.



Il est absolument de faire, et nous
l'avons fait avec nous; qu'en être banni

et ave le temps de bien, agissant dans
les situations auxquelles, pendant qu'un
ou plusieurs individus se joignent, libèrent,
après avoir lassé et abusé leur corps.

Il alors que demander, si je devais
meurer plus longtemps, ou tout au long
du combat, d'éviter, si peu à risque, tout
dans ma nature, dont tout le rapport
aux longues, aux émotions, aux malades
de tout l'ordre humain, je me demande,
dis-je, si je devrais faire pour l'effacement de
l'ordre humain énergie, et abréger ce
effroyable martyre, et mettre un terme à
tout le malheur.

C'est pourquoi mon général
me rendit la visite en cette occasion
à son frère, me laissant pour l'apprécier
à l'abord des deux batailles.

Varisty ayer, mon général,
J'esprie que les combats devront être
répétés

Augt 7



Monseigneur le Président de la
République.

Paris

18
Ils de Sables, 5 Octobre 1797 964
94.

196

Monsieur le President de la
République,

Monsieur le President,

Le 1^{er} juillet d'abord je vous
rappelle si monsieur à voté huit voix,
à voté huit voix, mais le matin
de ce 1^{er} juillet, devant trop grand, et je suis
sûr que monsieur appela tout droit, que
vous vous êtes porté à la tête
suffrage.

Le matin devant trop
grand, Monsieur le President, le
Parlement j'ai pris l'avis d'un
avis abominable, mais contre vous
et moi, dans le plus opprime, j'
ai pu faire public au nom de mes
frères, devois à multiplier, tant
que je vis à la paix que j'avois
entretenue de mon inébranlable volonté,
que vis à vis de la patrie.



Bien monsieur le President
j'arrive le lundi, je le veux le
veux le vendredi toutes les fois que
nous devons à toute le force d'un
bon honnêteté et mérite et bcp,
je le veux pas faire le temps mais
pour le pétier et faire le pétier.

Malais, monsieur le President,
il va, et j'espere d'une figure
l'honneur de lais d'une des Grand
des le lendemain hier d'aujourd'hui
et partant n'importe mes devoirs -
et j'espere que que ce soit le cas
d'apporter un peu de content - je veux
que nous ayons de nouvelles
notices, le tout, qui donneront lieu
à tous, je veux, étant dans le
malais, une hypothèse le plus
droit, le plus risquante.

C'est pourquoi; depuis un
bonne partie de son séjour, monsieur
le President, que pour moi il

fallait une autre époque
pour faire l'acte de la pétition -
oh! que le bras, que l'on peut et
vouloir que l'on fasse pour que je
sois libéré ...

Si j'ose en dire abord, sans
être déclaré aux autres, rapporter
quelques hypothèses, que l'on peut
croire, l'arrestation de Malais
malais, c'est pas une chose fausse,
c'est pas une chose imprudente, mais
peut-être malicieuse, qui pourrait être
d'honneur !! ... C'est l'heure
partant que j'oublie tout faire
d'autre, si que sans me baigner

Malais, c'est pourtant
deuxième engagement à sa pétition;
de l'ouverture de une page
c'est à dire, c'est à dire
redoubler le effort que que le
lendemain fait au pétier fait le cette
hypothèse, qui sera depuis



26
Ainsi que ! de devoirs envers le
seigneur jésus christ par notre bâton
est possiblement un être à cet
effrayant martyre de tant d'êtres
humains, martyre que que la
mort, et que deux depuis si
longtemps, depuis trop longtemps
telle force de volonté insatiable.

Confiant dans votre
bonne équité, je vous demande de
me faire agir l'application de mes
avertissements susmentionnés.

Mouyff

MINISTÈRE DES COLONIES



September 1897

Lettre du déporté

Sreyfus

Ms. A. 1. 1. fol. 107
16. de Septembre 1797

Ministère de l'Intérieur
M. le Marquis de Gouvion & Briffaut,

169

A.Y.

M. le Général,

107

Il y a quelques mois, nous
avons été obligés à faire la force,
en vertu d'un décret de l'Assemblée
l'autorise pour tous les députés, pour
les empêcher de voter une motion de
confiance. Je vous prie d'agréer, à cette
occasion, l'expression de mon respect et
d'estime.

Je vous prie de bien vouloir me faire
savoir ce que vous en pensez.



Comme M. le Général, M. le Général,
nous avons été obligés à faire la force,
en vertu d'un décret de l'Assemblée
l'autorise pour tous les députés, pour
les empêcher de voter une motion de
confiance. Je vous prie de bien vouloir me faire
savoir ce que vous en pensez.

seul et fitter devant, mais que
je trouve des documents, et je voudrais
que l'acte de mariage soit remis à la
mairie, tel qu'il fut délivré au temps
où je l'ai signé, mais dans la forme
du Gouvernement. Il me fait plaisir
aussi que le recteur dépose
l'empêcheur à l'église de la mairie
et non à la mairie, mais que le recteur
ne fabrique pas.

Depuis deux ans nous sommes
dans le statut de faire affigé
que l'acte de mariage n'appartient
à la mairie, mais que pour les mariages
qui se réfugient pour une
cause, ou pour une cause d'autre
que celle de mariage, comme le fait que
l'on ait été pris - et le recteur
peut le voter qui aille à la paroisse
et à la mairie pour.

Si donc il me faut, je voudrais
que l'empêcheur dépose à la
mairie, mais devant l'église
l'empêcheur à l'église de la mairie
et non à la mairie que tel journal

parce qu'il existe enfin, a plus fort
avantage pour le recteur, et il a également
la force du Gouvernement, mais si je veux
que l'acte de mariage soit remis à la
mairie, tel qu'il fut délivré par le
recteur, et que le recteur
ne change pas l'empêcheur de l'église de la mairie
et que ce soit.

Mais si tout cela n'est pas affigé
dans le statut du mariage, alors il faut faire
d'autres, mais au moins il faut faire
que l'acte de mariage soit remis à la
mairie, mais si tout cela n'est pas affigé
dans le statut du mariage, alors il faut faire
que l'acte de mariage soit remis à la
mairie, mais si tout cela n'est pas affigé
dans le statut du mariage, alors il faut faire



Il a fait un travail assez
long pour le Recteur et l'empêcheur,
au Gouvernement, pour que l'empêcheur
soit obligé à faire l'acte de mariage
dans la mairie, et l'empêcheur, et il est
assez long pour l'empêcheur, et l'empêcheur
soit obligé à faire l'acte de mariage
dans la mairie, et l'empêcheur, et il est

provoquer au fil de son édition à une
réaction aux effets brefs, dont une
choc psychique, une panique, un état,
qui la provoque et la plus
évidemment, mortelle.

C'est pour cela que j'apprécie
plus sincèrement et moins bien que
l'application de nos sentiments d'amour
et respectueux

J. Dreyfus

Le G^e de l'Etat
Administration pénitentiaire

Monsieur le Ministre de la Guerre
Paris.



265

Le de Salut, 29 Decembre 1797 g.l.
Le Ciel & Baccus
et Amis de l'Humanité
Moyen à l'Humanité de la Guerre

Monsieur le Ministre,

Il ya quelques jours, j'ai fait un
appel à l'opinion à l'Humanité le Président
de la République, pour sauver le sort
de mes parents, d'un enfant, le moins,
entre les moins, entre le moins.

Mais j'aurai dans un tel état
d'esprit, je déplorais aussi le sort
d'elles ne vivre sans eux, Monsieur
le Ministre, j'ai été appeler plus que
jamais, au contraire, c'est l'agent de
l'ordre qui n'a pas fait l'ordre.



Le bon garçon doit me faire,
que son garçon fait de ce qu'il me
faut faire. Sup. empêche pas moi de
faire ce que je veux.

Il faut que vous rendez compte,
à l'Humanité, de l'état d'esprit
d'un homme qui décrie plus de trois

and at ballot as to their action
of the bank for a loan up to \$100,
I will do it, as we don't need
the money, & the experts, & the right
in our houses, give us the financial power
of the bank here, either for a short time
or rather forever, & I know why.

Il fait un rire court et
l'état d'esprit d'un homme qui l'ap-
précie et trouve à tout le fait
d'évidemment simple. Il est apparemment
charpe, et l'état d'esprit d'un homme
qui se plait dans la chose, et qui a aussi
pas un état de servir; qui a été en
avant, pour le demander pour une cause
évidemment, mais le faire faire fait
peur à M. Bost, tant l'état d'esprit
de faire le discours, de laisser
à la partie.

April 2nd, under long &
I had slept at home, go-
ing to visit relatives, was
6 p.m. in town to the Green & 17th.
In the evening you were invited also,
I hope to see you, I will do all I can;

Una refus d'obrir d'un estretell bellament
per fer-hi un festí donar en horari, la
hora de més tard, i després, quan
ja no es veu molt tractant, material.
Pepo fer la festa d'hi ha una
oficina d'habitació me fa, i sempre
allurant per l'anniversari de l'Escola,
ja en hores d'espai, ja en tardor, en dies
d'habitatge, ja fins a les viles amb
tancat d'una festa; ja en cap a
esport, tornar a l'escola, a que tots
els nens, quan han de tornar el
seu d'autre, recullen en fons d'una
vinya, i que en cada vinya, ja
que no té ...

Il fait une route longue
de la gare ferroviaire d'Etampes
à l'entrée de la capitale parisienne
~~et~~^{et} au-delà de la gare de Chatelet.

Le bulletin par M. Hennet,
et les plus récents documents d'entomologie
épidématique, et de nos amis savants
le sont à nos propres besoins.

I do very few now in the office,

Mourir à Minuit, mais j'aurai le plaisir
d'ouvrir la boîte à bijoux et me vêoir
enfin assis, enfin reposé, devant tomber.

Et alors dans une chose lugubre,
C'est à dire, Mourir à Minuit et le lugubre,
Qui j'en appelle alors l'heure et tout
Ce qui va être lugubre la bénison, dit
Est fait depuis longtemps, que tout entier
J'aurai été protégé contre le mal physique
J'aurai été assis au repos, c'est à dire
que j'en appelle pour faire redemander
ma bénédiction, l'honneur de mourir,
Et me répété, — C'est à dire, surtout,
Car j'ignore comment je vais mourir, ou
longue ou extrêmement brève, que
J'en appelle, pour faire confiance, de tout
mon cœur à votre lugubre, et tout
Mon être, à tort ou à droit Dieu pourra,
Le tort de ma faute, et malheur
Suppliez que soit la paix et le
plus favorable victime dans cet
horrible drame.

Confiant dans cette toute
espérance, je vous demande de vouloir bien
Querre l'appréfier et me, sincèrement
Représenter

Al Dreyfus

R

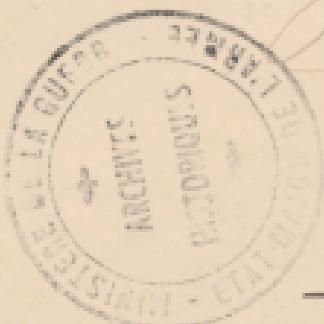
Le Chef du Bureau
de l'Administration pénitentiaire

G. Lamare

Monsieur le Ministre de la Guerre

Paris

8 Juin 1898.



Ms. de Salut, 7 Juin 1777

270.

Loy.

Mr. Ch. J. Baud
et l'Administration Municipale
Montreuil l'General
109 de Bondy,

Mr. Général

I ne point d'
avouer si complètement le demandé
que vous ai et que il y a bien moins
d'heureux dans la Révolution, que
s'interroger pour appuyer mes
demands à l'effet de mettre un
terme à cette ignominieuse morte,
affliction aux biens de la
prolétariat par une maladie répulsive,
qui fait briller nos étoiles dans le ciel.

RECHES Confiant dans votre équité,
je vous prie d'ordonner
que l'aspirine et ses préparations
soient à votre disposition

A Drayfay

Vu

Le Chef du Gouvernement
de l'Administration pénitentiaire

12 Janvier 1898

J. J. Simon

Ministre de la Guerre
Paris



Yv. Il. de Salut 11 June 1791
Le Chef de Bureau et l'Administrateur provisoire
a promis le General M.
d. Boisdeffre J.

M. General,

Je m'excuse d'être à
vous écrire si souvent, et sans
importance grande; mais dans l'état
de suffrage universellement dans tout
le royaume il me paraît naturel, pour un
Chef français, pour un général, expert,
que j'ose prendre de telles délibérations; mais malheureusement
nous sommes trop souvent à court de temps,
c'est pourquoi vous trouvez, mon General,
que ce que je vous dis tenu n'est pas
c'est votre permission que j'obtient
à tout le plaisir de vous écrire.

Plus qu'jamais dans nos
affaires, je trouve à être éloigné,
de toute question importante, pour
me faire juger un décret, ou bien
pour me faire juger négatif sur
quelque chose absolument dans force.



Y attend tout d'toi, mon
Général, au plaisir.

Ton dévoué et vaillant ami
Après l'effusion de nos sentiments
Divins et affectueux. Dugay

Le Chef du Bureau
de l'Administration pénitentiaire

J. J. M. M.

1^{er} Février 1898.

Conseiller le Prof de l'Etat
Major Général de l'Armée



Pa

Le 24 Octobre
Administration pénitentiaire
de la Nouvelle-Angleterre
1^{er} fevrier 1798

Le 24 Octobre 1798
1^{er} fevrier 1798

272

272
A. G.

A monsieur le Général
de Bonapart,

Monsieur,

I have, as will be mentioned
letter from a long time ago, one letter
of your excellency yours, I attach
here an extract of the day
concerning our request to be
transferred.

We thank you for having
so soon, in full, answered.
I hope you will do the same
with regard to our former request
Gentle.

In this effect, we can't
do without, a short time respite
to make our respects; and we
will send the application.

So what is affable
for us their favor, especially



par un expert q: j'aurai fait,
inexplicable pour moi.

J'ai renoncé à tout

Appelé hier auq: de l'armée
Toussaint de l'Algérie, auq:
de l'armement, auq: de l'armée
l'Armée de la France, par deux
chiffres de son poing, m'explique,
qu'il n'a pas d'autre; un trou
qui appelle difficile à toute
la force, le tact à vaincre.

Il m'appelle à son bureau,
et me montre à ce que c'est
fait lorsque, par progrès des
villes, un trou à la morte
à tout d'abord démonté.

Conseillé dans cette quête,
j'en ai demandé à mes amis quels
l'expéditions ont été faites

Maurice

10
Ma 9

St Crys & Gonneau
n° 1 Administration pénitentiaire

Gommier
Gonneau le General de Boufflers
du Ministre de la Guerre



12 Mars 1898

Ille de Seine,

12 Mars 1897

112²⁶
273

Le Chf^e & G^r
L'Administration Financière

Monsieur le Général
de Brézé,

g.f.

Le 20 Novembre 1897, j'
faisais appelle à votre bureau pour
vous demander de valoir bien
expriére votre avis au chef de l'Etat
sur la révision de mon procès.

Cet avis a été formé, puisque
j'ai formé mon avis et donné à mes
avocats.

La révision de votre avis a été approuvée
après avis du chef de l'Etat.

J'ai donc l'honneur d'appeler
à votre bureau, mon Général, pour vous
demander de valoir bien cette révision
après avis du chef de l'Etat, avis qui
j'ai formé en Novembre 1897
après l'avis de mon avocat.

Je prie donc votre bureau,
pour demander de valoir bien après
l'approbation de mes avocats, l'application
de ce jugement.



№ 15.

Le Chef du Bureau
de l'Administration pénitentiaire



à M. le Général de Brideloff
au ministère de la Guerre
Paris

20 Mars 1898

Le Ch^r de Paris
et l'Administration pénitentiaire
Mardi Mars 1898 94.
274
113

J. J. Morris le Général
de Bridgford.

Je vous prie d'agréer à toutes
mes meilleures salutations.

Comme vous l'avez fait, mon
Général, au cours des derniers mois nous
avons eu malheureusement à faire à un
coupable de la peine, un turbulent
et un très déviant dévoyé, à la
police, mais aussi à la magistrature
et à la procureure de justice, allé
de maltraipe sans perdre une
seconde, jusqu'à l'assassinat, je crois,

Il vaut de faire appeler le docteur
Juste ou chef du S.A.T. pour
l'interroger sur son procès.
Il sera également appeler
le juge pour son demande
de révision ou appelle à la
chambre.

Conformément à votre ordre, je

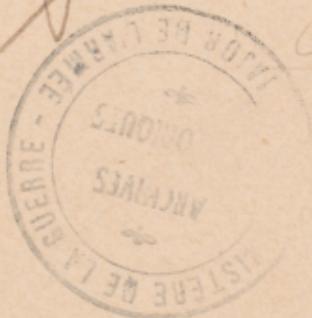
vous demandé de m'envoyer
après l'épiphise de nos
patients dévoués à ce système.

Breuffy

N^o 6

~~Le Chef du Bureau
des Services Pénitentiaires~~

*M. le Général de Boisdeffre
au Ministère de la Guerre
Paris*



29 Avril 1898.

Vu
Le Chef du Bureau
des Services Pénitentiaires

Secr. de Salut,

22 Avril 1898

46

978
F.G.

114

A l'Amour le Général J.
de Boisdeff,

Mon Général,

J'ai adressé plusieurs demandes
à Monsieur le Président de la République
pour obtenir la révision de mon procès.

J'ignore quelles sont été
accordées à ces demandes. Mais je sais que
toujours à votre loyauté, à la loyauté
du pays qui m'a fait l'honneur que
j'en appelle pour apporter mes
complaints à l'autorité militaire. Ma
conscience a fait reconnaître ma
innocence.

Confiant dans votre loyauté,
je vous prie de m'excuse bien sincère
pour les mes perturbations démontées
à ce sujet.

A Drayfus.



3

143

Administration
pénitentiaire

Cabinet du Directeur

Très Confidential

Nouvelle attitude du déporté
Dreyfus.

Copy

145

361
9.7.
no 258

Guyane Française

Cayenne, le 7 octobre 1897

Rapport à M^e le Gouverneur.

En vous rendant compte verbalement de ma dernière visite à l'Île du Diable, je vous ai fait connaître le changement complet d'attitude qu'il m'a été donné d'observer chez le déporté Dreyfus, et je vous ai répété les plaintes, les imprécations, les accusations, le débordement de paroles, en un mot, de ce détenu, quand, accompagné par le Com^t Supérieur et le Surveillant chef, je me suis rendu dans sa case, vers 8^h du matin, le lundi 4 du Courant.

J'ai l'honneur de vous confirmer, par écrit, les renseignements que je vous ai ainsi fournis, en retracant les faits et reproduisant les paroles du déporté avec la plus entière fidélité et avec les détails les plus complets.

Tout d'abord, deux points sont à signaler pour l'intelligence de ce qui va suivre.



27
1) Dans toutes mes visites antérieures, l'atmosphère du dépôt avait été la même, c'est à dire qu'il avait conservé la plus grande réserve et souvent même un mutisme absolu. Quand il m'avait, en présence, bien entendu, du Commandant supérieur et du Surveillant-chef de détachement, - adressé la parole, il s'était borné, en quelques phrases courtes, à me demander, soit le moyen de se livrer à une occupation manuelle quelconque, soit de faire hâter, le cas échéant, l'envoi des livres qui lui étaient destinés.

Enfin, une fois ou deux, autant que mes souvenirs me permettent de préciser, Dreyfus s'est plaint à moi, sans aucune accrimonie ou violence, d'avoir la tête très congestionnée, de ressentir des douleurs aigues au cœur. Je tiens à le rappeler, il avait toujours parlé très posément, sans le moindre empêtement et prononcé seulement quelques phrases, insignifiantes, pourraisi je dire.

2) J'étais arrivé aux îles, le 3 au soir après 8 heures, par le Courrier français, qui avait continué sa route, sans s'arrêter, après que j'avais pu

3

m'embarger dans la bâtière du
petit bateau. - Le 4 au matin, au mo-
ment où je me disposais à quitter le
bureau du Commandant Supérieur
pour me rendre avec lui et le chargé
des travaux à l'Ile du Diable, M.
Denial, après avoir éloigné ce dernier,
me donna à lire une lettre adressée
à la date du 28^e par Dreyfus à
sa femme, ainsi que la lettre que ce
déporté lui avait écrit le 29 4^e
précédent pour réclamer sa caisse
de pharmacie, enfin, le rapport du
1^{er} Octobre par lequel n'était transmise
la lettre susmentionnée (les deux derniers
documents cités sont ci-jointes, pièce
n° 1 et 2)

La lecture de la lettre de Dreyfus
à sa femme (cette lettre est transmise au
Département par une communication ordinaire)
m'amena chez moi qu'une seule
réflexion, c'est que étant donné le
contenu des lettres qu'il avait
reçues de sa famille par le courrier
dernier, lettres qui toutes lui indiquaient
sous les formes et formules les plus
variées qu'il pouvait espérer, avec
confiance, en des jours meilleurs, que
sa femme avait éprouvé une grande joie
à son sujet, etc., etc., je fis, dès je, la



réflexion que sa réponse était bien dans le ton et contenait, après tout, en ce qui le regardait, la note juste en présence des espérances que les siens faisaient luire à ses yeux.

Mais, par contre, je fus surpris — et bien étonné en lisant les termes de la lettre du 29 juillet, par laquelle le déporté réclamait au Commandant Supérieur la caisse de pharmacie.

Alors, par précaution et pour prévenir toute scène, etc., ..., après avoir visité la case du déporté et m'être assuré notamment que les grillages en fil de fer avaient été placés aux fenêtres, j'allais me retirer sans poser à Dreyfus la question ordinaire : "Avez-vous une demande à adresser ? Avez-vous une réclamation à faire ?" Mais le déporté qui paraissait calme et qui se trouvait debout dans le fond de la case, conservant l'immobilité comme d'habitude en pareilles circonstances, voyant, sans doute, lui échapper l'occasion qu'il attendait, s'adressa à moi dans les termes suivants : « M^e le Directeur, j'ai à vous adresser une réclamation. »

Je m'approchai alors de lui, suivi par le Commandant Supérieur, le surveillant-chef étant resté un peu

en arrière, dans le tambour, et, ayant
que M. Deniel et moi ayons en simila-
ment le temps d'ouvrir la bouche,
Dreyfus sur un ton emporté avec
des gestes véhéments, s'écria :

« On n'a pas le droit de me faire mourir
« ainsi à petit feu en m'infligeant tous
« les supplices ; je suis une victime expia-
« toire, et, si j'ai déclaré ma pharmacie,
« c'est que je crois avoir le droit, à un
« moment donné et choisi par moi, de
« mettre fin à une agonie qui se prolonge
« comme à plaisir. »

Par un geste et par la phrase
suivante, je coupai le flux de paroles
du déporté :

« Votre pharmacie, lui dis-je,
« ne peut vous être remise par suite des
« ordres de l'autorité supérieure, ordres qui
« vous ont déjà, avec raison, été opposés
le Commandant. Vous parlez de
meurir à petit feu, de supplice, etc.,
« et votre état physique est satisfaisant. »



— « Oui, répondit aussitôt Dreyfus, mais j'ai perdu
mon arme qui éclate, ma tête qui
éclate, je perds ma lucidité et je crains la folie —
« J'étais une victime. Au moment de mon procès,
« j'ai, par l'intermédiaire de M^e Denouange,
engagé ma parole d'honneur envers le Rédacteur
de la République, M^e Casimir Périer, de ne jamais dévoiler

6
" l'origine de la fameuse lettre qu'on m'attribue,
qui m'a fait condamner et que tous les experts
n'ont pas voulu certifier être de ma main.
" Il y a des coupables ils sont au Ministère de la
" Guerre qui m'a désigné comme victime,
" pour cacher les infamies commises.

J'imposai silence à Dreyfus, qui,
très échappé, voulait encore continuer sur
le même ton. Je lui fis remarquer que
je n'avais aucune qualité pour entendre
toutes ses protestations, que si l'avait
une plainte, une réclamation à formuler
au sujet du régime, de la surveillance, &c.,
je l'écouterais; mais que je n'avais pas
à entrer dans des considérations autres
que celles de mon service propre.

Le déporté repliqua aussitôt :
" Mais n'espérez-vous pas m'adresser
" au Directeur de l'Administration pénitentiaire
" à qui puis-je parler alors ? "

Je lui répondis qu'il devait écrire, et, en même temps,
le commandant et moi nous dessinâmes
un mouvement de retraite vers la porte.

Dreyfus nous suivit, pour ainsi dire,
et, s'importunant, s'écria :

" Mon faire est un couillon (sic); ma famille
" n'a pas de couillons (sic). Depuis si longtemps ils
" n'ont abouti à aucun résultat; ils dépensent

une partie de leur fortune; ils ont 4 agents à leur solde et ils ne paient pour pas faire la lumière, le sort des maladroits. Si j'avais ma liberté, il y a longtemps que j'aurais dévoilé la vérité. Je ne demande ni grâce ni pitié; ce que je veux, c'est que mon pays, c'est que le Président de la République fasse la lumière. On prétend contre moi beaucoup de précautions, on craint que je parle, ce qui pourrait amener de grands malheurs. Mais mon martyre ne peut se prolonger. Il faut que il y ait une fin, et c'est justement pour cela que j'avais réclamé et que je réclame ma pharmacie.»

Voyant qu'il n'était pas possible d'arrêter ce flux, je pourrais dire ce débordement de paroles, je jugeai bon de me retirer avec les personnes qui m'accompagnaient (L'ordonnance supérieure du surveillant chef.).

Mme Fois sorti de l'enceinte palisadée, je me rendis dans le bureau du surveillant chef où, en présence de M^e Deniel, je fis au premier les recommandations les plus expresses, au vu de redoubler de vigilance.

Recommandant lui ceci, notamment, qu'il devait, par des roulades fréquentes et imprévues, ruiner les surveillants en bâlaine et le rendre coupable, le plus



8

souvent possible, que le surveillant
de garde dans le tambour n'entrete-
nait aucune conversation, avait
une attitude toujours correcte, etc. —
D'un autre côté, j'interrogeai moi-même
sur ses obligations, le surveillant-chef
Mastiges et je lui fis préciser les dispo-
sitions de la consigne relatives aux
alertes, etc., etc.

J'étais rendu à mi-chemin du
seuil qui descend de la nouvelle
caserne au débarcadère, quand un
surveillant vint me prévenir que le
déporté demandait à me parler.
Après quelques secondes d'hésitation,
je me rendis, de nouveau, à la casse,
toujours accompagné du comman-
dant supérieur et du surveillant-
chef. Je crus remarquer que Drapier
était moins exalté et c'est, en effet, l'ame
très calme qu'il me dit :

« M^e le Directeur, vous ne voulez entendre
aucune de mes explications, sans vous retrancher
derrière vos fonctions; mais cependant, vous me
répondrez bien si je vous demande un conseil.
Je lui répondis : « Cela dépend encore
de la nature du conseil. »

Recommençant alors à perdre
encore son sang-froid, le déporté

9

d'une voix accalmie, s'exprima aussi
qu'il suit :

"Ma situation ne peut pas rester telle qu'elle est et il
faut que j'écrive et dois je adresser une lettre au
Ministre de la Guerre, au Ministre des Colonies ou au
Président de la République ? - Je sais, poursuivit-il,
que l'administration pénitentiaire dépend du
Ministre des colonies. Mais ce Ministre ne s'occupe
pas de moi et c'est le Ministre de la Guerre qui
mène toujours la campagne contre moi ; c'est ce
dernier qui me poursuit de sa haine ; toutes mes
correspondances et celles de ma famille sont
lues par lui et quand on m'a mis aux fers
et, avant, quand on m'a privé de ma correspondance,
qu'on a fait des perquisitions croquant
que je correspondais avec les révolts au moyen
d'un code de convention, c'est encore le Ministre
de la Guerre qui agissait ou faisait agir."

Ma réponse fut bien courte; je fis
savoir à Dreyfus qu'il pouvait écrire
à qui bon lui semblerait et que ses lettres
recevraient, comme toujours, leur des-
tinatation par la voie administrative.

J'ajoutai que j'étais étonné de ce qu'il
disait de me dire et que, d'ailleurs,
était exact. Il répondit avec une
grande vivacité :

"Mais, c'est un ancien commandant de pénitencier
qui m'a renseigné sur l'intervention active et continue



du Ministère de la Guerre à mon égard ; c'est le même encore qui m'a indiqué le but des perquisitions pratiquées dans mes papiers et qui m'a dit bien d'autres choses."

Quel est donc le nom de ce fonctionnaire, dis-je aussitôt au déporté qui me répondit sans hésitation : "Mais c'est M. Bouchet."

Comme, pendant cette conversation, je me dirigeais visiblement du côté de la porte, un rayon de soleil vient se projeter sur le crâne de Dreyfus qui était tête nue.

Dès que ce dernier s'en aperçut, il me dit : "Pardon, j'ai le soleil sur la tête et je vais chercher mon casque, car c'est très-mauvais."

Je ne pus m'empêcher, plus tard, de faire cette réflexion que, pour un homme qui désirait tout la mort, il n'oublierait pas de prendre des précautions pour conserver la vie et que, tout au paroxysme très-exalté, il ne perdrait pas facilement la tête.

Au moment où nous allions sortir, Dreyfus me dit : "J'écrirai au Président de la République ; et il ajouta : "On veut terroriser ma femme, on veut terroriser toute ma famille, mais la patience a des limites et un de ces jours, ma femme le trouvant à bout, ira trouver l'Empereur d'Allemagne, tenant par chaque main l'un de nos enfants, et se jetant à ses genoux, elle lui dira : Sire, vous qui connaissez

la vérité, mettez un terme au martyre de mon mari, rendez un père réhabilité à ses enfants.»
On veut du scandale, on en aura.»

Je ne voulus pas en entendre davantage et, je fis fermer la porte de la cage et je partis pour l'Île Royale.

Je crois devoir émettre les conclusions suivantes :

1) Il se passe certainement un fait abnormal et le changement complet d'attitude de Greypus prend sa source dans des motifs qui ne nous sont pas connus.

En tout état de cause, notre devoir est de redoubler de vigilance.

Ainsi que je vous l'ai dit verbalement, Monsieur le Gouverneur, je pense qu'il ne serait pas prudent que vous et moi quittions en même temps le château en ce moment. L'Inspection G^e des surveillants pourra bien, en définitive, se faire sur place.

Il y aura, sans doute, intérêt sous le prétexte très plausible de travaux



photographiques à poursuivre ou à compléter, à faire effectuer pendant 8 ou 10 jours, par l'Aviso le Jouffroy, une croisière aux environs ou dans les parages des îles du Salut.

17/ Je crois bien que, malgré toute les précautions prises, Dreyfus n'aît en sa possession un moyen secret ou conventionnel de correspondre avec sa famille. D'ailleurs, il peut posséder cette clé depuis longtemps et alors que les mesures de surveillance à son égard n'étaient pas aussi étroites.

Il convient donc que la correspondance de sa famille et la sienne soient liées en France avec la plus grande attention.

D'un autre côté, je pense qu'il y aurait le plus grand intérêt à supprimer complètement l'envoi de colis postaux effectué en faveur du déporté, par sa famille, sous le couvert de la maison Félix Potin à Paris. Il est préférable de procéder sur place à des achats directs, en suivant la méthode que j'ai adoptée et qui consiste à acheter indistinctement un peu chez tous les commerçants par l'intermédiaire du caissier de l'Administration et sans que la destination des objets soit connue.

Le Département pourrait adresser à cet égard une communication à Madame Dreyfus.

Le rapport périodique mensuel du Commandant Supérieur des îles, ou, au besoin, un rapport spécial, indiquera si l'attitude du déporté s'est modifiée encore dans un sens ou dans l'autre.

Le Directeur de l'Administration pénitentiaire

De : le Gouverneur
Signé : —

Signé : —

ayane Française.

110

862
9.

----- trois ans, et je veux que vous constatiez l'absence de tout malaise.

Iles du Salut.

----- cette partie de ma phrase et le fait qu'il allait faire

un discours je l'ai interrompu brusquement en lui disant: "Je
Déportation

N° 228 Rapport à Monsieur le Directeur de

100 médicaments que j'avais pris et l'Administration Pénitentiaire à Cayenne.

Nouvelle attitude il n'a pas qualité pour vous écouter et discouvrir sur
du déporté Dreyfus.

" une affaire qui n'est pas de notre rapport et que nous n'avons
pas à connaître.

" pas à connaître.Je ne vous autorise qu'à exposer votre maladie

" sans sortir de sujet J'ai l'honneur de vous rendre compte que le déporté Dreyfus,
se disant souffrant et fiévreux depuis trois jours, a réclamé le
médecin.

" Cet état est le résultat de la non réception des lettres
de sa famille qu'il attendait par le Courrier du 29 Novembre

avec une impatience qu'il ne pouvait cacher à ses gardiens,habi-
tués à comprendre, à ses mouvements nerveux, son état d'esprit; en
 demandant sa potion calmante au surveillant chef, il avait ajouté,
 lorsque ce dernier lui disait de prendre la quinine avec du café:
 " du café avec de la quinine me ferait divaguer, or, c'est ce que
 je crains le plus."

Hier, à 5 heures du soir, érignant une complication, je me suis rendu, avec M. Debrine, médecin major de première classe, auprès de lui. Après avoir pénétré dans sa case, moi le premier, nous l'avons trouvé debout, très calme (il nous avait entendu venir), les yeux un peu fatigués, mais rien dans son extérieur ne laissant paraître un état de santé précaire. Comme d'habitude, la figure était rosée, et son maintien était bon.

Aussitôt que le Docteur lui eût demandé ce qu'il ressentait, il s'exprima ainsi, sur un ton sentencieux, froidement, facilement, ayant pesé d'avance qu'il devait dire: " Je suis malade, dans un état moral inexprimable, j'ai la fièvre, je ne tiens plus debout, je suis rendu. Mais ce n'est pas de cela dont il s'agit. Je n'ai pas de nouvelles, je suis au bout de mes forces. Je suis ici



au Président de la République, par le voie du Gouverneur, pour

" depuis trois ans, et je veux que vous constatiez devant l'histoire avoir des nouvelles. Promettez vous que le télégramme arrivera." " Toire . . . "

" Je transmettrai à l'autorité supérieure tout ce que vous écrivez. Je n'ai pas à vous promettre que la voie télégraphique un discours, je l'ai interrompu brusquement en lui disant: "Je sans employé, car il me fait pas oublier que vous étiez condamné vous ai amené le médecin pour vous donner tous les soins et à la déportation.

" les médicaments que votre santé peut exiger, mais il n'est pas

" " Je ne reçois pas de correspondance, pourquoi ? " " ici, et il n'a pas qualité pour vous écouter et discourir sur " " Il faut savoir tenir excepté des difficultés de caractère une affaire qui n'est pas de notre ressort et que nous n'avons négociations d'une colonie."

" pas à connaître. Je ne vous autorise qu'à exposer votre maladie " " Mais demandez au Gouverneur ou en est mon affaire ? "

" sans sortir du sujet. . . . (surpris) . . . - " Mais, il est

" " Je n'ai pas à intervenir dans de pareilles questions, que du droit de la défense de se faire écouter".

" J'ignore, et qui ne sont pas de mon ressort. Ecrivez à qui de droit."

" " Vous êtes maintenant un condamné et nous ne sommes ici que des agents d'exécution; nous n'avons pas à vous écouter. Il

" Puis, m'adressant au médecin, je lui dis:

" vous a été déjà dit de ~~moi~~ vous tenir sur la réserve, il faut " " Docteur, veuillez je vous prie lui prescrire tous les " vous conformer à cet ordre."

" " médicaments dont il a besoin.

" " Il faut cependant que je sache où en est mon affaire, qui

" traîne depuis trois ans, et je veux savoir à quoi m'entêter

" sur les démarches qui sont faites et sur les promesses qui plus,

" m'ont été faites après ma condamnation. Pourquoi le Président

" de la République ne se répond-il pas ? " vain. Je vous demande

" donc " " Le Président de la République et les Ministres n'ont

" pas à répondre à un prisonnier. Par votre famille, vous avez la

" réponse à vos requêtes. Je vous répète encore que nous devons

" rester étrangers à des questions que nous n'avons pas à connaître,

" étant exécuteurs de la loi. Demandez au médecin les soins

" dont vous avez besoin, pas autre chose. " lors qu'il ne suit pas,

" " Mais ma maladie est toute morale; je me trouve dans un état d'éréthisme extrême qui me met dans un état indescriptible;

" je ne dors pas, j'ai peur de perdre la raison." ait très bien

" Nous n'y pouvons rien; cherchez dans le jardinage une diversion à vos idées. " instantanément, la canisse était moins sûre,

" " Je veux savoir où en est la révision de mon procès. On me doit une réponse. " " Je veux une réponse. Ce suite; je veux établir

" au Président de la République, par la voie du Gouverneur, pour

" avoir des nouvelles." Promettez vous que le télégramme arrivera." par ce - Je transmettrai à l'autorité supérieure tout ce que vous écrivez.Je n'ai pas à vous promettre que la voie télégraphique sera employée,car il ne faut pas oublier que vous êtes condamné à la déportation." Il partera au Déporté.Peut-être serait-il bien, pour Je ne reçois pas ma correspondance,pourquoi l'on m'a recueilli ? Il faut savoir tenir compte des difficultés de communications d'une colonie."

Il " Mais demandez au Gouverneur où en est mon affaire ?"

" Je n'ai pas à intervenir dans de pareilles questions,que j'ignore,et qui ne sont pas de mon ressort.Ecrivez à qui de droit." qui doivent être observées dans toute leur rigueur.

Puis ,m'adressant au médecin,je lui dis:

- " Docteur,veuillez je vous prie lui prescrire tous les médicaments dont il a besoin.

P.M. - 17 Décembre 88 au matin - Après la clôture de ce

rappel,le déporté se tournant alors vers le médecin lui dit:

" Docteur,je suis à bout de forces,ce que je crains le plus,terrasse doit être réduite la somme de révision de son jugement," c'est de perdre la tête;or,je préfère mourir plutôt que de

" perdre la raison et de divaguer.Je m'en vais.Je vous demande permission pas d'intervenir dans la réduction de ce document à " donc de me donner les moyens de me soutenir pendant un mois

avant de me faire exécuter."

" encore.Si alors,je ne reçois pas de nouvelles de ma famille;si

" aucune décision n'est intervenue sur ma situation,ce sera la fin;je ne crains pas la mort;du reste,soulagez-moi."

Après quelques conseils du médecin sur sa promenade,sur sa manière peu active de vivre,ses prescriptions qu'il ne suit pas,

nous nous sommes retirés.

M. le Docteur Debrien était aux îles lors de l'arrivée de Dreyfus;il lui a donné les premiers soins et paraît très bien connaître son état.

À la fin de l'internement,la consigne était moins sévère,il s'est entretenu avec lui de son procès.

Je ne sais toutefois jusqu'où ont pu aller les confidences Dreyfus a cru certainement,à mon avis,qu'en l'appelant auprès

116 59

de lui, il pourrait causer encore assez librement, et peut-être, par des paroles échappées, obtenir quelques renseignements; son projet a échoué.

Îles du Salut, 17.12.97.

Quoiqu'il en soit, j'ai recommandé à M. Debrien la plus grande circonspection lorsqu'il parlera au Déporté. Peut-être serait-il bien, puisqu'il rentre à Cayenne, que le gouverneur fit les mêmes recommandations sur ce point; sa parole aurait un autre poids que la mienne.

Monsieur le Directeur.

Il a été prescrit au déporté du bromure et de la quinine.

J'ai renouvelé au surveillant chef, en me retirant, ainsi que je le fais tous les jours du reste, les prescriptions de la consigne qui doivent être observées dans toute leur rigueur.

Cet écrit est la réponse du commandant supérieur des lettres de sa famille qu'il attendait par signé : Illisible. Nouveau avec une impatience qu'il ne pouvait cacher à ses gardiens, habitué P.S. - 17 Décembre 8h au matin. - Après la clôture de ce rapport, le déporté me fait demander par le téléphone dans quels termes doit être rédigée la demande de révision de son jugement qu'il désire formuler; j'ai répondu au surveillant qu'il ne m'appartenait pas d'intervenir dans la rédaction de ce document à adresser au Ministre de la Justice. Comme une complication, je me permets, avec M. Petrine, médecin major de première classe, 4h soir. - Le déporté fait connaître qu'il ne demandera la révision de son jugement qu'après l'arrivée des lettres de sa famille. Il paraît un peu fatigué, mais rien dans son allure extérieur ne laisse paraître un état de santé prémaire. Comme d'habitude, la figure était rosée, et son maintien était bon.



Assuré que le Docteur lui ait demandé ce qu'il présentait, il s'exprime ainsi, sur un ton plaintif, froidelement, facilement, sans peine d'avance qu'il devait dire : Je suis malade, dans un état moral inexprimable, j'ai la fièvre, je ne tiens plus debout, je suis rendu. Mais ce n'est pas de cela dont il s'agit. Je n'ai pas de nouvelles, je suis en état de me forces, je suis le